

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>CHAPITRE 1 : Le genre des Mémoires</b> .....	<b>11</b>
Prolégomènes .....	11
1.1 Les Mémoires dans la tradition littéraire française .....	16
1.1.1 Genèse .....	16
1.1.2 Évolution .....	20
1.1.3 Caractères dominants des Mémoires .....	23
1.1.4 Mémoires et autobiographie .....	27
1.2 Les Mémoires dans la tradition littéraire québécoise .....	29
<b>CHAPITRE 2 : Préfaces et pactes</b> .....	<b>35</b>
2.1 La préface .....	35
2.1.1 La préface du roman ou comment « passer le Rubicon » .....	36
2.1.2 La préface des <i>Mémoires</i> ou comment donner un coup d'envoi .....	38
2.2 Le pacte de lecture .....	42
2.2.1 Le pacte romanesque .....	43
2.2.2 Le pacte mémorialiste .....	47
<b>CHAPITRE 3 : Les <i>Mémoires</i> de Philippe Aubert de Gaspé dans le prolongement des <i>Anciens Canadiens</i></b> .....	<b>56</b>
3.1 <i>Les anciens Canadiens</i> ou des « Mémoires déguisés » : un lieu commun .....	56
3.2 Lecture mémorialiste des <i>Anciens Canadiens</i> .....	59
3.3 Défense et illustration du régime seigneurial .....	67
3.4 Défense et illustration d'une aristocratie terrienne et militaire canadienne .....	72
<b>CHAPITRE 4 : Les <i>Mémoires</i> de Philippe Aubert de Gaspé dans le prolongement des Mémoires aristocratiques d'Ancien Régime</b> .....	<b>75</b>
4.1 Chateaubriand, Bassompierre, Monluc, M <sup>me</sup> de Motteville, La Rochefoucauld... et Philippe Aubert de Gaspé .....	76
4.2 Un malheur n'arrive jamais seul sous la plume de Gaspé : shérif déchu, seigneurs déchus .....	79
4.3 Philippe Aubert de Gaspé à la rescousse de la noblesse calomniée ou la plaidoirie mémorialiste .....	88
4.3.1 La noblesse rêvée de Philippe Aubert de Gaspé .....	98
4.4 « "Tout est perdu fors l'honneur" [François I <sup>er</sup> ] » (AC, p. 262) : Les <i>Mémoires</i> , un moyen d'expression des sentiments aristocratiques, nationalistes et individualistes....	101
<b>CONCLUSION : L'écriture mémorialiste de Philippe Aubert de Gaspé</b> .....	<b>105</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>113</b>

## INTRODUCTION

Premier mémorialiste canadien publié<sup>1</sup>, Philippe Aubert de Gaspé (1786-1871) est davantage connu pour *Les anciens Canadiens*<sup>2</sup> (1863) que pour ses *Mémoires*<sup>3</sup> (1866). Grand succès d'édition du XIX<sup>e</sup> siècle — pour ne pas dire le plus grand —, *Les anciens Canadiens*, texte présenté — dans l'édition de la Bibliothèque québécoise — comme étant « [à] la fois roman historique, roman de mœurs, roman d'aventures, roman autobiographique<sup>4</sup> », est un roman dont la critique, victime d'une « tradition sclérosante<sup>5</sup> », d'après l'expression de Maurice Lemire, n'a longtemps retenu que le côté historique, les mœurs et les aventures, sans oublier la part autobiographique. Dans son article « *Les anciens Canadiens* : une tradition centenaire de lecture », Lemire remarque avec justesse que « le refus de considérer *Les anciens Canadiens* comme un roman » est « [u]ne constante de la critique<sup>6</sup> ». Cette tradition d'interprétation trouve son acmé, pourrions-nous dire, dans la lecture de Luc Lacourcière pour qui « le mémorialiste est partout présent derrière le romancier<sup>7</sup> ». Or, si, pour la majorité,

<sup>1</sup> Si, comme le souligne Bernard Andrès, Pierre de Sales Laterrière (ca 1740-1815), dont les *Mémoires* furent « rédigés vers 1812-1815 », « peut être considéré », « [a]u strict plan de l'écriture et de l'époque décrite, [...] comme le premier mémorialiste canadien » (Bernard Andrès, « Préface : L'Aventure des *Mémoires* », dans Pierre de Sales Laterrière, *Les Mémoires de Pierre de Sales Laterrière* suivi de *Correspondances*, édition commentée par Bernard Andrès, Montréal, Triptyque, 2003, p. 8), le sixième et dernier seigneur de Saint-Jean-Port-Joli peut, lui aussi, être considéré, au strict plan de la publication cette fois, comme le premier mémorialiste canadien, et cela parce que les *Mémoires de Pierre de Sales Laterrière et de ses traverses* ne paraîtront qu'en 1873 (Pierre de Sales Laterrière, *Mémoires de Pierre de Sales Laterrière et de ses traverses*, Québec, Imprimerie de l'Événement, 1873).

<sup>2</sup> Philippe Aubert de Gaspé, *Les anciens Canadiens*, édition critique par Aurélien Boivin, avec une introduction de Maurice Lemire et avec la collaboration de Jean-Louis Major et Yvan G. Lepage, Montréal, Bibliothèque du Nouveau Monde, Les Presses de l'Université de Montréal, 2007. Désormais, les références à cet ouvrage seront indiquées par le sigle AC, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.

<sup>3</sup> Philippe Aubert de Gaspé, *Mémoires*, édition établie, présentée et annotée par Marc André Bernier et Claude La Charité, Montréal, Bibliothèque québécoise, 2007. Désormais, les références à cet ouvrage seront indiquées par le sigle M, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.

<sup>4</sup> Philippe Aubert de Gaspé, *Les anciens Canadiens*, texte intégral conforme à l'édition de 1864, introduction de Maurice Lemire, Montréal, Bibliothèque québécoise, 1994.

<sup>5</sup> « [L]a critique, jusqu'à la Révolution tranquille, s'est contentée de se répéter *ad nauseam*. Ce n'est qu'au cours des trente dernières années qu'elle s'est libérée d'une tradition sclérosante pour ouvrir à ce roman les chemins de la liberté » (Maurice Lemire, « *Les anciens Canadiens* : une tradition centenaire de lecture », dans Joseph Melançon, Nicole Fortin et Joseph Desmeules (sous la dir. de), *La Lecture et ses traditions*, Québec, Nuit blanche, coll. « Les Cahiers du Centre de recherche en littérature québécoise de l'Université Laval », série « Colloques », 1994, p. 165).

<sup>6</sup> Maurice Lemire, « *Les anciens Canadiens* : une tradition centenaire de lecture », dans Joseph Melançon, Nicole Fortin et Joseph Desmeules (sous la dir. de), *La Lecture et ses traditions*, ouvr. cité, p. 173.

<sup>7</sup> Luc Lacourcière, « Aubert de Gaspé, Philippe-Joseph », dans *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, (page consultée le 9 octobre 2007), [En ligne], adresse URL : <http://www.biographi.ca> ; p. 4 de 5.

« l'œuvre vaut surtout par les souvenirs de collègue qu'elle rapporte, par les témoignages sur la vie de famille, les fêtes populaires, les chansons et les légendes, etc.<sup>8</sup> », si, pour la majorité, le roman vaut surtout par cela même qui constitue la matière des *Mémoires*, l'existence d'une notable disproportion, d'une part, entre les études consacrées aux *Anciens Canadiens* et celles consacrées aux *Mémoires* et, d'autre part, entre les nombreuses rééditions du roman (plus d'une vingtaine en français) et les moins nombreuses rééditions des *Mémoires*, relève du paradoxe. La critique encense le mémorialiste des *Anciens Canadiens*, mais ignore celui des *Mémoires*.

Aubert de Gaspé ouvrait lui-même la porte à de telles lectures en écrivant : « Que les puristes, les littérateurs émérites [...] l'appellent roman, mémoire, chronique, salmigondis, pot-pourri : peu m'importe !... » (AC, p. 87) ; et, en qualifiant ses *Mémoires* de « complément aux notes » (M, p. 497) des *Anciens Canadiens*, il a, pour ainsi dire, pareillement infléchi la lecture du second volet de son diptyque. Généralement lus comme la continuation des « Notes et éclaircissements » (AC, p. 399-472) du roman, les *Mémoires* « furent, comme le remarquent Marc André Bernier et Claude La Charité, généralement accueillis suivant le même esprit<sup>9</sup> », c'est-à-dire qu'ils intéressèrent bien plus par leur valeur historique et documentaire que par leur dimension proprement littéraire. En « pass[ant] le Rubicon » (AC, p. 85), Aubert de Gaspé précisait que son premier « ouvrage ser[ait] tout canadien par le style » (AC, p. 87) ; au nom d'une conception nationale de la littérature, dont Casgrain, dans les années 1860, se fit le promoteur assidu, les premiers lecteurs des *Mémoires*, au nombre desquels figure Louis-Michel Darveau, placeront ceux-ci dans un enclos littéraire national, bien à l'abri des influences « d'outre-mer » :

<sup>8</sup> Norbert Thibault, « Études littéraires VII (*les Anciens Canadiens*) », *Courrier du Canada*, (27 avril), p. 1-2, cité par Maurice Lemire, « *Les anciens Canadiens* : une tradition centenaire de lecture », dans Joseph Melançon, Nicole Fortin et Joseph Desmeules (sous la dir. de), *La Lecture et ses traditions*, ouvr. cité, p. 166-167.

<sup>9</sup> Marc André Bernier et Claude La Charité, « Philippe Aubert de Gaspé (1786-1871), seigneur de deux mondes », dans Philippe Aubert de Gaspé, *Mémoires*, édition établie, présentée et annotée par Marc André Bernier et Claude La Charité, ouvr. cité, p. 11.

Les *Mémoires* de De Gaspé sont certes bien différents de ceux de Saint-Simon. Notre illustre compatriote était d'abord et, avant tout, Canadien par le style et par les sentiments. On rechercherait donc, inutilement dans son livre la moindre allusion à scandale comme on en rencontre si souvent dans les *Mémoires* de la plupart des écrivains d'outre-mer. De Gaspé se montre, dans son livre, un conteur aimable, sans prétention aucune. Il fait du lecteur son ami, son compagnon de causerie, le confident de ses souvenirs joyeux ou tristes, de ses regrets et de ses espérances. Le but de ses *Mémoires* n'est pas de mordre ou de déprécier la vie privée de ceux qui sont en cause, comme tant d'écrivains ont la manie ou plutôt la méchanceté de le faire. Sa plume n'a pas de fiel; elle court librement et sans arrière-pensée. Il écrit, non pas pour faire parler de lui comme écrivain, mais pour sauver de l'oubli ce que lui, le seul survivant peut-être d'une triste et glorieuse époque, a pu voir et juger. Il raconte, avec esprit et bonhomie. Ce n'est pas un critique acerbe, mais un causeur bienveillant, qui laisse tomber avec finesse, avec bonté, un à un, ses nombreux et intéressants souvenirs<sup>10</sup>.

La littérature canadienne devant forcément se distinguer de la littérature française, parce qu'elle exprime une identité nationale différente, Darveau insiste sur la différence entre un Saint-Simon, ami du « scandale », et un Gaspé, « conteur aimable ». Malgré son insistance, la parenté des deux textes n'est pas moins évidente : les *Mémoires* de Saint-Simon, écrit Yves Coirault, « [t]émoignage en *je* majeur, [...] sont [...], non seulement d'un artiste, mais aussi d'un aristocrate ayant vécu sous Louis XIV et Louis XV, et plaidant pour sa caste et la vieille noblesse d'épée<sup>11</sup> » ; les *Mémoires* de Philippe Aubert de Gaspé, paraphaserons-nous, témoignage en *je* majeur, sont, non seulement d'un artiste, mais aussi d'un seigneur et écuyer, « né vingt-huit ans seulement après la conquête de la Nouvelle-France » (AC, p. 87), et plaidant pour le régime seigneurial et la vieille aristocratie militaire, classes distinctes qu'il fusionne avec adresse. Les deux textes ressortissent clairement au genre des *Mémoires*, genre « spécifiquement français<sup>12</sup> », et Darveau, certainement sans en être conscient, situe lui-même les *Mémoires* de Philippe Aubert de Gaspé dans le prolongement des *Mémoires* aristocratiques d'Ancien Régime lorsqu'il aborde le « but » du mémorialiste, en l'occurrence « sauver de l'oubli, ce que lui, le seul survivant peut-être d'une triste et glorieuse époque, a pu voir et juger ». Là se trouve, selon Emmanuèle Lesne, le cœur de la pratique mémorialiste : « [c]e qu'ont en commun Chateaubriand, Bassompierre, Monluc, M<sup>me</sup> de

<sup>10</sup> Louis-Michel Darveau, *Nos hommes de lettres*, Montréal, A. Stevenson, 1873, vol. 1, p. 247.

<sup>11</sup> Yves Coirault, « Préface », dans Saint-Simon, *Mémoires I*, textes choisis, établis et présentés par Yves Coirault, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1990, p. 21.

<sup>12</sup> André Bertière, *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, Paris, Klincksieck, 1977, p. 19.

Motteville, La Rochefoucauld, c'est de s'être trouvés dans la situation de raconter un monde aboli, situation peut-être banale à l'échelle de l'histoire, mais unique à l'échelle d'une vie<sup>13</sup> ».

Bernier et La Charité donnent un second souffle<sup>14</sup> à ce texte « sinon méconnu, du moins incompris<sup>15</sup> ». Leur édition, établie, présentée et annotée, des *Mémoires*, qui arrive plus de trente-cinq ans après l'édition Fides (1971), depuis longtemps épuisée, vient à point nommé leur redonner une providentielle visibilité et, surtout, un éclairage nouveau. Prenant le contre-pied d'un Darveau, ils se proposent, dans leur présentation, de dépasser les dimensions anecdotique et documentaire des *Mémoires*, en « repens[ant] l'avènement des lettres québécoises au sein d'un espace atlantique, à la fois européen et nord-américain<sup>16</sup> », et avancent que, si l'écriture des *Mémoires*

procède bel et bien du souvenir magnifié d'une histoire et de traditions nationales, elle suppose au même moment un triple filiation, qu'incarnent au moins trois références littéraires françaises : les Mémoires aristocratiques d'Ancien Régime, les *Confessions* (1781-1788) de Rousseau et, enfin, le modèle qu'offre la synthèse opérée entre les deux par les *Mémoires d'outre-tombe* (1848) de Chateaubriand<sup>17</sup>.

Notre mémoire se veut une contribution à l'exploration de la première voie de cette triple filiation. Aubert de Gaspé inscrivant lui-même ses *Mémoires* dans la tradition des Mémoires aristocratiques d'Ancien Régime, lorsqu'il cite, en épigraphe au chapitre premier, les « *Mémoires du sire de Joinville* » (M, p. 37), il semble nécessaire de lire son texte à la lumière de la tradition qu'il revendique. De même, l'insistance du seigneur sur la complémentarité des *Mémoires* et des *Anciens Canadiens*, ajoutée à l'indécision générique dont il enveloppe sa fiction, « roman, mémoire, chronique, salmigondis, pot-pourri » (AC,

<sup>13</sup> Emmanuèle Lesne, *La poésie des Mémoires (1650-1685)*, Paris, Honoré Champion, 1996, p. 13.

<sup>14</sup> Mentionnons, au passage, qu'en plus de redonner vie au texte grâce à leur édition, ils sont les organisateurs d'une journée d'études sur les *Mémoires* de Philippe Aubert de Gaspé, qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juin 2007 à la Seigneurie des Aulnaies et dont les actes seront publiés dans la collection « Cultures québécoises », dirigée par Yvan Lamonde, aux Presses de l'Université Laval.

<sup>15</sup> Marc André Bernier et Claude La Charité, « Philippe Aubert de Gaspé (1786-1871), seigneur de deux mondes », dans Philippe Aubert de Gaspé, *Mémoires*, édition établie, présentée et annotée par Marc André Bernier et Claude La Charité, ouvr. cité, p. 13.

<sup>16</sup> Marc André Bernier et Claude La Charité, « Philippe Aubert de Gaspé (1786-1871), seigneur de deux mondes », dans Philippe Aubert de Gaspé, *Mémoires*, édition établie, présentée et annotée par Marc André Bernier et Claude La Charité, ouvr. cité, p. 13.

<sup>17</sup> Marc André Bernier et Claude La Charité, « Philippe Aubert de Gaspé (1786-1871), seigneur de deux mondes », dans Philippe Aubert de Gaspé, *Mémoires*, édition établie, présentée et annotée par Marc André Bernier et Claude La Charité, ouvr. cité, p. 13.

p. 87), nous conduit sur le terrain « des modes de lecture ou d'interprétation<sup>18</sup> », nous convie à une « lecture mémorialiste » des *Anciens Canadiens* ; en déplaçant la réflexion de Lejeune de l'autobiographie vers les Mémoires, nous pourrions dire que Gaspé « étend [...] le pacte [...] [mémorialiste], sous une forme *indirecte*, à l'ensemble de ce qu'[il] a écrit<sup>19</sup> », qu'il inscrit son œuvre dans un « espace mémorialiste<sup>20</sup> », les Mémoires devenant, par le fait même, « un mode de lecture autant qu'un type d'écriture<sup>21</sup> ». Souvent affirmée, la ressemblance des « Notes et éclaircissements » — des notes infrapaginales et de la préface ajouterons-nous, éléments qui court-circuitent aussi la fiction —, avec les *Mémoires* n'a pas, sauf erreur, été vraiment explicitée. D'où l'intérêt, il nous semble, d'une lecture « mémorialiste », lecture qui pousserait à l'extrême le lieu commun de la critique, qui est de ne retenir du roman que ce qui le court-circuite. Une telle lecture nous semble nécessaire pour cerner la rhétorique et la vision du monde de l'auteur, pour comprendre le déploiement de l'écriture mémorialiste à travers son œuvre<sup>22</sup> et pour interroger l'unique ambition qu'il dit avoir, celle de consigner souvenirs, épisodes et anecdotes pour intéresser ses contemporains. Avant de procéder à cette « lecture mémorialiste » (ce sera l'objet de notre troisième chapitre), avant d'établir les tenants et aboutissants de l'écriture mémorialiste de Gaspé, il convient d'étudier la tradition dans laquelle il s'inscrit, la première branche de la filiation.

À l'exemple des travaux de Frédéric Charbonneau<sup>23</sup>, de Marc Fumaroli<sup>24</sup>, de Nadine Kuperty-Tsur<sup>25</sup> et d'Emmanuèle Lesne<sup>26</sup>, pour ne nommer que ceux-là, nous ne tenterons pas

---

<sup>18</sup> « Mémoires et autobiographie ne sont pas seulement des modes d'écriture, mais aussi des modes de lecture ou d'interprétation » (Georges Gusdorf, « Chapitre 10. Autobiographie et mémoires : le moi et le monde », *Les écritures du moi*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1991, p. 267).

<sup>19</sup> Philippe Lejeune, *Le pacte autobiographique*, nouvelle édition augmentée, Paris, Seuil, coll. « Essais », 1996, p. 42.

<sup>20</sup> Lejeune parle d'« espace autobiographique » (Philippe Lejeune, *Le pacte autobiographique*, ouvr. cité, p. 41).

<sup>21</sup> Philippe Lejeune, *Le pacte autobiographique*, ouvr. cité, p. 45.

<sup>22</sup> Dans le cadre de notre mémoire, nous avons choisi de ne pas retenir *Divers* (1893) en raison de sa publication posthume.

<sup>23</sup> Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, coll. « Les collections de la République des Lettres. Études », 2000.

<sup>24</sup> Marc Fumaroli, « Les Mémoires du XVII<sup>e</sup> siècle au carrefour des genres en prose », *XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, n<sup>os</sup> 94-95 (*Mémoires et création littéraire*), 1971.

l'impossible, nous ne donnerons pas *une* définition des Mémoires, genre fuyant s'il en est un ; grâce à la description de la route historique qui mène à celui-ci et à l'exposition de son évolution, nous essaierons plutôt, dans notre premier chapitre, de rendre visible la constellation de caractères dominants qui en assurent la continuité. Pour parer l'ambiguïté ou l'anachronisme, nous reprendrons ensuite une idée qui, d'après Georges May, « n'est ni neuve ni désuète<sup>27</sup> », celle de préciser la nature des Mémoires en l'opposant à celle de l'autobiographie. Cette opposition viendra éclairer le second visage de ce genre qui participe à la fois de l'histoire et de l'autobiographie. Notre connaissance du genre passera essentiellement par les études faites sur les Mémoires de la mère patrie parce que, à l'image des *Mémoires*, le genre des Mémoires ne semble pas susciter un intérêt soutenu de la part de la critique québécoise. À notre connaissance, aucune étude, sur la base d'un corpus québécois, n'en a fait son unique objet. Abordé à l'intérieur d'études de référence portant sur la littérature québécoise ou de travaux sur la littérature intime au Québec, le genre n'est, comme nous le verrons, que succinctement défini — et, encore, cette définition semble être largement tributaire des travaux portant sur les mémorialistes français. À la suite de cette caractérisation, nous commencerons notre étude de l'écriture mémorialiste de Gaspé par le commencement, c'est-à-dire par les préfaces, la préface « représent[ant], comme l'écrit Nadine Kuperty, l'espace privilégié et pratiquement exclusif où se théorise l'écriture mémorialiste<sup>28</sup> », et les pactes qui s'y trouvent.

En 1866, la publication des *Mémoires* de Philippe Aubert de Gaspé, témoignage sur la vie aristocratique coloniale et sur les traditions populaires, donne au genre des Mémoires son

---

<sup>25</sup> Nadine Kuperty-Tsur, *Se dire à la Renaissance. Les Mémoires au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 1997 ; « La stratégie des préfaces dans les Mémoires du XVI<sup>e</sup> siècle », dans Madeleine Bertaud et François-Xavier Cuhe (actes publiés par), *Le genre des Mémoires, essai de définition*, Paris, Klincksieck, coll. « actes et colloques ; 44 », 1995, p. 13-25.

<sup>26</sup> Emmanuèle Lesne, *La poésie des Mémoires (1650-1685)*, ouvr. cité ; « Les Mémoires et leurs destinataires dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Le genre des Mémoires, essai de définition*, ouvr. cité, p. 27-44.

<sup>27</sup> Georges May, *L'autobiographie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1984, p. 120.

<sup>28</sup> Nadine Kuperty, « La stratégie des préfaces dans les Mémoires du XVI<sup>e</sup> siècle », dans Madeleine Bertaud et François-Xavier Cuhe (actes publiés par), *Le genre des Mémoires, essai de définition*, art. cité, p. 14.

coup d'envoi au Québec. Premier exemple du genre en terre québécoise, les *Mémoires* de Philippe Aubert de Gaspé ne bénéficient donc pas, pour reprendre l'expression de Nadine Kuperty-Tsur, d'un « horizon générique contemporain<sup>29</sup> », les *Mémoires* ne peuvent se reposer sur « une longue pratique antérieure [qui] rend[rait] toute préface superflue<sup>30</sup> ». C'est ainsi que le mémorialiste, dont les premiers mots sont : « Je déteste toute préface », se « voi[t] contraint de faire [une préface] en commençant [l]e chapitre [premier] » (M, p. 37). Loin d'être « superflue », la préface est ici, selon les termes Kuperty-Tsur, un « métadiscours », un « mode d'emploi », un « guide de lecture »<sup>31</sup> indispensable. L'analyste, dans son ouvrage intitulé *Se dire à la Renaissance. Les Mémoires au XVI<sup>e</sup> siècle*, met bien en évidence l'enchevêtrement des fonctions théorique et rhétorique remplies par un tel métadiscours : « Identique dans toutes les préfaces, le discours rhétorique représente une caractéristique du genre et participe ainsi de sa théorie. Inversement, celle-ci est intégrée à une stratégie argumentative où se définit l'enjeu du texte<sup>32</sup> ». Inspirée par une telle étude, nous mettrons en valeur, dans notre second chapitre, les arguments (autant théoriques que rhétoriques, et sans toujours les distinguer), portés par la préface, dont Aubert de Gaspé se sert pour formuler la *captatio benevolentiae* ; nous exhiberons les articulations du pacte de lecture, de l'« entente tacite établie [entre le seigneur et ses lecteurs] à partir et à l'égard<sup>33</sup> » des *Anciens Canadiens* et des *Mémoires* ; ce faisant, nous verrons comment l'auteur construit son *ethos*.

Le genre des *Mémoires* caractérisé et les pactes mis en lumière, nous serons à même, dans les troisième et quatrième chapitres, de caractériser la pratique mémorialiste du seigneur de Saint-Jean-Port-Joli et de la situer dans le prolongement de celle de ses confrères d'Ancien

<sup>29</sup> Nadine Kuperty-Tsur, *Se dire à la Renaissance. Les Mémoires au XVI<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 80.

<sup>30</sup> Nadine Kuperty-Tsur, *Se dire à la Renaissance. Les Mémoires au XVI<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 80.

<sup>31</sup> Nadine Kuperty-Tsur, *Se dire à la Renaissance. Les Mémoires au XVI<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 80.

<sup>32</sup> Nadine Kuperty-Tsur, *Se dire à la Renaissance. Les Mémoires au XVI<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 80-81.

<sup>33</sup> Max Roy, « Pacte de lecture », dans Paul Aron, Denis Saint-Jacques et Alain Viala, *Le dictionnaire du littéraire*, 2<sup>e</sup> éd. revue et augmentée, Paris, Presses Universitaires de France, « Quadrige ; Dicos poche », 2004, p. 433.

Régime. À la faveur d'extraits tirés des *Anciens Canadiens* et des *Mémoires*, nous verrons un shérif déchu, un seigneur sans seigneurie, plaider pour un régime seigneurial aboli et une aristocratie militaire moribonde, habilement confondus ; nous verrons une écriture qui remplit le devoir dévolu aux Mémoires, décrit par Lesne en ces termes : « Il incombe aux Mémoires de rattraper les fautes commises, mais en dissimulant l'intention apologétique derrière l'argument de la sincérité. Les Mémoires qui n'ont pas de réputation à réhabiliter n'ont pas recours à cet argument lié au plaidoyer<sup>34</sup> ». Nous constaterons également que l'écriture mémorialiste d'Aubert de Gaspé lui permet d'entretenir l'idéologie fondatrice de la noblesse — et de sa noblesse — et d'exprimer « des sentiments aristocratiques, nationalistes et individualistes [...] [, de] défend[re] des valeurs traditionnelles<sup>35</sup> ».

---

<sup>34</sup> Emmanuèle Lesne, *La poésie des mémoires (1650-1685)*, ouvr. cité, p. 234.

<sup>35</sup> André Bertière, *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, ouvr. cité, p. 23.

## CHAPITRE 1

### Le genre des Mémoires

#### Prolégomènes

D'entrée de jeu, les chercheurs nous préviennent, les Mémoires défient toute tentative de critique normative : Nadine Kuperty-Tsur ouvre son étude, intitulée *Se dire à la Renaissance. Les Mémoires au XVI<sup>e</sup> siècle*, sur cette constatation : « Le genre des Mémoires qui émerge à la Renaissance ne se laisse enfermer dans aucune définition. De nature hybride, alliant au discours personnel un discours historique, il ne correspond à aucune catégorie<sup>36</sup> » ; André Bertière, qui, dans son ouvrage consacré au Cardinal de Retz, situe la tradition littéraire à laquelle celui-ci va donner un nouvel éclat, remarque d'emblée :

chacun admettra volontiers que les Mémoires sont issus de la rencontre d'un individu avec l'histoire. Mais les difficultés commencent dès qu'on tente d'en délimiter les contours. [...] De toute évidence un débat toujours ouvert vise la place respective occupée dans les Mémoires par l'individu et par l'histoire<sup>37</sup> ;

Frédéric Charbonneau, dans *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, écrit en introduction : « L'ambiguïté qui résulte de cette polysémie<sup>38</sup> est constitutive de notre objet et nous ne pouvons l'omettre en le définissant de manière trop restrictive : il comprend à la fois des textes impersonnels et des textes personnels, des témoignages sur autrui et des retours sur soi<sup>39</sup> ». Pour contrer cette équivoque caractéristique des Mémoires et appréhender le genre, les analystes adoptent, de façon générale, une posture singulière, qui s'apparente à celle que Gisèle Mathieu-Castellani décrit en ces termes :

il s'agit [...] d'examiner les caractères dominants des genres, c'est-à-dire ce qui constitue un *genre* littéraire au sens *logique* du terme, non point d'un point de vue normatif (*ante rem*), ni classificateur

<sup>36</sup> Nadine Kuperty-Tsur, *Se dire à la Renaissance. Les Mémoires au XVI<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 9.

<sup>37</sup> André Bertière, *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, ouvr. cité, p. 10-11.

<sup>38</sup> Charbonneau fait ici référence aux trois sens distincts du terme Mémoires qui sont repérables dans les définitions qu'en donne le XVII<sup>e</sup> siècle. Nous commencerons notre genèse en évoquant ces différentes acceptions.

<sup>39</sup> Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 8.

(*post rem*), mais du point de vue de l'inscription historique des textes dans une continuité, de leur insertion dans une série<sup>40</sup>.

Cette conception du genre, qui rejoint celle d'un Paul Zumthor écrivant que « [l]e genre repose sur une continuité, définie au niveau d'une dominante autour de laquelle s'organisent les œuvres<sup>41</sup> », semble en effet informer plusieurs travaux sur les Mémoires, notamment ceux de Frédéric Charbonneau, de Nadine Kuperty-Tsur et d'Emmanuèle Lesne. Dans *Les silences de l'histoire*, Charbonneau dit

envisager tout le genre à la manière d'un concept obtenu par sommation, qui jamais ne s'incarnerait entièrement dans les œuvres singulières, mais dans lequel on puisse les reconnaître toutes, grâce à une certaine intuition unificatrice qui les oppose dans leur diversité à la pratique historique de leur temps<sup>42</sup>.

L'intuition qu'un principe unificateur se niche dans la durée des Mémoires, dans sa conception et dans ses transformations structure l'étude :

Notre recherche répond au désir de comprendre les sacrifices et les occultations au prix desquels cette unité s'est formée, ainsi que son mode d'apparition, de fonctionnement et d'évolution. Plutôt qu'une étude de poétique en conséquence, nous souhaitons faire l'analyse des facteurs de cohérence et de cohésion entre les Mémoires, aux plans de la genèse historique, de l'ancrage social et du déploiement rhétorique<sup>43</sup> ;

et l'étude cherche à montrer la manière dont les Mémoires s'organisent autour de cette dominante qu'est « le trait fondamental d'opposition à l'histoire officielle<sup>44</sup> ». Grâce à un cadre analytique souple<sup>45</sup>, Charbonneau cherche à faire émerger les quelques traits communs qui, en s'additionnant, permettent d'obtenir le concept Mémoires, sous lequel se rencontrent des textes hétéroclites. Nadine Kuperty-Tsur adopte une semblable démarche, mais fondée sur une autre dominante, en l'occurrence « la représentation du moi » :

<sup>40</sup> Gisèle Mathieu-Castellani, « La notion de genre », dans G. Demerson (sous la dir. de), *La notion de genre à la Renaissance*, Genève, Éditions Slatkine, 1984, p. 17-18.

<sup>41</sup> Paul Zumthor, « Perspectives générales », dans G. Demerson (sous la dir. de), *La notion de genre à la Renaissance*, ouvr. cité, p. 12.

<sup>42</sup> Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 8.

<sup>43</sup> Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 6.

<sup>44</sup> Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 11.

<sup>45</sup> Afin d'élaborer son corpus, il se donne néanmoins une « définition opératoire des Mémoires » qui retient trois éléments : le texte doit : 1) ressortir aux belles-lettres ; 2) posséder une composante rhétorique (tenir du plaidoyer) ; 3) avoir un caractère rétrospectif. (Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 13-14.)

[La] stratégie de la représentation de la personne [...] apparaît fondamentale aux Mémoires. Elle lui confère sa structure, c'est à partir des besoins de la représentation et de leur rhétorique que s'organise le récit mémorialiste [...]. L'étude de la représentation du moi permet l'analyse des structures narratives constitutives du genre et définit en fait la poétique de l'écriture mémorialiste dans son ensemble. Elle vise à établir un fonctionnement spécifique des Mémoires, pertinent pour tous les textes relevant de ce genre<sup>46</sup>.

En cours d'analyse, d'autres « éléments communs à tous les Mémoires » viennent s'adjoindre à la « stratégie de la représentation de la personne » et expliquer, « au delà des variantes textuelles spécifiques », leur « air de famille<sup>47</sup> ». Pour se donner une prise sur des Mémoires qui se veulent insaisissables, ces auteurs mettent, dans un premier mouvement, l'accent sur un caractère capable d'unifier, au sein d'une longue pratique historique, des Mémoires disparates en apparence ; ensuite, afin de faire sourdre les autres « facteurs de cohérence et de cohésion », ils adoptent une « poétique » qui s'apparente à la deuxième acception du terme qu'en donne Todorov : « il [le terme] s'applique au choix fait par un auteur parmi tous les possibles (dans l'ordre de la thématique, de la composition, du style, etc.) littéraires<sup>48</sup> ». De fait, dans sa *Poétique des Mémoires (1650-1685)*, Emmanuèle Lesne, pour qui « les Mémoires se fondent toujours dans la prise de conscience d'une rupture<sup>49</sup> », après avoir considéré différentes conceptions de la poétique — celles d'Aristote, de Valéry, de Genette et de Meschonnic —, retient celle de Todorov :

Nous entendons donc par poétique l'ensemble des choix effectués par les mémorialistes par référence à un modèle implicite du genre ; ces choix n'émanent pas de prescriptions normatives définissant des règles quasi obligatoires, mais sont cependant déterminés par une pratique historiquement datée<sup>50</sup>.

La notion d'« inscription historique des textes dans une continuité », que Lesne place au cœur de sa poétique, apparaît d'autant plus pertinente pour les Mémoires que l'intertextualité générique semble en être constitutive. Emmanuèle Lesne relève effectivement qu'« [u]n des

<sup>46</sup> Nadine Kuperty-Tsur, *Se dire à la Renaissance. Les Mémoires au XVI<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 17.

<sup>47</sup> « En dépit d[']une [...] absence de théorisation, ou encore d'institution du genre, on constate une convergence d'autant plus étonnante de ces textes. Les définir comme un genre implique qu'on leur reconnaisse un air de famille tant dans leur forme que dans le contenu. L'analyse de l'écriture mémorialiste vise à établir les éléments communs à tous les Mémoires et qui, au delà des variantes textuelles spécifiques, expliquent cet "air de famille". » (Nadine Kuperty-Tsur, *Se dire à la Renaissance. Les Mémoires au XVI<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 18.)

<sup>48</sup> Oswald Ducrot et Tzvetan Todorov, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Éditions du Seuil, 1972, p. 106.

<sup>49</sup> Emmanuèle Lesne, *La poétique des Mémoires (1650-1685)*, ouvr. cité, p. 16.

<sup>50</sup> Emmanuèle Lesne, *La poétique des Mémoires (1650-1685)*, ouvr. cité, p. 23.

traits les plus frappants des Mémoires est l'étonnante faculté de dialogue qu'ils montrent, s'interpellant et se répondant au sein d'une même époque, ou allant jusqu'à converser par delà les siècles<sup>51</sup> ». Par delà les océans aurait-elle pu ajouter, elle qui s'appuie sur une définition du genre qui semble appeler une telle extension du « dialogue » :

Comment se définit un genre ? Nous nous appuyerons sur la définition très minimale qu'en fournit Van Tieghem : un genre est « un groupe d'œuvres nées en divers pays, sous l'empire des mêmes tendances, présentant des caractères communs et s'inspirant les unes des autres »<sup>52</sup>.

De l'intertextualité générique, nous arrivons sans détour, conduit par Gisèle Mathieu-Castellani, à un autre concept, tout aussi significatif, celui d'horizon d'attente :

dans la mesure où une œuvre est toujours en rapport avec d'autres œuvres qui constituent son horizon, et où le discours littéraire a pour référent l'univers de la littérature, il est difficile, voire impossible, de ne pas tenir compte des relations qui unissent un texte à la série dans laquelle il s'inscrit. Les genres sont justement ces « relais » par lesquels une œuvre se met en rapport avec d'autres œuvres<sup>53</sup>.

L'impossibilité est *a fortiori* plus manifeste dans le cas des Mémoires, car « [n]ombreux sont les mémorialistes qui citent leurs contemporains ou prédécesseurs pour justifier autant que pour situer leur démarche<sup>54</sup> ». « Nombreux sont les mémorialistes » qui exhibent eux-mêmes les « relations qui unissent » *leurs Mémoires aux Mémoires* ; et Philippe Aubert de Gaspé est du nombre.

\*\*\*

Au moment d'écrire ses *Anciens Canadiens*, Gaspé, seigneur lettré, emprunte ses épigraphes à Cervantès, Chateaubriand, Goethe, Horace, Walter Scott — la liste est bien longue encore —, intègre moult clins d'œil érudits à son texte et le truffe de citations latines. À l'heure de rédiger ses *Mémoires*, c'est sous le parrainage des mémorialistes français que

<sup>51</sup> Emmanuèle Lesne, *La poétique des Mémoires (1650-1685)*, ouvr. cité, p. 9.

<sup>52</sup> Emmanuèle Lesne, *La poétique des Mémoires (1650-1685)*, ouvr. cité, p. 21. Elle cite : Van Tieghem, « La question des genres littéraires », *Hélicon*, n° I, 1938, p. 95-101.

<sup>53</sup> Gisèle Mathieu-Castellani, « La notion de genre », dans G. Demerson (sous la dir. de), *La notion de genre à la Renaissance*, art. cité, p. 24.

<sup>54</sup> Nadine Kuperty, « La stratégie des préfaces dans les Mémoires du XVI<sup>e</sup> siècle », dans Madeleine Bertaud et François-Xavier Cuhe (actes publiés par), *Le genre des Mémoires, essai de définition*, art. cité, p. 14.

Gaspé situe sa démarche. En citant les « *Mémoires* du sire de Joinville<sup>55</sup> » (M, p. 37), en épigraphe à son premier chapitre, le mémorialiste inscrit d'emblée ses *Mémoires* dans la tradition mémorialiste française. De Gaspé étant le premier mémorialiste canadien publié, cette affiliation va de soi : ne pouvant s'inscrire dans une série de *Mémoires* québécois, le seigneur n'a d'autres choix que de mettre son texte en rapport avec les *Mémoires* de la mère patrie, le genre étant, n'en déplaise à Darveau, « spécifiquement français » (nous reviendrons sur cette spécificité française). Les *Mémoires* du sire de Joinville, du marquis d'Argenson<sup>56</sup> (M, p. 122) et de madame de Staal<sup>57</sup> (M, p. 474), de même que les autres *Mémoires* de la tradition française, forment l'horizon des *Mémoires*. L'horizon d'attente dans le Québec du XIX<sup>e</sup> siècle, ce n'est donc pas seulement ce qui se publie au Québec : c'est tout autant ce qui se publie en France. Et dans le cas des *Mémoires* français, la publication est parfois plus contemporaine de notre auteur que ne le laisse croire leur date de rédaction. Ainsi, les « *Mémoires* du marquis d'Argenson » (M, p. 122), rédigés au XVIII<sup>e</sup> siècle, ne furent publiés qu'en 1857-1858. Il s'agit, conséquemment, d'une nouveauté en librairie à l'époque où notre auteur se fait mémorialiste. De même, les grandes collections de *Mémoires* parues au XIX<sup>e</sup> dans une période de fébrilité éditoriale, telle que la « *Nouvelle Collection de Mémoires relatifs à l'histoire de France*, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin de l'Ancien Régime de Michaud [...] et Poujoulat<sup>58</sup> », ont contribué à mettre d'autres inédits sur les rayons.

---

<sup>55</sup> Mémorialiste ayant vécu aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles (1225-1317). Pour être plus précis, nous dirons que Joinville n'a pas écrit des *Mémoires* au sens strict, mais plutôt une chronique du règne de saint Louis. Si nous lisons aujourd'hui ce texte comme s'il s'agissait de *Mémoires*, c'est parce que la grande *Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France* (1750-1788) l'a récupéré, non sans utiliser une argumentation particulièrement compliquée pour justifier ce fait. Les éditeurs ont privilégié le témoignage direct sur le fait que le mémorialiste est généralement le protagoniste de ses *Mémoires*.

<sup>56</sup> Mémorialiste ayant vécu aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (1694-1757).

<sup>57</sup> Mémorialiste ayant vécu aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (1684-1750).

<sup>58</sup> Nadine Kuperty-Tsur, *Se dire à la Renaissance. Les Mémoires au XVI<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 14. La collection "Le temps retrouvé" au Mercure de France joue le même rôle de nos jours et cela depuis au moins les années 1960.

Nos prolégomènes achevés et l’horizon élargi, présentons sans plus tarder notre synthèse de la genèse (1.1.1) et de l’évolution du genre (1.1.2), synthèse dans laquelle nous avons retenu les éléments les plus probants (1.1.3) en regard de l’œuvre de Philippe Aubert de Gaspé, les jalons nécessaires à l’intelligence de l’analyse subséquente, analyse que nous retarderons légèrement, le temps d’opposer les Mémoires à l’autobiographie (1.1.4) et de revenir au Québec pour voir ce qu’on y dit des Mémoires (1.2).

## 1.1 Les Mémoires dans la tradition littéraire française

### 1.1.1 Genèse

Se tournant du côté des lexicographes<sup>59</sup>, Frédéric Charbonneau met en évidence les trois sens distincts du terme « mémoire » qui subsistent au XVII<sup>e</sup> siècle :

mémoire, au singulier, désigne un document juridique, financier, *etc.*; au pluriel sans majuscule, il désigne plus particulièrement un document d’historien (*adversaria*), une sorte de fichier ou de brouillon ; enfin Mémoires, avec une majuscule, désigne une œuvre d’historien (*Commentarii*), qui se suffit à elle-même<sup>60</sup>.

D’abord opposés « à l’Histoire comme le brouillon à l’œuvre définitive, comme le fichier à la thèse, comme un élément d’analyse à une synthèse<sup>61</sup> », les mémoires acquièrent la majuscule « grâce à la qualité de leurs rédacteurs, grâce à la dignité des faits dont ces Princes, Ducs, Maréchaux, Chanceliers font le récit<sup>62</sup> ». Désormais plus qu’une simple « source presque exclusive » de l’histoire, les Mémoires « n’ont plus rien des matériaux bruts, des notes décousues, qui leur ont donné naissance : [...] ce sont des œuvres littéraires<sup>63</sup> », conclut André

<sup>59</sup> Il cite Furetière : « MEMOIRE. subst. m. Est un escrit sommaire qu’on donne à quelqu’un pour le faire souvenir de quelque chose. Voilà le *memoire* de la despense. [...]. Il a donné à ses Juges un *memoire* instructif de son affaire, un placet raisonné. [...]. MEMOIRES, au pluriel, se dit des Livres d’Historiens, écrits par ceux qui ont eu part aux affaires ou qui en ont été témoins oculaires, ou qui contiennent leur vie ou leurs principales actions : Ce qui répond à ce que les Latins appelloient *commentaires*. [...] Cet Historien avoit de bons, de meschans *memoires* [...] » ; de même que « le dictionnaire de l’Académie (1694) » : « Mémoires, au pluriel sign. Relation de faits, ou d’événements particuliers pour servir à l’Histoire. *Mémoires de la Reine Marguerite* » (Frédéric Charbonneau, *Les silences de l’histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 6-7).

<sup>60</sup> Il précise que, « [l]oin de s’exclure nécessairement, ces différentes acceptions peuvent se trouver dans un rapport de superposition ou d’inclusion » (Frédéric Charbonneau, *Les silences de l’histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 7).

<sup>61</sup> Marc Fumaroli, « Les Mémoires du XVII<sup>e</sup> siècle au carrefour des genres en prose », *XVII<sup>e</sup> siècle*, art. cité, p. 10-11.

<sup>62</sup> Marc Fumaroli, « Les Mémoires du XVII<sup>e</sup> siècle au carrefour des genres en prose », *XVII<sup>e</sup> siècle*, art. cité, p. 11.

<sup>63</sup> André Bertièrre, *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, ouvr. cité, p. 17.

Bertière. Or, ce passage du simple document subordonné à l'histoire à une œuvre autonome, ressortissant aux belles-lettres, n'est pas une fin en soi pour les rédacteurs de Mémoires. Au contraire, ceux-ci sont, tel un Blaise de Monluc, plus soucieux « de bien faire que de bien dire » : « J'ay donc voulu dresser les miens [mes *Commentaires* sur le modèle de César], mal polis, comme sortans de la main d'un soldat et encor d'un Gascon, qui s'est tousjours plus soucié de bien faire que de bien dire<sup>64</sup> ». Ce « préjugé nobiliaire contre l'écrit<sup>65</sup> » amène Marc Fumaroli à penser qu'« [i]l a fallu [...] de bien puissants motifs pour que de grands seigneurs, des généraux d'armée prennent la plume, et courent le risque de se voir attribuer le nom infamant d'auteur<sup>66</sup> ». Ces « motifs » résultent d'un « climat » bien particulier, bien français<sup>67</sup>, que Fumaroli, dans son article phare intitulé « Les Mémoires au carrefour des genres en prose », décrit en ces termes :

La grande rhétorique historique, à l'imitation des historiens de l'Antiquité, n'avait guère de chances de s'épanouir ou d'être prise au sérieux en France. C'est dans un climat de règlements de comptes, et non seulement entre Monarchie et Noblesse, mais aussi entre Monarchie et Parlements, entre Catholiques et Protestants, entre fractions littéraires rivales, entre ordres religieux rivaux, entre Gallicans et Ultramontains, que se développe l'immense littérature des *Mémoires*<sup>68</sup>.

Face à « l'impossibilité d'écrire une Histoire de France qui ait la majesté et l'impartialité de l'antique<sup>69</sup> » et, de façon corollaire, face à une historiographie partisane, l'aristocratie prend elle-même la plume, écrit des Mémoires qui « sont [...] à prendre dans un sens très concret,

---

<sup>64</sup> Blaise de Monluc, *Commentaires 1521-1576*, préface par Jean Giono, édition critique établie et annotée par Paul Courteault, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1964, p. 22.

<sup>65</sup> Emmanuèle Lesne, *La poétique des Mémoires (1650-1685)*, ouvr. cité, p. 418.

<sup>66</sup> Marc Fumaroli, « Les Mémoires du XVII<sup>e</sup> siècle au carrefour des genres en prose », *XVII<sup>e</sup> siècle*, art. cité, p. 13.

<sup>67</sup> S'inspirant des propos de « [l]'érudit allemand Hanses », Fumaroli écrit que « les *Mémoires* sont un genre spécifiquement français [...], [que c'est] le dramatisme politique de l'histoire française [qui] a favorisé l'apparition de cette forme polyphonique de l'histoire » (Marc Fumaroli, « Les Mémoires du XVII<sup>e</sup> siècle au carrefour des genres en prose », *XVII<sup>e</sup> siècle*, art. cité, p. 12 et 36). À propos de cette spécificité française des Mémoires, André Bertière note : « C'est la thèse bien connue de Chateaubriand, dans *Le Génie du Christianisme* (3<sup>e</sup> partie, Livre III, chapitre IV), qui attribue cette prédilection à notre tempérament national. Elle fut partagée par la plupart de ses contemporains. Ch. Caboche en débat longuement dans *Les Mémoires et l'Histoire en France* (Paris, 1863, p. 27 sqq.). On la retrouve également chez Fueter, qui impute le phénomène au prestige de Commynes [...]. Sans aller aussi loin que Chateaubriand, on doit reconnaître que la littérature française est plus riche en Mémoires que les autres littératures européennes » (André Bertière, *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, ouvr. cité, p. 19).

<sup>68</sup> Marc Fumaroli, « Les Mémoires du XVII<sup>e</sup> siècle au carrefour des genres en prose », *XVII<sup>e</sup> siècle*, art. cité, p. 22.

<sup>69</sup> Marc Fumaroli, « Les Mémoires du XVII<sup>e</sup> siècle au carrefour des genres en prose », *XVII<sup>e</sup> siècle*, art. cité, p. 13.

celui de dossier préparé devant le tribunal de la postérité, mais aussi celui de compte exact de la balance pour ainsi dire des échanges entre une grande famille et la dynastie régnante<sup>70</sup> ». Singulièrement, si les nobles acceptent de « passer le Rubicon » au péril de leur réputation, c'est qu'il importe de la rétablir. Aux prises avec l'ingratitude d'un roi, disgraciés injustement, calomniés par des historiens stipendiés — et qui plus est, souvent de « basse extraction<sup>71</sup> » —, les mémorialistes assurent leur défense, se justifient, donnent leur version des faits, de l'histoire. Comme l'écrit Frédéric Charbonneau,

chez le mémorialiste noble, il s'agit le plus souvent d'un état de ses comptes avec la monarchie, où il se justifie des accusations portées contre lui par ses ennemis politiques : l'ingratitude du roi, les disgrâces imméritées, la fourbe de la cour en sont les lieux communs, de même que le refus des histoires officielles et de leur version des faits, toujours biaisée, mesquine et incomplète<sup>72</sup>.

Bien que les mémorialistes fassent une œuvre qui se suffit à elle-même, ils n'en continuent pas moins de mettre de l'avant leur subordination à l'histoire ou, plus exactement, de pointer l'infériorité formelle de leur travail en regard de celui de l'historien. Fait pour le moins paradoxal, si l'on considère, suivant Alain Brunn, que « l'attitude traditionnelle du mémorialiste [...] [tient dans un] double refus de l'histoire des historiens et de la littérature [...] des hommes de lettres<sup>73</sup> ». Cette apparente contradiction, Nadine Kuperty la résume par la

<sup>70</sup> Marc Fumaroli, « Les Mémoires du XVII<sup>e</sup> siècle au carrefour des genres en prose », *XVII<sup>e</sup> siècle*, art. cité, p. 17.

<sup>71</sup> Marc Fumaroli, « Les Mémoires du XVII<sup>e</sup> siècle au carrefour des genres en prose », *XVII<sup>e</sup> siècle*, art. cité, p. 18. À ce propos, Nadine Kuperty-Tsur écrit : « Se sentant trahis par le pouvoir, les mémorialistes n'ont plus aucune raison de faire confiance aux récits des historiens plus ou moins commandités par le roi. Le conflit avec le pouvoir se double, comme le signale P. Nora, d'un conflit de classes : les historiens sont des roturiers, peu enclins, sans doute, à chanter les louanges de cette vieille noblesse d'épée dont elle ne cesse de ronger les attributions » (Nadine Kuperty-Tsur, *Se dire à la Renaissance. Les Mémoires au XVI<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 30). Notons ici une confusion dans les sources : le passage que Kuperty-Tsur attribue à P. Nora (« Les Mémoires d'État : de Comynes à de Gaulle », dans *Les lieux de mémoire*, vol. II, *La Nation*, Paris, Gallimard, 1986, p. 355-400) se retrouve intégralement dans l'ouvrage d'André Bertièrre paru en 1977. Le voici : « Cette fortune des Mémoires s'affirme fortement en France, au temps de la Renaissance, et elle sera si durable que certains pourront y voir par la suite un genre spécifiquement français. Elle tient au prestige social d'une aristocratie traditionnellement peu cultivée, mais qui n'entend pas être dépossédée au profit de roturiers, si savants soient-ils, du droit de raconter l'histoire ; à la nécessité, vaguement ressentie, d'opposer à une historiographie toujours plus ou moins orientée par le pouvoir royal, un libre témoignage ; à la qualité, enfin, de certains chroniqueurs médiévaux, et surtout le plus remarquable d'entre eux, Comynes, dont le rayonnement fut immense et dont les *Chroniques*, rebaptisées *Mémoires*, fournirent un modèle de narration historique capable, en partie, de rivaliser avec les anciens » (André Bertièrre, *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, ouvr. cité, p. 19-20).

<sup>72</sup> Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 10.

<sup>73</sup> Alain Brunn, « Introduction », dans La Rochefoucauld, *Maximes. Mémoires. Œuvres diverses*, édition de Jacques Truchet, Marc Escola et Alain Brunn, Paris, Le Livre de Poche/Classiques Garnier, coll. « La Pochothèque/ Classiques modernes », 2001, p. 805.

formule « plus mal mais mieux<sup>74</sup> ». Elle rend compte en ces termes du fonctionnement de ce « rapport [...] double et paradoxal<sup>75</sup> » qu'entretiennent les mémorialistes avec l'histoire :

Formellement, les mémorialistes se démarquent de l'historiographie, ils n'écrivent ni en vers, ni en latin et refusent de plier les faits aux impératifs de la rhétorique et du but didactique poursuivi par l'Histoire. Mais ce qui est présenté comme une infériorité de la facture est en fait magistralement exploité pour souligner la vérité, ou encore la pureté historique du contenu. [...] Nous écrivons mal, prétendent-ils les uns et les autres, mais en fait ce défaut signale notre excellence. Nous écrivons beaucoup mieux. Nous sommes les témoins privilégiés de l'histoire que nous relatons, personne n'est mieux placé que nous pour faire le récit le plus proche de la vérité [...]<sup>76</sup>.

Le lieu commun de la « subordination du document, que constituent toujours des Mémoires, à l'œuvre éventuelle de l'historien » sert celui « du mépris pour les œuvres d'historien de profession<sup>77</sup> » ; les mémorialistes n'avouent leur handicap que pour handicaper le rival. Cet aveu est, par ailleurs, parfaitement en accord avec le refus nobiliaire de faire de la littérature : les Mémoires sont le fait de témoins, non d'écrivains. Dans cette bataille qui les oppose à l'histoire, les mémorialistes, comme l'indique Charbonneau, « s'efforcent [...] de se distinguer de leurs adversaires et de se définir un lieu propre, tout en conservant assez en commun pour qu'on n'ignore pas contre qui ils en ont<sup>78</sup> ». Au fondement de cette « contestation-différenciation », il y a, comme nous pouvons le constater, deux principaux arguments : celui du témoignage oculaire, dont Emmanuèle Lesne dit qu'il « est précisément celui qu'invoqueront les mémorialistes pour contester la version de l'historiographie officielle des événements<sup>79</sup> » ; et celui de la négligence du style<sup>80</sup>, que Lesne contextualise en écrivant que

le courant anti-cicéronien du siècle précédent [XVI<sup>e</sup>], soucieux de dissocier entreprise littéraire et établissement de la vérité, sert d'alibi à la mauvaise conscience noble, qui ne veut pas se

<sup>74</sup> Nadine Kuperty, « La stratégie des préfaces dans les Mémoires du XVI<sup>e</sup> siècle », dans Madeleine Bertaud et François-Xavier Cuhe (actes publiés par), *Le genre des Mémoires, essai de définition*, art. cité, p. 18.

<sup>75</sup> Nadine Kuperty, « La stratégie des préfaces dans les Mémoires du XVI<sup>e</sup> siècle », dans Madeleine Bertaud et François-Xavier Cuhe (actes publiés par), *Le genre des Mémoires, essai de définition*, art. cité, p. 17.

<sup>76</sup> Nadine Kuperty, « La stratégie des préfaces dans les Mémoires du XVI<sup>e</sup> siècle », dans Madeleine Bertaud et François-Xavier Cuhe (actes publiés par), *Le genre des Mémoires, essai de définition*, art. cité, p. 19.

<sup>77</sup> Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 53.

<sup>78</sup> Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 61.

<sup>79</sup> Emmanuèle Lesne, *La poétique des Mémoires (1650-1685)*, ouvr. cité, p. 28.

<sup>80</sup> Lesne précise : « Le style des mémorialistes est une spontanéité, une honnête négligence. Les termes de diction, ou ailleurs d'élocution, suggèrent le rapport de l'écriture mémorialiste avec une parole orale qui demeure leur modèle, leur antithèse étant l'histoire codifiée par les exigences de l'imitation cicéronienne » (Emmanuèle Lesne, *La poétique des Mémoires (1650-1685)*, ouvr. cité, p. 296).

compromettre avec une ambition littéraire, et autorise l'argument de la véracité définie en opposition avec l'élaboration rhétorique<sup>81</sup>.

Suivant l'expression d'Alain Brunn, dans le cas des Mémoires, « c'est l'authenticité qui refuse le style<sup>82</sup> ». Dans cette querelle avec l'histoire, les Mémoires se définissent un « lieu propre » au sein d'un territoire commun et, par le fait même, gardent constamment ouvert le dialogue avec l'opposant. Emmanuèle Lesne écrit à ce propos :

L'ouverture des Mémoires ne tient pas seulement à leur inachèvement fréquent et structurel, mais aussi au fait qu'ils ne se conçoivent pas eux-mêmes indépendamment de l'histoire. C'est par opposition à l'histoire qu'ils se définissent. Et surtout, ils n'imaginent pas être lus séparément de l'histoire qu'ils complètent ou contestent, en lui opposant un témoignage personnel légitimé par les débats de la fin du siècle précédent [XVI<sup>e</sup>]<sup>83</sup>.

La route qui a mené aux Mémoires fut historique ; plus les mémorialistes s'en écartèrent, plus la voie empruntée sera intérieure. Cette voie, selon certains, est celle qui fait lentement glisser les Mémoires vers l'autobiographie<sup>84</sup>.

### 1.1.2 Évolution

Pour André Bertièrre, « [l]'acte de naissance des Mémoires se situe [...] indiscutablement [...] au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>85</sup> » :

Contre l'humanisme, qui recrutait ses adeptes parmi les clercs [...] [c]ontre les synthèses à visées universelles, le goût des vastes panoramas qui occultent les détails et estompent les reliefs [...], [c]ontre l'impersonnalité de récits généraux [...], [c]ontre une histoire qui cherche à saisir d'un même regard l'ensemble du monde connu, [...] les Mémoires offrent [...] un moyen d'expression à des sentiments aristocratiques, nationalistes et individualistes ; ils défendent des valeurs traditionnelles<sup>86</sup>.

Dans les quelques lignes suivantes, qui reconduisent la caractérisation « classique » des Mémoires en termes de « forme intermédiaire entre histoire et autobiographie<sup>87</sup> », Bertièrre amène doucement le genre, du siècle de sa naissance, à celui de sa métamorphose :

<sup>81</sup> Emmanuèle Lesne, *La poétique des Mémoires (1650-1685)*, ouvr. cité, p. 36.

<sup>82</sup> Alain Brunn, « Introduction », dans La Rochefoucauld, *Maximes. Mémoires. Œuvres diverses*, ouvr. cité, p. 805.

<sup>83</sup> Emmanuèle Lesne, *La poétique des Mémoires (1650-1685)*, ouvr. cité, p. 51.

<sup>84</sup> André Bertièrre, *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, ouvr. cité, p. 41.

<sup>85</sup> André Bertièrre, *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, ouvr. cité, p. 23.

<sup>86</sup> André Bertièrre, *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, ouvr. cité, p. 22-23.

<sup>87</sup> Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 3. Charbonneau fait ici référence à Fumaroli : « Sa définition désormais "classique" des Mémoires comme forme intermédiaire entre histoire et autobiographie a permis aux études ponctuelles d'opter pour l'un ou l'autre termes de comparaison — le carrefour devenant ainsi bifurcation ». Charbonneau écrit ailleurs, à propos du « territoire » des Mémoires : « Un cas extrême serait d'autobiographie pure ; un autre, de Mémoires strictement historiques,

Les Mémoires, tels que le XVI<sup>e</sup> siècle les lègue au XVII<sup>e</sup> siècle, oscillent [...], suivant la qualité de l'auteur et les responsabilités qu'il détenait, suivant la destination, privée ou publique, qu'il leur assignait, entre d'un côté la chronique, voire le procès-verbal, impersonnels, exclusivement centrés sur les événements, et d'un autre côté l'autobiographie, où la personne du narrateur donne au récit son unité et sa cohérence<sup>88</sup>.

Et d'ajouter immédiatement : « À vrai dire, ce dernier sens, appelé à désigner une des caractéristiques du genre, n'est encore qu'exceptionnel, à l'aube du XVII<sup>e</sup> siècle : tous les Mémoires [...] ont pour trait commun de présenter les faits "mémorables" [...] sous un éclairage qui les détache du narrateur et les objective<sup>89</sup>. » En ce début de XVII<sup>e</sup> siècle, les Mémoires de la noblesse sont donc encore, d'après l'expression de Fumaroli, « la manifestation majeure [du genre] et le point de départ de son évolution<sup>90</sup> ». Genre créé par l'aristocratie, les Mémoires se métamorphoseront en même temps qu'elle, c'est-à-dire vers 1650<sup>91</sup>, époque où « le lieu propre de l'aristocratie se déplace<sup>92</sup> » du champ de bataille à la cour, c'est-à-dire « en pleine Fronde, à un moment où la noblesse se débat [...] contre sa propre métamorphose en noblesse mondaine et noblesse de Cour<sup>93</sup> ». Bertière a lui aussi perçu cette transformation du genre autour de l'épisode charnière de la Fronde :

bien qu'issus de circonstances apparemment identiques<sup>94</sup>, les Mémoires de la Fronde rendent un son différent de ceux de la Ligue. [...] Les mémorialistes de la Ligue voyaient l'avenir sous les couleurs

---

écrits par un auteur qui ne serait qu'un œil. Entre les deux sont possibles tous les mélanges et chaque texte requiert son propre titrage, au sens que donne à ce mot la chimie » (Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 79).

<sup>88</sup> André Bertière, *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, ouvr. cité, p. 25-26.

<sup>89</sup> André Bertière, *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, ouvr. cité, p. 26.

<sup>90</sup> Marc Fumaroli, « Les Mémoires du XVII<sup>e</sup> siècle au carrefour des genres en prose », *XVII<sup>e</sup> siècle*, art. cité, p. 23.

<sup>91</sup> Une autre proposition est celle de Charbonneau : « Durant la décennie 1650-1660, on repère les prodromes d'un changement qui prendra place au début du règne personnel de Louis XIV [...]. En conséquence, si la date de 1650, autrefois avancée par Marc Fumaroli, se trouve à l'hypocentre du mouvement qui allait ébranler le genre, cependant dû à la lenteur du mouvement d'ensemble, à la prégnance aussi d'un changement de pouvoir, l'épicentre serait plutôt à situer dans les parages de la mort de Mazarin ; la première des deux dates marquerait un changement décisif du contexte, la seconde un changement dans l'objet même » (Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 61-62).

<sup>92</sup> Marc Fumaroli, « Les Mémoires du XVII<sup>e</sup> siècle au carrefour des genres en prose », *XVII<sup>e</sup> siècle*, art. cité, p. 27.

<sup>93</sup> Marc Fumaroli, « Les Mémoires du XVII<sup>e</sup> siècle au carrefour des genres en prose », *XVII<sup>e</sup> siècle*, art. cité, p. 27.

<sup>94</sup> « Une période de calme succédant à des temps troublés, des moments creux suivant des années foisonnantes, c'est là, on le sait, le terrain d'élection des Mémoires, surtout si ces années ont été remplies par une guerre civile aux multiples aspects, riche d'événements, plus riche encore d'interprétations opposées. Le désir d'exprimer leur propre vérité — et pas seulement à des fins d'apologie intéressée — est toujours présent chez les mémorialistes qui, en marge des faits bien connus de tous, brodent un réseau de menus détails propres à déplacer les responsabilités, à faire et défaire les réputations. Et même les moins engagés tiennent à confier au papier un

du passé : pour eux, l'un était le gage de l'autre. Dans une société stable, leur esprit de revendication avait un sens, sinon individuel, du moins familial ; ils comptaient que Henri IV paierait aux enfants la dette contractée par Henri III à l'égard du père. Mais l'aristocratie frondeuse, lorsque meurt Mazarin, sait que la partie est perdue et que l'avenir lui est fermé. L'âge du Roi et la condition, généralement bourgeoise, de ceux qu'il emploie la rejettent vers une époque révolue dont elle garde la nostalgie. Le mémorialiste de la Ligue allait de l'avant, portant comme un viatique le récit de ses actions, qu'il transmettait à ses descendants. Le mémorialiste de la Fronde parcourt les années à reculons, tourné vers un passé qui devient chaque jour plus anachronique. Cette modification capitale contribue[ra] [...] à une transformation profonde du genre<sup>95</sup>.

Après les « Mémoires d'épée<sup>96</sup> », acerbes à « l'égard du monarque », sorte d'état des comptes, viennent « [l]es Mémoires de la génération qui succède aux frondeurs », dont Frédéric Charbonneau dit qu'ils « s'extérioriseront sous les espèces du témoignage désintéressé, de l'anecdote, de la "chose vue", ou au contraire s'intérioriseront dans le sens de l'examen de conscience et de la confession augustinienne<sup>97</sup> ». Ces « deux grandes voies divergentes<sup>98</sup> » mènent, selon André Bertièrre, « l'une à Saint-Simon, l'autre à Rousseau<sup>99</sup> ». Dans la voie de l'extériorisation, qui mène à Saint-Simon, nous retrouvons des Mémoires que Bertièrre qualifie d'« historiques<sup>100</sup> », écrits par des mémorialistes qui, ne pouvant plus opposer le sang versé à l'ingratitude royale, montrent des « prétentions historiques<sup>101</sup> », « mettent l'accent sur les affaires publiques<sup>102</sup> », « céd[ent] aux grands acteurs de [leur] époque le devant de la scène<sup>103</sup> ». Bien qu'ils « se sent[ent] des historiens<sup>104</sup> », selon la formule de Bertièrre, « le trait fondamental d'opposition à l'histoire officielle persiste, d'après Charbonneau, [...] [et] [f]ace

---

témoignage qui leur paraît d'autant plus précieux que les faits évoqués sont controversés » (André Bertièrre, *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, ouvr. cité, p. 31).

<sup>95</sup> André Bertièrre, *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, ouvr. cité, p. 31.

<sup>96</sup> Charbonneau citant Fumaroli : « le genre des Mémoires d'épée [...] a son modèle antique, qui lui confère sa légitimité humaniste, César ; il a son modèle moderne, qui lui confère une légitimité nationale, Commines ; il a sa rhétorique, qui consiste à refuser l'*ars historica* ou plutôt à le sacrifier hautement à l'autorité du témoin et à la sobriété sans apprêt, pure de louange et de blâme, du récit des faits. » (Marc Fumaroli, « Les Mémoires, ou l'historiographie royale en procès », *La diplomatie de l'esprit. De Montaigne à La Fontaine*, Paris, Hermann, coll. « Savoir : Lettres », 1994, p. 225, cité par Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 54.)

<sup>97</sup> Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 10.

<sup>98</sup> André Bertièrre, *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, ouvr. cité, p. 46.

<sup>99</sup> « C'est seulement à ceux [les mémorialistes] de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle qu'il appartiendra de deviner l'intérêt de l'autobiographie comme réflexion sur une destinée individuelle et, en précisant d'autre part les rapports que le genre entretient avec l'histoire, de le faire éclater en deux branches distinctes, conduisant l'une à Saint-Simon, l'autre à Rousseau. » (André Bertièrre, *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, ouvr. cité, p. 26.)

<sup>100</sup> André Bertièrre, *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, ouvr. cité, p. 46.

<sup>101</sup> André Bertièrre, *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, ouvr. cité, p. 40.

<sup>102</sup> André Bertièrre, *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, ouvr. cité, p. 46.

<sup>103</sup> André Bertièrre, *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, ouvr. cité, p. 40.

<sup>104</sup> André Bertièrre, *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, ouvr. cité, p. 40.

à l'histoire du règne, aux *res gestæ* connues de tous, le mémorialiste écrit l'histoire personnelle du prince<sup>105</sup> ». Dans la voie de l'intériorisation, qui mène à Rousseau, nous voyons, bien entendu, des « Mémoires autobiographiques<sup>106</sup> », dans lesquels « l'intériorité du "Je" [...] s'accroît<sup>107</sup> », où « [q]uelque place que tiennent les éléments historiques [...], ils ne peuvent éliminer, ni même dominer les souvenirs de l'individu<sup>108</sup> ». L'article d'Annie Cantin et d'Alain Viala sur les « Mémoires » dans *Le dictionnaire du littéraire* laisse penser que le point de convergence de ces deux voies se trouvent dans les *Mémoires d'outre-tombe* de Chateaubriand (1848-1850) :

Il [le genre des Mémoires] est d'abord le fait de témoins de faits historiques [...], voire d'acteurs (aristocrates, généraux, ministres) qui essaient d'exposer et justifier leurs actions, souvent après être tombés en disgrâce. [...] Les mémoires rencontrent ensuite la voie de l'autobiographie personnelle, en vogue à partir des *Confessions* de Rousseau (1782-1789). Les deux genres tendent à se confondre en partie, comme en témoignent les *Mémoires d'outre-tombe* de Chateaubriand (1848-1850), autre monument du genre<sup>109</sup>.

Et la présentation de Bernier et La Charité laisse penser que les *Mémoires* de Philippe Aubert de Gaspé sont le parfait rejeton du genre, parce que tenant à la fois des Mémoires aristocratiques d'Ancien Régime, de Rousseau et de leur point de convergence, Chateaubriand, ce témoin d'un monde aboli.

### 1.1.3 Caractères dominants des Mémoires

Nous le disions, à l'origine de la démarche mémorialiste, Emmanuèle Lesne postule « la prise de conscience d'une rupture », de l'abolition d'un monde. Le mémorialiste est un vaincu de l'histoire et, au fondement de son écriture, il y a, comme Nadine Kuperty-Tsur le remarque, un « sentiment de privation d[e] [son] statut social [...]». Spolié de ses droits, il l'est du même coup de son identité. Le nouveau rapport des nobles à l'histoire se lit dans leur

<sup>105</sup> Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 11.

<sup>106</sup> André Bertièrre, *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, ouvr. cité, p. 46.

<sup>107</sup> Marc Fumaroli, « Les Mémoires du XVII<sup>e</sup> siècle au carrefour des genres en prose », *XVII<sup>e</sup> siècle*, art. cité, p. 29. Pour l'auteur, la publication de cette veine de Mémoires « n'aura souvent lieu qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle » (Marc Fumaroli, « Les Mémoires du XVII<sup>e</sup> siècle au carrefour des genres en prose », *XVII<sup>e</sup> siècle*, art. cité, p. 28).

<sup>108</sup> André Bertièrre, *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, ouvr. cité, p. 41.

<sup>109</sup> Annie Cantin et Alain Viala, « Mémoires », dans Paul Aron, Denis Saint-Jacques et Alain Viala, *Le dictionnaire du littéraire*, ouvr. cité, p. 385.

volonté d'assumer eux-mêmes la façon dont ils y seront représentés<sup>110</sup> ». Disgracié, l'auteur adopte une écriture à la fois curative, à l'image, nous dit Bernard Beugnot, du livre de retraite :

Né [...] d'une perte ou d'un manque, le livre de retraite, comme les mémoires [...] [,] répond à un besoin ou à une volonté de reconstruction dans la débâcle d'une carrière, d'une vie ou d'une époque. [...] Lieux d'écriture et thèmes de prédilection, retraite, disgrâce et prison sont aussi les zones de refuge pour les valeurs dégradées. Mise en scène du désordre du monde, les mémoires plaident pour la sauvegarde, mythique il est vrai, et le rétablissement intérieur de l'ordre perturbé et trahi, pour la permanence dans une époque jugée décadente de valeurs [...]<sup>111</sup>

et combative : « L'expérience de la disgrâce ne représente pas seulement un des mobiles psychologiques de l'écriture des Mémoires, elle appelle et impose en réponse un type très particulier de discours. L'accusé doit se disculper et, pour ce faire, il a recours à un discours relevant du plaidoyer<sup>112</sup> ». À une histoire générale, officielle, publique et souvent injuste à leur égard ou à l'égard des leurs<sup>113</sup>, les mémorialistes opposent leurs Mémoires, particuliers, officieux, privés : par l'écriture, ils corrigent l'histoire et la parachèvent, s'y objectent en déposant leurs propres documents en preuve<sup>114</sup> ; ils travaillent à la cohérence<sup>115</sup> et à la pérennité de « leur monde aboli ». Dans le procès<sup>116</sup> qui les oppose à l'histoire, les mémorialistes recourent à l'art de persuader par le langage pour infléchir le jugement des

<sup>110</sup> Nadine Kuperty-Tsur, *Se dire à la Renaissance. Les Mémoires au XVI<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 18.

<sup>111</sup> Bernard Beugnot, « Livre de raison, livre de retraite, interférences des points de vue chez les mémorialistes », Jacques Hennequin et Noémi Hepp (sous la dir. de), *Les valeurs chez les mémorialistes français du XVII<sup>e</sup> siècle avant la Fronde*, Paris, Klincksieck, 1979, p. 51 ; 55.

<sup>112</sup> Nadine Kuperty-Tsur, *Se dire à la Renaissance. Les Mémoires au XVI<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 21.

<sup>113</sup> Comme l'écrit Charbonneau : « Le noble est d'abord un sang [...]. C'est ainsi comme partie d'un Corps [...] que le mémorialiste prend la parole, affirme, conteste ou révèle. Cette participation fonde la valeur de son témoignage ; le privé demeure incident » (Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 12).

<sup>114</sup> Charbonneau écrit : « Cette persistance de la fonction documentaire des Mémoires ne saurait trop être soulignée : lettres, poèmes et chansons, répertoires, discours et portraits, sans préjudice de leur valeur décorative, sont des pièces apportées au dossier de l'auteur, à charge ou à décharge en son procès toujours ouvert » (Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 106-107).

<sup>115</sup> Comme l'écrit Charbonneau : « Les Mémoires [...] s'efforcent en diverses façons de rendre claires et comme inévitables leurs lectures de l'événement ; autant qu'aux historiographes, il importe aux mémorialistes que l'histoire ait eu un sens et de n'en avoir pas été dupes. Plus la débâcle de leur vie a été grande, plus sans doute est intense ce désir de reprise, d'explication et d'apologie. Chacun, floué, laissé pour compte, disgracié de l'âge ou de la politique, frappé de ce qu'il a vu et curieux, chacun a son motif d'enquête et ses raisons secrètes, l'altérité d'un sens à faire valoir qui est la clef du texte, de sa matière, de son ordre » (Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 101).

<sup>116</sup> « Les Mémoires partagent tout d'abord une même situation d'énonciation. [...] L'entreprise mémorialiste se fonde sur une cause à plaider, une image à défendre. [...] Dans ce simulacre de procès, le mémorialiste prend en charge à la fois l'accusation et la défense ; quant au lecteur, il est institué en juge après Dieu » (Nadine Kuperty-Tsur, *Se dire à la Renaissance. Les Mémoires au XVI<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 19).

destinataires. Dans ce genre où « [l]e pacte de sincérité est unanime<sup>117</sup> », où « avant [même] d'entamer le récit-plaidoyer de sa vie, le mémorialiste multiplie ses promesses de ne dire que la vérité<sup>118</sup> », la *captatio benevolentiae* se fait sans tarder : « L'incipit du récit comporte parfois une *captatio benevolentiae* à saveur de pacte : j'y étais, vous devez donc me croire, à charge que je me sois retiré définitivement<sup>119</sup> ». Il s'agit là, pour Frédéric Charbonneau, de « l'un des nerfs de la rhétorique mémoriale<sup>120</sup> » :

la sincérité est pour le mémorialiste un argument [...] : que le mémorialiste ait ou non dit, ou voulu dire, « la » ou « sa » vérité, est secondaire ; ce qui compte est qu'il ne cesse de proclamer et d'établir qu'il est sincère — mineure d'un syllogisme dont la majeure serait qu'il sait la vérité, la conclusion qu'il faut le croire. Il élabore son *ethos* — au sens que donne Aristote à ce terme — et, construisant cette image de lui-même, il marque l'appartenance de son texte à la rhétorique et son désir de persuader le lecteur<sup>121</sup>.

Pour amener le lecteur à accorder foi à sa vision du monde<sup>122</sup> plutôt qu'à celle de l'histoire, le mémorialiste se ménage une crédibilité à toute épreuve, fondée en tout premier lieu sur le rappel de la qualité de son lignage<sup>123</sup>. Les arguments — évoqués précédemment — du témoignage oculaire et de la simplicité du style, « traits fondamentaux<sup>124</sup> » du genre selon Bertière, traits qui participent au paradoxe « plus mal mais mieux » évoqué par Kuperty, viennent aussi consolider cet *ethos* particulier. Comme l'explique cette dernière, le premier argument, lié à l'exposition des « valeurs morales » du mémorialiste, permet à celui-ci « de faire de la subjectivité de son point de vue le garant de l'objectivité du récit », de « convaincre [le destinataire] de la vérité du texte<sup>125</sup> » :

<sup>117</sup> Emmanuèle Lesne, *La poétique des Mémoires (1650-1685)*, ouvr. cité, p. 231.

<sup>118</sup> Nadine Kuperty-Tsur, *Se dire à la Renaissance. Les Mémoires au XVI<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 20.

<sup>119</sup> Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 32.

<sup>120</sup> Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 32.

<sup>121</sup> Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 4.

<sup>122</sup> Le mémorialiste étant « témoin de l'opinion d'une classe beaucoup plus que celle d'un individu » (Nadine Kuperty-Tsur, *Se dire à la Renaissance. Les Mémoires au XVI<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 32), c'est aussi la vision de cette classe qu'il cherche à justifier.

<sup>123</sup> « L'*ethos* noble à l'œuvre dans ces textes, l'illustration d'un nom et d'un lignage constitue à la fois leur fin et leur moyen ; car le risque de dégénérer est tel qu'il faut réaffirmer sans cesse la pureté de sa race et qu'on en demeure digne » (Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 81.)

<sup>124</sup> André Bertière, *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, ouvr. cité, p. 20.

<sup>125</sup> Nadine Kuperty, « La stratégie des préfaces dans les Mémoires du XVI<sup>e</sup> siècle », dans Madeleine Bertaud et François-Xavier Cuche (actes publiés par), *Le genre des Mémoires, essai de définition*, art. cité, p. 21-22.

Dans un premier temps, il souligne sa situation privilégiée de témoin des événements — cette image limitée dans la chronologie et de toute façon révolue correspond à sa phase glorieuse [...] Dans un deuxième temps, il se donne pour le champion de la vérité, qu'elle lui soit ou non favorable. [...] Les valeurs morales mises en œuvre pour garantir l'objectivité du récit viennent ainsi relayer le prestige des fonctions que le mémorialiste avoue ne plus exercer à l'heure de l'écriture<sup>126</sup>.

Le deuxième argument, celui de la simplicité du style, sert le même dessein. Les mémorialistes, « [c]es exclus de tout poil, mécontents, turbulents, floués, [voyant] dans l'ornement l'équivalent des grimaces de la cour et de la parure des vices<sup>127</sup> », se refuseront à suivre « l'historien littéraire [...] qui embellit les faits [...] plutôt que de les raconter seulement<sup>128</sup> » et se rangeront plutôt du côté de César :

En optant pour la sécheresse du document, le général [César] a sans le savoir fourni sa caution et les lieux d'une rhétorique virile aux mémorialistes à venir : dédain du chef de guerre pour les labeurs obscurs de la plume ; méfiance à l'égard d'ornements qui couvrent la vérité nue<sup>129</sup>.

Pour eux, la nudité du style « est vérité et refus d'un mensonge civil<sup>130</sup> ». Cette nudité ou cette négligence<sup>131</sup> forment toutefois un écran de fumée derrière lequel se cache une complexité désirée, préméditée :

Le style des Mémoires est un trompe-l'oeil : apparente simplicité, apparente négligence. Un je-ne-sais-quoi fait que cette simplicité dissimule le sublime, qui consiste à parler de sujets graves, en feignant de parler de « choses ordinaires ». [...] Comme la conversation, le style des Mémoires n'est pas codifiable<sup>132</sup>.

À l'instar de Lesne, Charbonneau n'est pas dupe et lorsqu'il aborde « l'ordre mémorial<sup>133</sup> », il remarque, à juste titre, qu'« [u]ne composition intuitive et sans étude n'exclut pas la stratégie<sup>134</sup> » :

<sup>126</sup> Nadine Kuperty, « La stratégie des préfaces dans les Mémoires du XVI<sup>e</sup> siècle », dans Madeleine Bertaud et François-Xavier Cuhe (actes publiés par), *Le genre des Mémoires, essai de définition*, art. cité, p. 21-22.

<sup>127</sup> Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 39.

<sup>128</sup> Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 37.

<sup>129</sup> Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 39.

<sup>130</sup> Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 37.

<sup>131</sup> Charbonneau met de l'avant le changement qui survient, en ce qui concerne le style, des Mémoires militaires, plus près du modèle offert par César, aux Mémoires mondains : « Dans sa diversité et sa souplesse associative, l'entretien familial informe les Mémoires mondains et substitue ses grâces négligées à la virilité nue des Mémoires militaires. L'on convainquit par sa rudesse franche, maintenant par sa liberté enjouée ; l'une et l'autre impromptues, sachant dire les choses comme elles viennent. » (Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 105.)

<sup>132</sup> Emmanuèle Lesne, *La poésie des Mémoires (1650-1685)*, ouvr. cité, p. 294.

<sup>133</sup> « [O]n ne saurait trouver chez les mémorialistes d'ordre purement chronologique [...]. Des différents aspects de l'ordre mémorial, l'un des plus évidents sans doute est le va-et-vient entre passé et présent, formé de retours par les auteurs sur le sens de leurs actes [...] ou sur le sens de leur œuvre [...]. Notons encore les remontées dans le temps pour expliquer tel épisode, lot de l'histoire particulière dont le cadre est restreint ; les ruptures

Chez certains, mieux rompus à la rhétorique, [...] le désordre sait être délibéré, mime d'improvisation que les ratures des manuscrits démentent, empreinte d'une oralité qui manifeste à la fois le rang [...] et la mondanité par la maîtrise d'un nouvel *ars dicendi*. La notion de style naturel qui domine la critique classique implique cet ordre caché, *ordo fortuitus* qui permet l'illusion d'un art spontané<sup>135</sup>.

Disons, avec Charbonneau, que les Mémoires sont constitués d'« un arsenal rhétorique, diversement élaboré selon les cas, et dont la moindre qualité ne sera pas d'en sembler dépourvu<sup>136</sup> » ; et annonçons nos couleurs en disant, contrairement à Maurice Lemire, que les *Mémoires* de Gaspé sont pétris d'une « forme d'art [tout ce qu'il y a de plus] préméditée<sup>137</sup> ». Mais avant de nous mettre les pieds dans « Le coin de Fanchette » (M, p. 38), métadiscours rhétorique, voyons ce qui distingue Mémoires et autobiographie.

#### 1.1.4 Mémoires et autobiographie

Dans *Le pacte autobiographique*, Philippe Lejeune donne de l'autobiographie la définition<sup>138</sup> suivante : « Récit rétrospectif en prose, qu'une personne réelle fait de sa propre existence, lorsqu'elle met l'accent sur sa vie individuelle, en particulier sur l'histoire de sa personnalité<sup>139</sup> ». Pour lui, la différence<sup>140</sup> entre autobiographie et Mémoires réside dans le

---

digressives ou anecdotiques ; les développements abstraits appartenant au temps de la rédaction ; et les réparations d'oublis, car le mémorialiste souvent ajoute plutôt qu'il ne corrige, son récit étant sans "art". » (Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 101-102.)

<sup>134</sup> Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 104.

<sup>135</sup> Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 104-105.

<sup>136</sup> Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 11.

<sup>137</sup> « S'il [Aubert de Gaspé] osait se limiter à son inspiration première, il livrerait ses souvenirs comme ils se présentent sous sa plume, sans quelque forme d'art préméditée, comme il le fera dans ses mémoires » (Maurice Lemire, « Introduction », dans Philippe Aubert de Gaspé, *Les anciens Canadiens*, texte intégral conforme à l'édition de 1864, introduction de Maurice Lemire, ouvr. cité, p. 8)

<sup>138</sup> Citant cette définition de Lejeune, Lesne y va de ce commentaire : « on mesure certes l'anachronisme de cette perspective au XVII<sup>e</sup> siècle » (Emmanuèle Lesne-Jaffro, « Les Mémoires et leurs destinataires dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », dans Madeleine Bertaud et François-Xavier Cuche (actes publiés par), *Le genre des Mémoires, essai de définition*, art. cité, p. 27). Il est intéressant de noter que cet anachronisme qui frappe Lesne ne semble pas embêter un Bertière qui parle de « Mémoires autobiographiques » et une Noémie Hepp qui, dans son avant-propos aux actes du colloque *Les valeurs chez les mémorialistes français du XVII<sup>e</sup> avant la Fronde* lance, sans autre précaution, « les autobiographies des mémorialistes » : « [...] nous suggérons une rupture qui n'est pas seulement d'ordre politique entre les règnes et les régences de la première moitié du siècle et la Fronde ; on voit alors s'écrouler de larges pans de l'univers qui jusque-là avaient commandé sinon toutes les vies, au moins toutes les autobiographies des mémorialistes. » (Noémie Hepp, « Avant-propos », dans Jacques Hennequin et Noémi Hepp (sous la dir. de), *Les valeurs chez les mémorialistes français du XVI<sup>e</sup> siècle avant la Fronde*, ouvr. cité, p. 6.)

<sup>139</sup> Philippe Lejeune, *Le pacte autobiographique*, ouvr. cité, p. 14.

<sup>140</sup> Pour Gusdorf aussi : « La ligne de démarcation pourrait consister en ceci que le sujet des Mémoires n'est pas le même que celui de l'autobiographie proprement dite. [...] L'auteur de Mémoires, même lorsqu'il met en évidence les initiatives prises, les responsabilités assumées, les résultats obtenus, ne parle pas de soi, il parle

« [s]ujet traité » : dans l'autobiographie, il s'agit de la « vie individuelle », de l'« histoire d'une personnalité<sup>141</sup> » tandis que, dans les Mémoires, l'accent est mis, comme l'écrit Gusdorf, sur « l'ordre des choses [...] [,] sur les événements politiques, militaires, diplomatiques auxquels le rédacteur a été mêlé<sup>142</sup> », que ce soit de façon active ou passive. Cette distinction, qui « se fonde sur la différence entre les ouvrages centrés sur la personne ou sur la personnalité de celui qui écrit, et ceux centrés sur les événements rapportés par celui-ci<sup>143</sup> », encore de mise aujourd'hui, était déjà admise peu après la reconnaissance par l'Académie française en 1842<sup>144</sup> du terme « autobiographie ». Cette définition donnée par « le *Larousse du XIX<sup>e</sup> siècle* » en 1866 (l'année de publication des *Mémoires* d'Aubert de Gaspé) et rapportée par Georges May en témoigne :

Pendant longtemps, en Angleterre comme en France, les récits et souvenirs laissés sur leur propre vie par les hommes marquants de la politique, de la littérature ou des arts, prirent le nom de *Mémoires*. Mais, à la longue, on adopta de l'autre côté du détroit l'usage de donner le nom d'*autobiographie* à ceux de ces mémoires qui se rapportent beaucoup plus aux hommes mêmes qu'aux événements auxquels ceux-ci ont été mêlés. L'*autobiographie* entre assurément pour beaucoup dans la composition des mémoires ; mais souvent, dans ces sortes d'ouvrages, la part faite aux événements contemporains, à l'histoire même, étant beaucoup plus considérable que la place accordée à la personnalité de l'auteur, le titre de mémoires leur convient mieux que celui d'*autobiographie*<sup>145</sup>.

Pour May, « les interférences [...] entre mémoires et autobiographies [que cette définition met bien en évidence] ne sont pas de simples accidents : elles semblent au contraire tenir à la nature même des œuvres<sup>146</sup> ». Dosage variable entre le moi et le monde, les Mémoires engendrent l'autobiographie et flirtent, à divers degrés, avec son sujet de prédilection, la vie

---

toujours d'autre chose ; ce qui l'intéresse, c'est le train du monde, le cours des choses et ses vicissitudes, sous l'influence des forces à l'œuvre dans l'environnement » (Georges Gusdorf, « Chapitre 10. Autobiographie et mémoires : le moi et le monde », *Les écritures du moi*, ouvr. cité, p. 260).

<sup>141</sup> Philippe Lejeune, *Le pacte autobiographique*, ouvr. cité, p. 14.

<sup>142</sup> Georges Gusdorf, « Chapitre 10. Autobiographie et mémoires : le moi et le monde », *Les écritures du moi*, ouvr. cité, p. 252.

<sup>143</sup> Georges May, *L'autobiographie*, ouvr. cité, p. 122.

<sup>144</sup> « Le premier exemple connu du mot "autobiographie" date de 1838 [...] [Il est] naturalisé par l'Académie française dès le *Complément* de 1842 à son *Dictionnaire* » (Georges May, *L'autobiographie*, ouvr. cité, p. 118).

<sup>145</sup> Georges May, *L'autobiographie*, ouvr. cité, p. 119.

<sup>146</sup> Georges May, *L'autobiographie*, ouvr. cité, p. 124. À notre avis, il faudrait tout de même prêter attention à la terminologie : ce qui entre « dans la composition des mémoires », c'est la vie individuelle, le moi de l'écrivain, non l'autobiographie proprement dite. Les termes « intériorité », « intériorisation », « intérieur », voire « intime », etc., permettent des formulations (par exemple : « Mémoires qui font place à l'intériorité ») qui, si elles sont moins séduisantes, sont également source de moins de confusion.

intérieure, tout en se reposant résolument sur le sien, les événements extérieurs. Disons donc, avec Gusdorf, que dans le « champ unitaire » des « écritures du moi », « il n'est pas possible d'établir de compartiments étanches<sup>147</sup> ». Dosage variable entre le moi de l'auteur, le récit autobiographique incomplet de son ascension sociale et celui de sa retraite au manoir de Saint-Jean-Port-Joli, et la chronique de l'apogée du régime seigneurial et de l'aristocratie militaire, les *Mémoires* sont associés à un genre auquel la critique québécoise est restée, majoritairement, imperméable.

## 1.2 Les Mémoires dans la tradition littéraire québécoise

Dans son essai intitulé *La littérature québécoise depuis ses origines*<sup>148</sup>, Laurent Mailhot, après un passage « obligé » par Furetière — et par Fumaroli — et le rappel de la différence qui existe entre les Mémoires et l'autobiographie en ce qui a trait au sujet traité, écrit que « [m]algré quelques Mémoires seigneuriaux, judiciaires, militaires, ecclésiastiques, universitaires, médicaux, syndicaux, athlétiques, ce sont les Mémoires politiques (politiciens) qui dominent ici depuis toujours<sup>149</sup> » ; et, après s'être très rapidement intéressé à quelques politiciens mémorialistes (notamment René Lévesque, Lise Payette et Georges-Émile Lapalme, lesquels ont tous écrit au XX<sup>e</sup> siècle), il se tourne du côté des écrivains et lance sans ménagement : « [I]es écrivains ont été peu enclins aux Mémoires<sup>150</sup>. » Le traitement accordé aux Mémoires dans cet essai est assez symptomatique de la place attribuée — si place il y a<sup>151</sup> — à ce genre dans la critique québécoise. À notre connaissance, aucune étude, sur la base

<sup>147</sup> Georges Gusdorf, « Chapitre 10. Autobiographie et mémoires : le moi et le monde », *Les écritures du moi*, ouvr. cité, p. 241.

<sup>148</sup> Laurent Mailhot, *La littérature québécoise depuis ses origines*, nouvelle édition, Montréal, Typo, coll. « Essai », 2003.

<sup>149</sup> Laurent Mailhot, *La littérature québécoise depuis ses origines*, ouvr. cité, p. 316.

<sup>150</sup> Laurent Mailhot, *La littérature québécoise depuis ses origines*, ouvr. cité, p. 318.

<sup>151</sup> Notons, à cet effet, que le second volume de l'*Anthologie de la littérature québécoise* (sous la direction de Gilles Marcotte), intitulé *La patrie littéraire* (1760-1895) et préparé par René Dionne, ne fait aucune place au genre, malgré l'émergence de celui-ci dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle avec, notamment, Philippe Aubert de Gaspé (1866), Pierre de Sales Laterrière (1873), Antoine Gérin-Lajoie (1885) et Élisa-Anne Baby (1891). La table des matières en témoigne avec éloquence : dans la troisième partie, intitulée « La survie messianique (1866-1895) », qui est, comme les deux premières, subdivisée en types d'écrivains, nous retrouvons « Historiens », « Poètes », « Romanciers », « Chroniqueurs et essayistes », « Orateurs »... mais pas un seul mémorialiste. (Gilles Marcotte (sous la dir. de), *Anthologie de la littérature québécoise*, vol. II : *La patrie*

d'un corpus québécois, n'a fait des Mémoires son unique objet. Le genre réussit néanmoins à se nicher à l'intérieur d'études de référence portant sur la littérature québécoise et à laisser son sillon dans le champ des travaux sur la littérature intime.

Au sein des études d'ensemble, comme le *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*<sup>152</sup> et *La vie littéraire au Québec*<sup>153</sup>, la description de Mémoires particuliers l'emporte haut la main sur une caractérisation du genre. « Des origines à 1900 », le *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec* recense et analyse brièvement quatre mémorialistes publiés au Québec à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>154</sup> : Philippe Aubert de Gaspé (1866) ; Robert Shore Milnes Bouchette (1903)<sup>155</sup> ; Élixa-Anne Baby (1891) ; Pierre de Sales Laterrière (1873). Dans le troisième volume (1840-1869) de *La vie littéraire au Québec*, à la suite d'une rapide présentation de textes divers relevant du journal, des lettres ou des Mémoires, regroupés sous la rubrique « écrits intimes », ce sont les Mémoires de « Robert-Shore-Milnes Bouchette », « d'Eliza Anne Baby », d'Antoine Gérin-Lajoie et de Philippe-Joseph Aubert de Gaspé qui sont analysés, sur une page ou deux<sup>156</sup>.

---

*littéraire* (1760-1895), préparé par René Dionne, Montréal, La Presse, 1978, p. vii-xii.) Remarquons aussi que notre mémorialiste n'est pas plus étudié dans l'ouvrage *Discours et pratique de l'intime au Québec*, sous la direction de Manon Brunet et de Serge Gagnon (Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993).

<sup>152</sup> Maurice Lemire (sous la dir. de), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, vol. 1 : *Des origines à 1900*, Montréal, Fides, 1978.

<sup>153</sup> Maurice Lemire et Denis Saint-Jacques (sous la dir. de), *La vie littéraire au Québec*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1996, 6 vol.

<sup>154</sup> Maurice Lemire (sous la dir. de), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, vol. 1 : *Des origines à 1900*, ouvr. cité, p. 479-487. Il en répertorie deux autres : l'abbé Louis Bertrand de Latour (né et décédé en France), dont les *Mémoires* furent d'abord publiés à Cologne (1761), puis à Paris (1855) et enfin à Rome (1956) ; Nicolas Perrot (né en France et décédé au Québec), dont les *Mémoires* parurent d'abord à Leipzig et Paris (1864), furent ensuite réimprimés par la Johnson Reprint Corporation de New York (1968) pour finalement gagner Montréal (1973).

<sup>155</sup> Curieuse inclusion, si nous considérons les balises temporelles fixées. Louis Fréchette, auteur de *Mémoires intimes* (1900), ne bénéficie pas d'une telle largesse.

<sup>156</sup> Maurice Lemire et Denis Saint-Jacques (sous la dir. de), *La vie littéraire au Québec*, vol. III (1840-1869), ouvr. cité, p. 450-451 (pour l'introduction) et p. 454-460 (pour les Mémoires). Notons que dans les divers tomes, la section intitulée « Cent acteurs de la vie littéraire » est particulièrement intéressante. Le tableau dans lequel sont répertoriés les « acteurs littéraires » renferme des renseignements essentiels pour ceux que les Mémoires québécois intéressent, comme la « Profession du père » de l'écrivain, les « Études » de ce dernier, sa « Profession », la « Fonction exercée », ses « Pratiques d'écriture », etc.

Au chapitre des travaux sur la littérature intime, nous retrouvons l'étude de Françoise Van Roey-Roux, intitulée *La littérature intime du Québec*<sup>157</sup>. Dans la section qu'elle consacre aux Mémoires dans son ouvrage, la chercheuse nous offre d'abord « [l]e portrait classique du mémorialiste » :

celui d'un homme (ou d'une femme), écrivain d'occasion et non de profession, qui, ayant été mêlé soit par les hasards de la naissance, soit en vertu de sa profession aux grands événements ou personnages de son époque, fait le récit de ce qu'il a vu, entendu ou vécu en compagnie de ces grands personnages. Écrits parfois durant les événements, mais généralement bien des années plus tard, les mémoires ont tous cette caractéristique d'être l'œuvre d'un individu qui décrit les faits comme il les a vus, sans affirmer que c'est bien ainsi que les choses se sont passées. Il ne prétend pas juger avec le recul de l'historien : sa seule qualité est la sincérité. C'est elle qui fonde la vérité de ses textes [...] Le mémorialiste consciencieux insistera fortement sur le caractère particulier de son récit<sup>158</sup>.

Elle explique ensuite « l'impression de plaidoyer et même d'apologie [...] [que les Mémoires] laissent fréquemment à la lecture » :

L'auteur, travaillant de manière rétrospective, peut donner à sa vie une unité qu'elle possède rarement. Ces qualités de composition, inhérentes aux mémoires, expliquent l'impression de plaidoyer et même d'apologie [...] [que les mémoires] laissent fréquemment à la lecture<sup>159</sup>.

Ensuite, avant de terminer en distinguant, exemples québécois à l'appui, trois catégories de Mémoires selon « les activités des mémorialistes<sup>160</sup> » : « les mémoires politiques, les mémoires basés sur une profession autre que politique, [...] les mémoires privés ou littéraires qui échappent à une profession<sup>161</sup> », elle élabore une définition des Mémoires selon quatre critères<sup>162</sup> : 1) « les mémoires racontent la vie de leur auteur, soit dans son entier, soit dans une assez large tranche » — par opposition à la biographie ; 2) « elles [les œuvres] mettent généralement l'accent sur les activités professionnelles ou autres de l'auteur, et font, par

<sup>157</sup> Françoise Van Roey-Roux, « Chapitre 2 : Les mémoires », dans *La littérature intime du Québec*, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 57-105.

<sup>158</sup> Françoise Van Roey-Roux, « Chapitre 2 : Les mémoires », dans *La littérature intime du Québec*, ouvr. cité, p. 57.

<sup>159</sup> Françoise Van Roey-Roux, « Chapitre 2 : Les mémoires », dans *La littérature intime du Québec*, ouvr. cité, p. 58.

<sup>160</sup> « Puisque les mémoires rapportent essentiellement ce que leur auteur a vu et fait, ce sont les activités des mémorialistes québécois qui permettent de regrouper les œuvres. Ici plus qu'ailleurs, la profession joue un rôle important » (Françoise Van Roey-Roux, « Chapitre 2 : Les mémoires », dans *La littérature intime du Québec*, ouvr. cité, p. 64).

<sup>161</sup> Françoise Van Roey-Roux, « Chapitre 2 : Les mémoires », dans *La littérature intime du Québec*, ouvr. cité, p. 64.

<sup>162</sup> Françoise Van Roey-Roux, « Chapitre 2 : Les mémoires », dans *La littérature intime du Québec*, ouvr. cité, p. 59-60.

conséquent, intervenir le milieu dans lequel il a vécu, les gens qu'il a connus » — par opposition à l'autobiographie ; 3) « elles [les œuvres] sont rédigées bien après les faits, souvent sur une assez courte période » — par opposition au journal intime ; 4) « elles [les œuvres] suivent en général un ordre chronologique, une continuité dans le récit, qui n'empêche ni les retours en arrière, ni les visions prospectives » — par opposition aux souvenirs. À cette exposition sommaire des caractères communs du genre, largement tributaire, comme en témoigne sa bibliographie, d'études faites sur le corpus français<sup>163</sup>, succèdent des résumés de Mémoires qui, à défaut d'assouvir notre faim, nous mettent en appétit. Des *Mémoires* de Philippe Aubert de Gaspé, par exemple, elle écrit :

Voici d'abord [au XIX<sup>e</sup> siècle] les célèbres *Mémoires* de Philippe Aubert de Gaspé dont la plume agréable nous a laissé la chronique de son enfance et de sa jeunesse à Québec, agrémentée de l'atmosphère familiale et des portraits des personnalités célèbres qu'il a eu l'occasion de rencontrer. Remplis d'anecdotes savoureuses racontées avec humour, les *Mémoires* ont fourni à la postérité un document important sur la vie aristocratique<sup>164</sup>.

Van Roey-Roux montre bien, en particulier lorsqu'elle traite des différentes familles de Mémoires, le sel mémorialiste des textes québécois, en quoi ceux-ci reconduisent, à leur façon, les caractères dominants du genre, hérités de la tradition française ; mais, comme son objet dépasse largement les Mémoires, elle ne peut faire de même avec chaque texte particulier. De même, contrairement à un Charbonneau ou à une Kuperty-Tsur, elle n'a pas le loisir de présenter un portrait nuancé des Mémoires, d'en montrer davantage les aspérités. Cet ouvrage, qui établit un corpus mémorial québécois s'étendant du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, est, pourrions-nous dire, une première enjambée vers une étude centrée sur les Mémoires.

---

<sup>163</sup> Au point « 2 », intitulé « Les mémoires », de la rubrique « Les ouvrages spécialisés », elle donne quatre titres, dont deux concernent le genre des Mémoires proprement dit : « Caboche, Charles, *Les mémoires et l'histoire en France*, Paris, Charpentier, 1863, 2 vol. ; *Mémoires de France. Aperçu provisoire des recherches en cours* », *Ethnologie française*, vol. VIII, no 4, 1978, p. 331-335. » (Françoise Van Roey-Roux, « Chapitre 2 : Les mémoires », dans *La littérature intime du Québec*, ouvr. cité, p. 228-229.)

<sup>164</sup> Françoise Van Roey-Roux, « Chapitre 2 : Les mémoires », dans *La littérature intime du Québec*, ouvr. cité, p. 95.

Yvan Lamonde, dans son ouvrage intitulé *Je me souviens. La littérature personnelle au Québec (1860-1980)*<sup>165</sup>, s'intéresse également à la production mémorialiste québécoise<sup>166</sup>. Il aborde son corpus en se posant les questions suivantes : « Quelle expérience collective les Québécois ont-ils fait de la subjectivité ? Y a-t-il une tradition écrite de la subjectivité ? Comment une conscience historique s'est-elle profilée sur des consciences individuelles<sup>167</sup> ? » De telles questions amènent Lamonde à imbriquer caractérisation du genre et Mémoires particuliers. Il réussit à faire apparaître quelques caractéristiques du genre<sup>168</sup> en établissant, lui aussi, des familles de mémorialistes<sup>169</sup>. Vient ensuite une « [b]ibliographie analytique des documents personnels québécois (1860-1980)<sup>170</sup> », dans laquelle figurent les *Mémoires* de Philippe Aubert de Gaspé :

Il s'agit de souvenirs d'enfance et de jeunesse de Philippe Aubert de Gaspé à Québec et à Saint-Jean-Port-Joli, centrés sur les personnalités de l'époque, françaises et anglaises. L'auteur choisit un moment, un milieu, un personnage, et développe différentes anecdotes dont la plupart ne le mettent pas en cause directement. Il se pose davantage comme point de vue que comme objet de son récit : le ton est celui de la chronique mondaine, au début du 19<sup>ième</sup> siècle. Politiciens, militaires, membres du clergé et des professions libérales constituent les milieux que de Gaspé s'exerce à décrire avec humour, cherchant le trait pittoresque, l'anecdote comique. L'auteur possède un talent de conteur qui occulte l'intention mémorialiste. Le document est riche d'informations sur les pratiques culturelles de l'élite canadienne-française au 19<sup>ième</sup> siècle de même que sur les traits particuliers de langage de l'époque<sup>171</sup>.

<sup>165</sup> Yvan Lamonde, *Je me souviens. La littérature personnelle au Québec (1860-1980)*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1983.

<sup>166</sup> En plus de Philippe Aubert de Gaspé, Lamonde recense sept autres mémorialistes au XIX<sup>e</sup> siècle, dont quatre furent publiés, et le furent après notre seigneur : Joseph-Guillaume Barthe (1885) ; Maximilien Bibaud (ses *Mémoires* sont restés à l'état de manuscrit, dont il existe trois versions : 1855, 1881 et 1883) ; Robert Shore Milnes Bouchette (1903) ; Pierre de Sales Laterrière (1873) ; Louis-Honoré Fréchette (1961 ; mais, précise Lamonde, « la plus grande partie des *Mémoires* fut publiée dans *Le monde illustré* de Montréal en 1900 ») ; Albert Lacombe (rédigés en 1890 ; manuscrit) ; Zéphirin Mailhot (copie dactylographiée ; 1850- ?). (Yvan Lamonde, *Je me souviens. La littérature personnelle au Québec (1860-1980)*, ouvr. cité, p. 264-265).

<sup>167</sup> Yvan Lamonde, *Je me souviens. La littérature personnelle au Québec (1860-1980)*, ouvr. cité, p. 27.

<sup>168</sup> « Ces mémoires mettent évidemment l'accent sur le "nous", sur le rapport du mémorialiste à son époque et à sa société » ; « Dans les mémoires [...] les intentions de rédaction, le pacte mémorialiste sont explicites » ; « Cette volonté de témoigner s'accompagne obligatoirement d'une conviction de sincérité, d'authenticité » ; « Le mémorialiste-témoin rend certes compte d'une vie publique, d'une époque, mais souvent aussi il s'offre en exemple, à ses compatriotes, à la jeunesse » ; « Il faut enfin noter chez ces mémorialistes la conscience d'une tradition de mémorialiste où les œuvres et les auteurs s'interpellent » (Yvan Lamonde, *Je me souviens. La littérature personnelle au Québec (1860-1980)*, ouvr. cité, p. 27-30).

<sup>169</sup> « hommes politiques » ; « gens du spectacle et des médias » ; « mémorialistes-écrivains et/ou professeurs » ; « [q]uelques prêtres [...] [d]es missionnaires » ; « mémoires de femmes » (Yvan Lamonde, *Je me souviens. La littérature personnelle au Québec (1860-1980)*, ouvr. cité, p. 27-30).

<sup>170</sup> Yvan Lamonde, *Je me souviens. La littérature personnelle au Québec (1860-1980)*, ouvr. cité, p. 39.

<sup>171</sup> Yvan Lamonde, *Je me souviens. La littérature personnelle au Québec (1860-1980)*, ouvr. cité, p. 44.

Son sujet étant plus vaste que les Mémoires, comme dans le cas de Van Roey-Roux, la réflexion de Lamonde, parce qu'elle ne fait que quelques pages, est d'autant plus frustrante qu'elle est inspirante.

Matière à réflexion, « matériaux propices à d'autres travaux<sup>172</sup> », lectures nous conduisant vers d'autres lectures, l'un et l'autre genre d'études (études de référence ou études portant sur la littérature intime), à défaut d'une monographie exhaustive portant sur la pratique mémorialiste au Québec, nous conduisent vers les travaux portant sur les Mémoires aristocratiques d'Ancien Régime.

---

<sup>172</sup> Françoise Van Roey-Roux, « Chapitre 2 : Les mémoires », dans *La littérature intime du Québec*, ouvr. cité, p. 7.

## CHAPITRE 2<sup>173</sup>

### Préfaces et pactes

Philippe Aubert de Gaspé, sixième et dernier seigneur de Saint-Jean-Port-Joli, utilise la préface pour faire accepter son roman par une critique circonspecte devant la fiction et pour situer ses *Mémoires* dans l'horizon des Mémoires aristocratiques d'Ancien Régime, certes, mais aussi pour établir son *ethos*. Grâce à cet *ethos*, vrai morceau de choix, Gaspé, tout en gardant ses disgrâces personnelles dans l'ombre, amène ses lecteurs à croire dans la justesse et dans l'à-propos des réhabilitations collectives qu'il entreprend ; grâce à lui, il se positionne dans la lignée des classes qu'il justifie et, partant, travaille à sa propre justification. La recette de cet *ethos* : une nature véridique, enrobée d'une mémoire rendue spectaculaire par le mariage parfait de la vue et de l'ouïe, le tout servi, sans façon, sur le lit de la conversation — pour les ingrédients secrets, voir la suite. Bon appétit.

#### 2.1 La préface

Dans l'édition *princeps* (comme dans les éditions postérieures d'ailleurs) des *Mémoires*, la préface n'est ni signalée par un titre, ni séparée typographiquement de l'ensemble. Placée au commencement du chapitre premier (pages 37 à 58 de notre édition), elle se présente comme un discours sur les *Mémoires* qui s'efface progressivement, mais pas totalement, pour laisser la place au discours des *Mémoires* qui, si nous voulions tracer une frontière, commencerait selon nous lorsque le seigneur écrit (à la page 42) : « Le lecteur me pardonnera donc de me présenter à lui le jour même de ma naissance<sup>174</sup>. » Nous parlons d'un métadiscours qui s'efface de façon progressive, sans pour autant disparaître, parce que, à l'instar de Kuperty-Tsur et de Lesne, nous remarquons que les arguments développés dans la

<sup>173</sup> Il est à noter que nous avons présenté une version antérieure de ce chapitre au colloque biennal des jeunes chercheurs des programmes conjoints de doctorat en lettres et de maîtrise en études littéraires UQAC-UQAR-UQTR, sous le titre « La construction du pacte de lecture dans les *Mémoires* de Philippe Aubert de Gaspé », colloque dont les actes sont à paraître (Rimouski, *Tangence* éditeur, coll. « Émergence »).

<sup>174</sup> Le seigneur lui-même traçait cette frontière en écrivant : « Je devrais en effet me rappeler tous les détails de ma vie depuis le jour même de ma naissance » (M, p. 38).

préface ressurgissent à l'occasion à la faveur d'« arrêts du récit mémorialiste<sup>175</sup> », sont « retravaillés<sup>176</sup> » à mesure que le texte se déploie (nous y reviendrons au cours de l'analyse). Claude Duchet va dans le même sens lorsque, dans un article intitulé « L'illusion historique. L'enseignement des préfaces (1815-1832)<sup>177</sup> », il écrit :

Le terme de discours ou d'appareil préfaciel conviendrait mieux du reste que celui de préface, car la matière préfacielle peut se distribuer en notes ou documents annexes, se déguiser en dédicace [...], s'inscrire elliptiquement dans une épigraphe [...], se glisser dans les chapitres introductifs ou conclusifs, voire s'insérer dans le roman lui-même et accompagner le récit sous forme d'un discours du narrateur<sup>178</sup>.

(Remarquons, à l'instar de Nadine Kuperty-Tsur, que la réflexion de Duchet, même si elle concerne les préfaces de romans, est tout à fait pertinente dans le cas des préfaces de *Mémoires*<sup>179</sup>.) Guide de lecture, la préface est à rapprocher de ce qu'Emmanuèle Lesne nomme « [l]a première page des *Mémoires* », c'est-à-dire un « lieu où se noue le pacte entre le mémorialiste et le destinataire<sup>180</sup> ».

### 2.1.1 La préface du roman ou comment « passer le Rubicon »

Lorsqu'il décide de prendre la plume à un âge vénérable pour écrire *Les anciens Canadiens*, de « passer le Rubicon » (AC, p. 85), Aubert de Gaspé croit devoir « une explication » à « [c]eux qui [l]e connaissent » (AC, p. 85). Au seuil de son roman, il écrit : « Ce chapitre peut, sans inconvénient, servir, en partie, de préface [...]. Ceux qui me connaissent seront, sans doute, surpris de me voir commencer le métier d'auteur à soixante-et-seize ans ; je leur dois une explication » (AC, p. 85). Cette explication est une toile tissée avec méthode : nous y retrouvons une justification du passage à l'écriture : « Quoique fatigué de

<sup>175</sup> Nadine Kuperty-Tsur, *Se dire à la Renaissance. Les Mémoires au XVI<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 81.

<sup>176</sup> Emmanuèle Lesne, *La poétique des Mémoires (1650-1685)*, ouvr. cité, p. 238.

<sup>177</sup> Claude Duchet, « L'illusion historique. L'enseignement des préfaces (1815-1832) », dans *Revue d'histoire littéraire de la France*, 75<sup>e</sup> année, n° 2-3, mars-juin 1975, p. 245-267.

<sup>178</sup> Claude Duchet, « L'illusion historique. L'enseignement des préfaces (1815-1832) », art. cité, p. 249-250.

<sup>179</sup> Nadine Kuperty-Tsur, *Se dire à la Renaissance. Les Mémoires au XVI<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 81.

<sup>180</sup> Emmanuèle Lesne, *La poétique des Mémoires (1650-1685)*, ouvr. cité, p. 221. À « l'absence de prise en compte du genre par la théorie » qui, au XVII<sup>e</sup> siècle, fait apparaître les *Mémoires* comme « une forme sans contrainte », s'oppose « [l]e sentiment d'une contrainte implicite du genre [qui] s'exprime dans les commentaires du mémorialiste sur ses choix narratifs ou stylistiques ». Ainsi, « la liberté prétendue du genre se heurte à un certain nombre de contraintes », repérables dans ce que Lesne nomme « [l]a première page des *Mémoires* », dans ce « lieu où se noue le pacte entre le mémorialiste et le destinataire ». (Emmanuèle Lesne, *La poétique des Mémoires (1650-1685)*, ouvr. cité, p. 221.)

toujours lire, à mon grand âge, sans grand profit, ni pour moi, ni pour autrui, je n'osais cependant passer le Rubicon ; un incident assez trivial m'a décidé » (AC, p. 85) :

Un des mes amis, homme de beaucoup d'esprit, que je rencontrai, l'année dernière, dans la rue Saint-Louis de cette bonne ville de Québec, me saisit la main d'un air empressé, en me disant : « Heureux de vous voir : j'ai conversé ce matin avec onze personnes ; eh bien, mon cher, tous êtes insignifiants ! pas une idée dans la caboche ! » [...]. — « Savez-vous, lui dis-je, que vous me rendez tout fier ; car je vois, à votre accueil chaleureux, que je suis l'exception, l'homme que vous attendiez pour... » — « Eh oui ! mon cher, fit-il sans me permettre d'achever ma phrase, ce sont les seules paroles spirituelles que j'ai entendues ce matin. » [...].

— « Diable ! pensais-je, il paraît que les hommes d'esprit ne sont pas difficiles, si c'est de l'esprit que je viens de faire : j'en ai alors une bonne provision ; je ne m'en étais pourtant jamais douté. »

Tout fier de cette découverte, et en me disant à moi-même que j'avais plus d'esprit que les onze imbéciles dont m'avait parlé mon ami, je vole chez mon libraire, j'achète une rame de papier *foolscap* (c'est-à-dire, peut-être, *papier-bonnet* ou *tête de fou*, comme il plaira au traducteur), et je me mets à l'œuvre (AC, p. 85-86) ;

nous y rencontrons une autoévaluation du style des *Anciens Canadiens* qui, d'une part, sacre le plaisir de l'écriture tout en niant les prétentions d'auteur, et qui, d'autre part, tend, en désamorçant les reproches, à rendre le « cher lecteur » et le « critique malveillant » plus indulgents à l'égard du texte : « J'écris pour m'amuser, au risque de bien ennuyer le lecteur qui aura la patience de lire ce volume ; [...] j'admettrai [...] qu'il y a mille défauts dans ce livre, et que je les connais. [...] [J]e n'ai pas assez d'amour-propre pour tenir le moins du monde à mes productions littéraires » (AC, p. 86) ; nous y voyons également une exposition de la matière des *Anciens Canadiens* : « Consigner quelques épisodes du bon vieux temps, quelques souvenirs d'une jeunesse, hélas ! bien éloignée, voilà toute mon ambition » (AC, p. 86), choix justifié par la demande de gens d'esprit :

quelques-uns de nos meilleurs littérateurs [...] m'ont prié de ne rien omettre sur les mœurs des anciens Canadiens. « Ce qui paraîtra insignifiant et puéril aux yeux des étrangers, me disaient-ils, ne laissera pas d'intéresser les vrais Canadiens, dans la chronique d'un septuagénaire né vingt-huit ans seulement après la conquête de la Nouvelle-France » (AC, p. 86-87) ;

enfin, nous y apercevons un auteur qui repousse les contraintes du roman — et qui répond aux critiques<sup>181</sup>, passées et, peut-être, à venir — et qui, de ce fait, ne revendique aucune appellation générique :

<sup>181</sup> Ici, Aubert de Gaspé réagit, en réalité, à près de trente ans d'intervalle, aux critiques d'un certain J.P.B. contre le roman historique de son fils, *L'Influence d'un livre*, décrit en termes de « salmigondis historico-poétique ». (Luc Lacourcière, « Aubert de Gaspé, fils [1814-1841] », *Les Cahiers des Dix*, Montréal, n° 40, 1975, p. 292.)

J'entends bien avoir, aussi, mes coudées franches, et ne m'assujettir à aucunes règles prescrites — que je connais d'ailleurs — dans un ouvrage comme celui que je publie. Que les puristes, les littérateurs émérites, choqués de ses défauts, l'appellent roman, mémoire, chronique, salmigondis, pot-pourri : peu m'importe ! (AC, p. 87).

En lisant la préface du roman, bien circonscrite celle-là<sup>182</sup>, nous constatons que, malgré la répugnance que provoque chez lui « toute préface », Aubert de Gaspé a bien compris l'utilité, voire le pouvoir de ces métadiscours (cette fine compréhension est sûrement la raison pour laquelle, comme il nous l'apprend dans la phrase d'ouverture de ses *Mémoires*, la lecture de « toute préface » est pour lui une « *jouissance* » (M, p. 37) — remarquons l'italique — dont il ne se prive jamais). Son « esprit » établi par un tiers qui n'en possède pas moins et sa qualité de témoin privilégié (« septuagénaire né vingt-huit ans seulement après la conquête de la Nouvelle-France ») soulignée par des littérateurs émérites, Aubert de Gaspé peut se lancer, sans aucune prétention auctoriale, dans une entreprise qui puise à ses propres souvenirs (nous reviendrons sur le gommage de la fiction dans la préface et dans les notes du roman) et qui s'adresse de façon particulière, d'une part, à ceux qui en ont fait la demande et, d'autre part, aux « vrais Canadiens », c'est-à-dire à ceux qui y trouveront un « profit ».

Si Aubert de Gaspé sent qu'il doit préfacier son roman, pour le justifier autant que pour le situer dans l'horizon du genre, l'obligation de préfacier ses *Mémoires* s'imposera d'autant plus à lui.

### 2.1.2 La préface des *Mémoires* ou comment donner un coup d'envoi

Dans le cas des *Mémoires*, l'utilité, voire la nécessité, d'une préface est effectivement plus prégnante, parce que ceux-ci constituent la manifestation première du genre dans notre littérature, le coup d'envoi d'un genre mémorialiste dont les balises restent à fixer. N'ayant aucun modèle québécois contemporain sur lequel s'appuyer, le seigneur, nous l'avons évoqué, inscrit d'entrée de jeu sa démarche dans la tradition mémoriale française en citant les *Mémoires* du sire de Joinville en épigraphe au premier chapitre des *Mémoires* (il emprunte

<sup>182</sup> Aubert de Gaspé écrit : « Mon bout de préface achevé, je commence sérieusement ce chapitre par cette belle épigraphe inédite, et bien surprise, sans doute, de se trouver en si mauvaise compagnie [...] » (AC, p. 87).

au chroniqueur du règne de saint Louis cette phrase) : « Et ces choses vous remontois-je, pour que cil qui orront ce livre croient fermement en ce que ce livre dist que j'ai vraiment veues et oïes » (M, p. 37) ; cette inscription est réaffirmée lorsqu'il cite ceux du marquis d'Argenson, en épigraphe au cinquième chapitre : « L'injustice me révolte et me passionne, ma voix tremble en en parlant et y pensant. Je voudrais n'être jamais né » (M, p. 122) ; et ceux de la baronne de Staal, tableau clair et pénétrant de la Régence paru en 1755, en épigraphe à une sous-section du dix-septième chapitre : « Je baisse de tout point ; mais mon jugement est encore assez sain pour que je m'en aperçoive, et c'est sans aucun chagrin ; je me trouve fort bien d'être bête » (M, p. 474). Situés, grâce à l'appareil préfaciel, dans la lignée des Mémoires aristocratiques d'Ancien Régime dont le sieur de Joinville est le précurseur (et dont les continuateurs seront, entre autres, Marguerite de Valois, le cardinal de Retz, La Rochefoucauld, la baronne de Staal et le marquis d'Argenson), les *Mémoires*, en plus de reprendre la majorité des arguments déployés en ouverture du roman, intègrent un nouvel argument hérité de la tradition dont ils se réclament, en l'occurrence, pour reprendre les termes d'Emmanuèle Lesne, celui de « [I]'engagement à la sincérité<sup>183</sup> ». Avant d'aborder cet argument en particulier, regardons le tissage de cette seconde préface, plus fin celui-là.

Dans sa préface aux *Mémoires*, Aubert de Gaspé commence par de multiples justifications. D'abord, il justifie une fois encore avec candeur sa venue à l'écriture par l'évocation d'un déclencheur externe, en l'occurrence la demande d'amis, formulée cette fois comme un aimable reproche : « Un grand nombre de mes amis qui ont lu *Les anciens Canadiens* plutôt avec leur cœur patriotique qu'en juges sévères ont eu l'obligeance de me reprocher de n'avoir pas commencé à écrire il y a quelque quarante ans. [...] [J]'ai pris la

---

<sup>183</sup> Emmanuèle Lesne, *La poétique des Mémoires (1650-1685)*, ouvr. cité, p. 225. Après examen « des incipit de [...] différents Mémoires », Emmanuèle Lesne dresse la liste « d'arguments récurrents » que voici : « L'exil, la disgrâce ou le retrait du monde ; Le plaisir de l'écriture ou de la remémoration ; L'engagement à la sincérité ou l'évocation de l'autocensure ; Les bons originaux ; La désignation du destinataire et l'ambition exemplaire ; La définition de la matière des Mémoires ; L'évaluation du style. » (Emmanuèle Lesne, *La poétique des Mémoires (1650-1685)*, ouvr. cité, p. 225.)

remarque en bonne part, et je me suis mis à écrire » (M, p. 37). Vient, ensuite, la justification du sujet, dans laquelle nous voyons poindre la modestie affectée propre à l'éthique nobiliaire, modestie dont le titre initial, *Mémoires des contemporains*<sup>184</sup>, devait se faire l'écho : « mon plus ancien contemporain étant moi-même [...] ; je ne puis écrire l'histoire de mes contemporains sans écrire ma propre vie liée à celle de ceux que j'ai connus depuis mon enfance. Ma propre histoire sera donc le cadre dans lequel j'entasserai mes souvenirs » (M, p. 38), « tout ce qui me passera par la tête tant des anciens que des nouveaux Canadiens » (M, p. 42). À cette justification de la matière des *Mémoires* succède un conte, sorte d'illustration du style, qui s'intitule « Le coin de Fanchette » (M, p. 38). Ce conte, que le seigneur attribue à sa grand-mère (« Conte de ma grand-mère » (M, p. 38)), met en scène Fanchette, une ménagère désordonnée qui, à force de tout mettre négligemment dans le coin, finit par se casser le cou. Le mémorialiste, téméraire, se propose néanmoins de faire de même, d'utiliser le coin :

Imitons cette chère Fanchette, pensais-je, et faisons de cet ouvrage un coin, à sa façon, pour y déposer tout ce qui me passera par la tête tant des anciens que des nouveaux Canadiens : il n'en coûte après tout que la facture ; et le pis qui pourrait m'arriver serait de me casser le cou comme madame Fanchette. D'ailleurs je n'y mettrai pas plus d'ordre qu'elle ; j'entasserai les anecdotes à mesure qu'elles me viendront sans autre plan arrêté qu'un certain ordre chronologique, que je ne promets pas de toujours observer (M, p. 42).

Aubert de Gaspé nous dit « entasser [...] » ses souvenirs, « sans [...] plan arrêté », sans « ordre » véritable. Il prône une simplicité de style qui est davantage l'apanage du conteur que de l'écrivain. Tout se passe, en effet, comme si l'auteur, qui « a raconté ses mémoires avant de les écrire », « devant [l]e cercle [du Club des Anciens], comme dans les réunions de famille<sup>185</sup> », voulait transposer le naturel d'une conversation dans son écriture, comme s'il voulait convaincre le lecteur de la spontanéité de son écriture. Dans leur présentation des *Mémoires* de Philippe Aubert de Gaspé, Marc André Bernier et Claude La Charité montrent

<sup>184</sup> Jacques Castonguay, *Philippe Aubert de Gaspé. Seigneur et homme de lettres*, Québec, Septentrion, 1991, p. 148.

<sup>185</sup> Luc Lacourcière, « Aubert de Gaspé, Philippe-Joseph », dans *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, page citée, p. 3 de 5.

que « la liberté et la négligence sont d'autant plus affichées [dans les *Mémoires*] qu'il s'agit là des signes par excellence de l'esprit aristocratique<sup>186</sup> ». Pour eux,

cette liberté morale et stylistique dont [...] [« Le coin de Fanchette »] se veut le symbole [...] procède [...] d'une [...] ambition [...] qui a été celle de toutes les aristocraties européennes depuis la Renaissance [...] [et que] le premier grand théoricien de la vie de cour, Baldassare Castiglione [...] avait [...] caractérisée et nommée dans son *Libro del cortegiano* (*Le parfait courtisan*, 1528) [...] et qui se résume à ce qu'il appelait la *sprezzatura*, c'est-à-dire l'aspiration à une « désinvolture » et à une « négligence étudiée », qualité suprême qui permet à la femme et à l'homme de cour de paraître en tout temps naturels [...] <sup>187</sup>.

Cet homme qui n'a « pas assez d'amour-propre pour tenir le moins du monde à [s]es productions littéraires » (AC, p. 86), ce « septuagénaire né vingt-huit ans seulement après la conquête de la Nouvelle-France » (AC, p. 87), ce membre de l'aristocratie coloniale, fait également preuve de cet « esprit aristocratique » en ce qui concerne le refus du statut d'auteur. Par l'exposé qu'il fait sur le style de ses *Mémoires*, Aubert de Gaspé veut en effet montrer au lecteur qu'il sacrifie les règles de composition sur l'autel de la vérité ou, pour reprendre les termes d'Alain Brunn à propos des *Mémoires* de La Rochefoucauld, il souhaite marquer que « la vérité de son discours est assurée par sa position privilégiée, son autorité de témoin, non par sa conformité à des règles poétiques<sup>188</sup> ». Nous pouvons remarquer que le rejet de la préface alimentait d'emblée ce discrédit du statut d'auteur et, par le fait même, du style.

Son écriture cautionnée par un aimable reproche et sa qualité de témoin appuyée par son grand âge<sup>189</sup>, le seigneur peut, sans plus de prétention que dans le roman, poursuivre un

<sup>186</sup> Marc André Bernier et Claude La Charité, « Philippe Aubert de Gaspé (1786-1871), seigneur de deux mondes », dans Philippe Aubert de Gaspé, *Mémoires*, édition établie, présentée et annotée par Marc André Bernier et Claude La Charité, ouvr. cité, p. 17.

<sup>187</sup> Marc André Bernier et Claude La Charité, « Philippe Aubert de Gaspé (1786-1871), seigneur de deux mondes », dans Philippe Aubert de Gaspé, *Mémoires*, édition établie, présentée et annotée par Marc André Bernier et Claude La Charité, ouvr. cité, p. 17.

<sup>188</sup> Alain Brunn, « Introduction », dans La Rochefoucauld, *Maximes. Mémoires. Œuvres diverses*, ouvr. cité, p. 805.

<sup>189</sup> En mettant l'accent sur sa vieillesse, Aubert de Gaspé reconduit une formule gagnante, comme en témoigne ce passage de la lecture des *Anciens Canadiens* par Camille Roy : « Il était né en 1786, vingt-six ans seulement après les guerres de la conquête ; il avait donc recueilli sur les lèvres mêmes des derniers défenseurs de la Nouvelle-France, le récit de leurs actions. Par son père et par sa mère, il se trouvait être presque le contemporain, et il fut lui-même le témoin de ces moeurs patriarcales qui caractérisaient la vie de nos anciens avant 1760, et pendant les dernières années du dix-huitième siècle. C'était donc à lui de parler avec toute l'autorité de ses soixante-quinze ans » (Camille Roy, « *Les anciens Canadiens* », dans *Nouveaux essais sur la littérature canadienne*, Québec, L'Action sociale, 1914, p. 5). Si gagnante qu'elle éblouit totalement Pierre-Georges Roy : « Dès les premières pages de son livre, le vieil auteur nous dit avec une satisfaction non dissimulée que, toute sa vie, il a eu le mensonge en horreur. Comme preuve à l'appui, il raconte une anecdote au sujet d'un concombre

projet d'écriture axé sur la fidélité au réel, pallier ses oublis : « Il me restait quelques anecdotes, bien insignifiantes sans doute, que j'avais oubliées de mentionner dans *Les anciens Canadiens*, mais qu'avec la ténacité d'un vieillard, je tenais à relater quelque part (M, p. 41-42) » ; et porté par une seule « ambition », semble-t-il (nous reviendrons sur ce point), celle d'intéresser ses amis et ses compatriotes, surtout ceux de la « nouvelle génération » (M, p. 497). Au terme des *Mémoires*, la matière préfacielle vient boucler la boucle :

Je termine ici ces *Mémoires* rédigés à la sollicitation de mes amis et qui ne peuvent avoir de mérite que comme complément aux notes de mon premier ouvrage, *Les anciens Canadiens*. S'ils peuvent intéresser mes compatriotes sous ce rapport, je serai amplement récompensé de ce labeur, que j'ai été tenté d'interrompre cent fois avec découragement. En proie à ces dégoûts, un sentiment de patriotisme me soutenait pourtant : celui de consigner des actions, des anecdotes, des scènes, que mes soixante et dix-neuf ans me mettaient en mesure de transmettre à une nouvelle génération. Sur ce, je brise une plume trop pesante pour ma main débile, et je finis par ce refrain d'une ancienne chanson : « Bonsoir la compagnie. » (M, p. 497)

Pour renforcer son autorité de témoin qui refuse le style, son *ethos*, Aubert de Gaspé, après avoir évoqué la figure de son grand-père maternel, Charles-François Tarieu de Lanaudière, capable de briller au combat comme dans la société (nous reviendrons sur la question de la lignée au quatrième chapitre), entreprend de se construire une image de « champion de la vérité<sup>190</sup> », selon la formule de Nadine Kuperty, « né naturellement véridique » (M, p. 68) et pourvu d'une mémoire éléphantique. Ce sont là les principales cautions de la véridicité du texte, les principaux instruments de l'élaboration du pacte de lecture.

## 2.2 Le pacte de lecture

Pour aborder la question du pacte de lecture, nous commencerons par citer la « définition globale » — à laquelle nous avons déjà fait allusion — qu'en donne Max Roy dans *Le dictionnaire du littéraire* : « Il s'agit [...] d'une entente tacite établie à partir et à

---

[suit l'anecdote en question : voir p. 52 du présent mémoire] [...]. L'auteur des *Mémoires*, donc, a détesté le mensonge toute sa longue existence. [...] Quand, pendant près de quatre-vingts ans, on a aimé la vérité, on ne devient pas menteur du jour au lendemain [...]. Cette course *A travers les Mémoires de M. Aubert de Gaspé* a été entreprise pour prouver que l'auteur disait vrai » (Pierre-Georges Roy, *À travers les Mémoires de Philippe Aubert de Gaspé*, Montréal, G. Ducharme, 1943, p. 3-4).

<sup>190</sup> Nadine Kuperty, « La stratégie des préfaces dans les Mémoires du XVI<sup>e</sup> siècle », dans Madeleine Bertaud et François-Xavier Cuhe (actes publiés par), *Le genre des Mémoires, essai de définition*, art. cité, p. 21.

l'égard d'un texte », entente entre l'auteur et le lecteur, compléterons-nous. Roy ajoute que « [l]a notion de pacte de lecture s'applique aux textes de toutes sortes et de toutes époques [...] [,] [m]ais [que] les différences génériques entraînent des pactes de lecture différents<sup>191</sup> ». Chaque genre a son pacte et le plus célèbre est sans doute « le pacte autobiographique ». Introduite par Philippe Lejeune, cette notion implique l'identité de l'auteur, du narrateur et du protagoniste, identité qui, comme le rapporte Roy, « doit entraîner la confiance du lecteur et l'investir, en quelque sorte, du rôle de confident<sup>192</sup> ». Dans le cas des Mémoires, même s'il n'y a pas nécessairement adéquation entre l'auteur/narrateur et le protagoniste, « la déclaration d'engagement à un récit véridique<sup>193</sup> », pour reprendre l'expression de Kuperty-Tsur, est néanmoins présente. Sur ce point, les pactes se rejoignent. Avant de dresser les contours de ce que nous pourrions appeler le « pacte mémorialiste », nous nous attarderons aux propositions de Lejeune, pour nous en inspirer bien entendu, mais aussi pour éclairer certaines particularités du roman.

### 2.2.1 Le pacte romanesque

Pour Lejeune, « [l]'autobiographie (récit racontant la vie de l'auteur) suppose qu'il y ait *identité de nom* entre l'auteur (tel qu'il figure, par son nom, sur la couverture), le narrateur du récit et le personnage dont on parle<sup>194</sup> ». Ce faisant, « [l]e pacte autobiographique [...] est l'affirmation dans le texte de cette identité, renvoyant en dernier ressort au *nom* de l'auteur sur la couverture<sup>195</sup> ». À ce pacte, il pose « symétriquement » un autre contrat, « le *pacte romanesque*, qui aurait lui-même deux aspects : *pratique patente de la non-identité* (l'auteur

<sup>191</sup> Max Roy, « Pacte de lecture », dans Paul Aron, Denis Saint-Jacques et Alain Viala, *Le dictionnaire du littéraire*, art. cité, p. 433.

<sup>192</sup> Max Roy, « Pacte de lecture », dans Paul Aron, Denis Saint-Jacques et Alain Viala, *Le dictionnaire du littéraire*, art. cité, p. 433.

<sup>193</sup> Nadine Kuperty-Tsur, *Se dire à la Renaissance. Les Mémoires au XVI<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 80.

<sup>194</sup> « L'autobiographie (récit racontant la vie de l'auteur) suppose qu'il y ait *identité de nom* entre l'auteur (tel qu'il figure, par son nom, sur la couverture), le narrateur du récit et le personnage dont on parle. C'est là un critère très simple, qui définit en même temps que l'autobiographie tous les autres genres de la littérature intime (journal, autoportrait, essai) » (Philippe Lejeune, *Le pacte autobiographique*, ouvr. cité, p. 23-24).

<sup>195</sup> Philippe Lejeune, *Le pacte autobiographique*, ouvr. cité, p. 26.

et le personnage ne portent pas le même nom), *attestation de fictivité* (c'est en général le sous-titre *roman* qui remplit aujourd'hui cette fonction sur la couverture [...])<sup>196</sup> ». Il ajoute,

On voit [...] l'importance du contrat, à ce qu'il détermine en fait l'attitude du lecteur : si l'identité n'est pas affirmée (cas de la fiction), le lecteur cherchera à établir des ressemblances, malgré l'auteur ; si elle est affirmée (cas de l'autobiographie), il aura tendance à vouloir chercher les différences (erreurs, déformations, etc.)<sup>197</sup>.

Dans le cas des *Anciens Canadiens*, la « non-identité » ne fait aucun doute : 1) le « nom de l'auteur sur la couverture » de l'édition *princeps* (1863)<sup>198</sup> est « Philippe Aubert de Gaspé, avocat » ; 2) et même si l'auteur est clairement le narrateur<sup>199</sup> :

L'auteur a tant d'affection pour les principaux personnages de cette véridique histoire qu'il lui en coûte de les faire disparaître de la scène : on s'attache mutuellement aux fruits de ses œuvres. Il craindrait aussi d'affliger ceux des lecteurs qui partagent son attachement pour ses héros, en les tuant d'un coup de plume [...] (AC, p. 397) ;

3) les deux principaux héros « de cette véridique histoire » se nomment Jules d'Haberville et Archibald Cameron of Locheill (AC, p. 90). À l'opposé, l'« attestation de fictivité », bien qu'indéniable, est constamment brouillée. Ici, aucun sous-titre ne situe le texte dans un horizon générique défini ; Aubert de Gaspé ne le situe pas davantage dans sa préface :

J'entends bien avoir, aussi, mes coudées franches, et ne m'assujettir à aucunes règles prescrites — que je connais d'ailleurs — dans un ouvrage comme celui que je publie. Que les puristes, les littérateurs émérites, choqués de ces défauts, l'appellent roman, mémoire, chronique, salmigondis, pot-pourri : peu m'importe ! (AC, p. 87)

À en croire la préface, la matière « de cette véridique histoire » est — est-il nécessaire d'insister ? — véridique ; elle est, en quelque sorte, le décalque d'un passé révolu : « Consigner quelques épisodes du bon vieux temps, quelques souvenirs d'une jeunesse,

<sup>196</sup> Philippe Lejeune, *Le pacte autobiographique*, ouvr. cité, p. 27.

<sup>197</sup> Philippe Lejeune, *Le pacte autobiographique*, ouvr. cité, p. 26.

<sup>198</sup> Philippe Aubert de Gaspé, *Les anciens Canadiens*, Québec, Desbarats et Derbishire, imprimeurs-éditeurs, 1863, 411 p.

<sup>199</sup> Dans la préface, nous voyons l'auteur, sa décision de passer le Rubicon prise, se préparer, par une suite de justifications et de réserves (voir *supra*), à prendre en charge la narration : « Mon bout de préface achevé, je commence sérieusement ce chapitre par cette belle épigraphe inédite, et bien surprise, sans doute, de se trouver en si mauvaise compagnie [...] » (AC, p. 87). En outre, au chapitre neuvième, nous assistons à un « décrochage » des plus intéressants. Au détour de l'exposition de la coutume voulant que les habitants vendent à la porte de l'église le premier saumon pris pour le bénéfice des bonnes âmes (AC, p. 215), l'auteur semble en effet voler la plume du narrateur : « [Narrateur] Nos frères des autres cultes versent bien, comme nous, des larmes amères sur le tombeau qui recèle ce qu'ils ont de plus cher au monde, mais là s'arrêtent les soins de leur tendresse ! [Auteur] Ma mère, quand j'étais enfant, me faisait terminer mes prières par cet appel à la miséricorde divine : "Donnez, ô mon Dieu ! votre saint paradis à mes grand-père et grand-mère !" Je priais alors pour des parents inconnus et en bien petit nombre ; combien, hélas ! à la fin d'une longue carrière, en aurais-je à ajouter, s'il me fallait énumérer tous les êtres chéris qui ne sont plus ! » (AC, p. 215-216).

hélas ! bien éloignée, voilà toute mon ambition » (AC, p. 86) ; « quelques-uns de nos meilleurs littérateurs [...] m'ont prié de ne rien omettre sur les mœurs des anciens Canadiens » (AC, p. 86-87). Un tel brouillage est également opéré par les multiples notes, qu'elles soient infrapaginales ou de fin, qui ne cessent de rabattre la fictivité sur la réalité : au sujet d'un tour joué à Jules d'Haberville, l'auteur note : « Pas un seul, hélas ! de ceux qui faisaient retentir les salles, les corridors et les cours du séminaire de Québec, lorsqu'un semblable tour fut joué à l'auteur, à sa première entrée dans cette excellente maison d'éducation, n'est aujourd'hui sur la terre des vivants » (AC, p. 103) ; il va même jusqu'à écrire, en ce qui concerne la ruine des d'Haberville : « En consignait les malheurs de ma famille, j'ai voulu donner une idée des désastres de la majorité de la noblesse canadienne, ruinée par la conquête, et dont les descendants déclassés végètent sur ce même sol que leurs ancêtres ont conquis et arrosé de leur sang » (AC, p. 317) ; il montre les ficelles, exhibe les sources de sa fiction, éclaire la transposition : « Il [M. Charron] commença alors en présence des deux messieurs Fournier, ses compagnons d'infortune, à me faire le récit que j'ai mis dans la bouche de mon oncle Raoul » (AC, p. 444).

Ce désaveu constant de la fictivité dans les notes infrapaginales et dans les « Notes et éclaircissements » — ou, dit autrement, cette attestation constante de la réalité des événements racontés — conduit *Les anciens Canadiens* sur le versant autobiographique du roman. Lejeune appelle « roman autobiographique »

tous les textes de fiction dans lesquels le lecteur peut avoir des raisons de soupçonner, à partir des ressemblances qu'il croit deviner, qu'il y ait identité de l'auteur et du *personnage*, alors que l'auteur, lui, a choisi de nier cette identité, ou du moins de ne pas l'affirmer<sup>200</sup>.

Aubert de Gaspé, qui découvre les « ressemblances », la vérité à l'origine de la fiction, ne laisse pas à son lecteur le plaisir des soupçons. Lorsque cela lui semble bon, il fait tomber le masque de ses personnages pour un instant (voir l'épisode du tour joué à Jules d'Haberville cité *supra*), il pointe ce qui est « [h]istorique dans [s]a famille [...] » (AC, p. 355) :

---

<sup>200</sup> Philippe Lejeune, *Le pacte autobiographique*, ouvr. cité, p. 25.

« Historique. Ma tante, fille de M. le chevalier de Saint-Luc, m’a souvent raconté l’entrevue de son père avec le général Murray » (AC, p. 331) ; « Historique. L’auteur se plaît à rappeler, avec bonheur, les témoignages d’affection des censitaires de Saint-Jean-Port-Joli envers sa famille, depuis plus de cent ans » (AC, p. 334) ; « Telles furent les dernières paroles du grand-père de l’auteur à son fils unique » (AC, p. 346) — nous pourrions multiplier à plaisir de tels exemples. Fin renard, le seigneur n’affirme ni ne nie jamais de façon explicite une identité parfaite (entre lui et Jules d’Haberville, par exemple, ou encore entre son grand-père, Ignace-Philippe Aubert de Gaspé, et le capitaine d’Haberville) ; il pose plutôt, ici et là, des jalons qui servent à situer ce qui, dans la fiction, s’inspire de faits réels, vécus ou entendus. À la lumière du dixième chapitre, intitulé « Le bon gentilhomme » (AC, p. 227-246), dans lequel Aubert de Gaspé « avait tenté un début de justification<sup>201</sup> », nous pourrions dire que le seigneur pointe à divers endroits pour mieux ne pas pointer là où les enjeux deviennent plus existentiels. L’homme qui avoue candidement avoir été la victime du tour joué à Jules d’Haberville se fait en effet moins transparent lorsque le moment arrive d’exposer les déboires de monsieur d’Egmont. Ici, aucune note ne vient plaquer la fiction sur le réel, aucune note ne vient sceller l’identité de l’auteur et de son personnage dans la disgrâce ; habilement, Aubert de Gaspé, tout en ayant l’air de lâcher la bride de la fiction, cache la transposition ; il n’affirme pas l’identité qu’un lecteur perspicace peut néanmoins pressentir. L’espace d’un chapitre, celui-ci peut donc enfin exercer son droit aux soupçons et lire cette conversation entre Jules et le bon gentilhomme — le second dit au premier : « jamais ressemblance n’a été plus parfaite qu’entre ton caractère et le mien » (AC, p. 232) — comme une conversation entre les deux alter ego de l’auteur, le jeune homme « né bon, sensible, généreux jusqu’à la prodigalité »

---

<sup>201</sup> Voir Maurice Lemire, « Mémoires, de Philippe Aubert de Gaspé », dans Maurice Lemire (sous la dir. de), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, vol. 1 : *Des origines à 1900*, ouvr. cité, p. 481 ; et « *Les anciens Canadiens*, roman de Philippe Aubert de Gaspé », dans Maurice Lemire (sous la dir. de), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, vol. 1 : *Des origines à 1900*, ouvr. cité, p. 17.

(AC, p. 232) et le vieillard frappé par une « ignoble ingratitude » (AC, p. 234), le vieillard qui voudrait revivre

une seule journée de ces joies de [s]a jeunesse, qui [lui] fasse oublier tout ce [qu'il a] souffert ! [...] Oh ! une heure, une seule heure de ces bons et vivifiants éclats de rire, qui dilatent le cœur à le briser, et qui, comme une coupe rafraîchissante du Léthé, effacent de la mémoire tout souvenir douloureux ! (AC, p. 235-236)

Dans ses *Mémoires*, Aubert de Gaspé se permettra de revivre les beaux jours de sa jeunesse. N'ayant toutefois pu boire « une coupe rafraîchissante du Léthé », les souvenirs douloureux toujours frais à la mémoire, la tristesse du « bon gentilhomme » s'y fera encore sentir, quoique plus souterrainement, toute la construction des *Mémoires* se faisant en creux par rapport au trauma fondateur de l'emprisonnement pour dettes (comme nous le verrons au quatrième chapitre).

### 2.2.2 Le pacte mémorialiste

Nous l'avons vu, le seigneur construit d'abord son image dans les limites de la préface, par le biais du conte notamment. Après l'histoire de Fanchette proprement dite, Aubert de Gaspé intègre un dialogue dans lequel nous le voyons convaincre sa mère que le conte en question lui vient de sa grand-mère ou, pour être plus exact, nous dirons que nous l'observons la convaincre qu'il a souvenance de sa grand-mère. En fournissant diverses précisions sur les « lunettes d'argent » (M, p. 40), sur le « nez à la Villiers de L'Isle-Adam<sup>202</sup> » (M, p. 40) et sur le « chapelet orné de médailles » (M, p. 41) de cette aïeule paternelle, de même que sur l'exposition de la dépouille de celle-ci au manoir seigneurial, alors qu'il n'avait que « deux ans et cinq mois » (M, p. 40), le seigneur donne, en effet, le premier exemple d'une mémoire qu'il qualifie lui-même — quelques pages plus loin et beaucoup moins subtilement — d'« exceptionnelle », d'« étonnante » (M, p. 45) et de « prodigieuse » (M, p. 44) :

— J'ai vu ici, un soir, repris-je, une personne morte couverte d'un drap blanc : sur une petite table, là (et je montrais la place,) étaient deux cierges allumés ; au milieu un crucifix, un gobelet

<sup>202</sup> Insertion, au passage, d'un illustre ancêtre ! Reprenons les mots du seigneur pour commenter ce fait : « il en verra bien d'autres, ce cher lecteur, mais il finira par s'y accoutumer » (M, p. 58).

d'eau et une petite branche de sapin. Mon père était agenouillé ici, et pleurait ; et vous étiez vous aussi à genoux, vous me teniez dans vos bras et vous me faisiez signe, en montrant mon père, de ne pas faire de bruit.

— Impossible, dit ma mère en se parlant à elle-même : il n'avait pas trois ans ; et, pourtant, personne n'est mort dans cette maison depuis le décès de sa grand-mère ; il y a près de quinze ans.

Nous finîmes par capituler : ma bonne mère, de son côté, m'accorda souvenance du nez, des lunettes, du chapelet et des médailles de ma grand-mère ; et, moi, du mien, je dus convenir que le conte de ma grand-mère était de mon invention (M, p. 41).

Après la capitulation et l'« [i]mitons cette chère Fanchette » qui suit, après le discours sur les *Mémoires*, c'est le discours des *Mémoires* qui commence par l'évocation de la naissance de l'auteur :

Le lecteur me pardonnera donc de me présenter à lui le jour même de ma naissance. Le 30 octobre de l'année 1786, dans une maison de la cité de Québec, remplacée maintenant par le palais archiépiscopal, un petit être bien chétif, mais très vivace, puisqu'il tient aujourd'hui la plume à l'âge de soixante et dix-neuf ans, ouvrait les yeux à la lumière. Après avoir crié jour et nuit pendant trois mois, sans interruption, sous le toit de sa grand-mère maternelle, veuve du chevalier Charles Tarieu de Lanaudière, le petit Philippe Aubert de Gaspé fut transporté à Saint-Jean-Port-Joli, dans une maison d'assez modeste apparence, ayant néanmoins la prétention de remplacer l'ancien et opulent manoir que messieurs les Anglais avaient brûlé en 1759 (M, p. 42).

Cette plongée dans le récit mémorialiste, opérée par l'image de la naissance d'Aubert de Gaspé, n'est pas aussi anodine qu'elle le paraît. En reprenant les termes de la réflexion de Nadine Kuperty-Tsur, nous pourrions avancer qu'ici, « le récit d'enfance, en tant qu'"ouverture" du récit mémorialiste assume un rôle important dans l'organisation du texte<sup>203</sup> ». Vivacité malgré la vieillesse, lignage remarquable : voilà qui autorise l'écriture ; déchéance de la classe seigneuriale : voilà qui la motive (nous reviendrons sur ce point). La présentation de Gaspé achevée, la mémoire d'exception, que le conte avait permis d'introduire, ne tarde pas à refaire surface :

Au dire de mes parents, j'étais, comme de droit, un prodige de mémoire, pendant mon enfance. [...] Dès l'âge de six ans, je savais par cœur toutes les fables du bon La Fontaine, je connaissais toutes les villes du monde, la Chine, je crois même, y comprise, et je savais assez de traits d'histoire pour désespérer les pédants les plus ferrés (M, p. 44).

Toujours inspirée par Nadine Kuperty-Tsur, pour qui « [l]'évocation de l'enfance permet de décrire les traits de caractère dont le mémorialiste soulignera la permanence tout au long du

<sup>203</sup> Nadine Kuperty-Tsur, *Se dire à la Renaissance. Les Mémoires au XVI<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 111. Elle ajoute : « Dans un texte qui cherche à produire un certain effet sur le lecteur, les premières lignes sont capitales : elles donnent le ton, posent les premières bases de l'argumentation que développera le texte. Si on admet que les *Mémoires* visent à convaincre le lecteur d'une certaine image du mémorialiste, c'est le récit d'enfance qui assumera la responsabilité de la première présentation. »

récit<sup>204</sup> », nous pouvons dire qu'Aubert de Gaspé, au premier chapitre, s'étend sur la précocité d'une mémoire dont la permanence, tout au long des *Mémoires*, sera réaffirmée<sup>205</sup> : « mais ma mémoire tenace se souvient aussi des moindres objets » (M, p. 81) ; « comme j'ai une mémoire surprenante pour démêler les traits d'une personne que j'ai déjà vue » (M, p. 155) ; « La première impression que fit sur moi l'éloquence de monsieur Joseph Papineau ne s'est jamais effacée de ma mémoire » (M, p. 241). Caution de la véracité des *Mémoires*, la mémoire ne peut qu'être exemplaire.

Comme nous le disions, dans son premier chapitre, Aubert de Gaspé multiplie les exemples de cette « prodigieuse » mémoire, ajoutant parfois « de petits détails qui donnent un air de vérité<sup>206</sup> », selon la formulation de Marie-Thérèse Hipp, afin de sceller la qualité « supérieure » de sa mémoire. Par exemple, après avoir rappelé au docteur Painchaud une aventure de leur enfance, au cours de laquelle ils furent menacés par une brute munie d'une longue perche, de Gaspé, dont les « [v]ous souvient-il » se heurtent aux « [j]e ne m'en souviens pas » (M, p. 45-46) de son interlocuteur, conclut :

Mon vieil ami avait tout oublié : et il avait, certainement, une mémoire plus heureuse que la mienne pendant le cours de nos études au séminaire de Québec, que nous avons commencées et terminées ensemble. Je me rappelle, moi, la couleur même de la perche que le brutal tenait en main : elle était de merisier (M, p. 46).

Suit immédiatement une autre anecdote mettant en scène notre auteur qui, rencontrant, par hasard, un ancien comparse de l'enfance, monsieur Riverin, se fait un plaisir de relater leur dernière rencontre, rencontre dont le pauvre bougre n'a, évidemment, aucun souvenir :

---

<sup>204</sup> Nadine Kuperty-Tsur, *Se dire à la Renaissance. Les Mémoires au XVI<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 111.

<sup>205</sup> Nous n'avons relevé qu'un seul moment où la mémoire semble être prise en défaut : « Je racontais dernièrement cette scène au major Lafleur, un de nos anciens ; et j'ajoutais qu'il m'était impossible de bien reconnaître maintenant les lieux, dont je voulais donner une description exacte. "Je me fais fort, me dit-il, d'aider votre mémoire, car j'ai constamment passé et repassé dans cette partie de la ville depuis mon enfance. "

Nous étions le lendemain sur les lieux. "Voici, me dit-il, la partie de la rue Saint-Charles et de la Canoterie que l'eau inondait à la marée haute. Ici, au pied du cap, étaient les maisons ornées de galeries qui livraient passage aux piétons. À dix pieds au nord, où est cette épicerie, j'ai vu, il y a cinquante ans, un navire décharger une cargaison de bouteilles. "

La lumière se faisait dans mon esprit à mesure qu'il me parlait : j'étais transporté aux beaux jours de ma jeunesse ; tout passait devant mes yeux comme les ombres produites par une lanterne magique » (M, p. 227).

<sup>206</sup> Marie-Thérèse Hipp, *Mythes et réalités. Enquête sur le roman et les mémoires (1660-1700)*, Paris, Klincksieck, 1976, p. 421.

Je rencontraï, un jour, près de la Cour de justice de Québec, un étranger [...] : après une conversation assez prolongée, il me dit que son nom était Riverin.

— Avez-vous, lui dis-je, demeuré à Saint-Jean Port-Joli ?

— Oui, pendant trois à quatre ans, à ce que m'a dit mon père, mais j'étais si jeune que je ne m'en souviens pas.

— Vous êtes pourtant du même âge que moi, répliquai-je : ma mère me l'a toujours dit, je me souviens de vous, après plus de soixante et six ans, comme si c'était hier [...]. La dernière fois que je vous ai vu, c'était la veille de votre départ ; nous étions dans la cour, vis-à-vis de la fenêtre, au nord-est de la porte principale du manoir. Je me souviens encore que nous étions très occupés à faire manger, suivant notre expression, deux petits chevaux de bois dans le fond d'une bouteille cassée pleine d'herbe et d'eau [...] J'avais alors à peine quatre ans.

M. Riverin avait tout oublié (M, p. 47).

Les précisions concernant le lieu (« nous étions dans la cour, vis-à-vis de la fenêtre, au nord-est de la porte principale du manoir ») servent, ici aussi, à affirmer le caractère d'exception de sa mémoire.

Cette mémoire que lui reconnaît l'autorité maternelle et dont il se targue est particulière, a un champ d'action défini, dirons-nous :

Le médecin qui me sauva la vie, prédit que je perdrais cette grande mémoire à la suite de cette cruelle maladie. Il a en partie prophétisé : je n'ai eu ensuite pendant le cours de mes études qu'une mémoire très ordinaire : plutôt ingrate qu'heureuse. Toutefois, quant à celle des événements dont j'ai été témoin, des conversations les plus triviales en apparence que j'ai entendues, des lieux et objets que j'ai vus, je puis affirmer qu'elle est prodigieuse (M, p. 45).

En raison d'« une malheureuse attaque de fièvres typhoïdes » (M, p. 45), la « mémoire exceptionnelle » du seigneur n'en est pas une d'écolier studieux ; c'est plutôt une mémoire de témoin confiant dans laquelle, par l'action conjuguée de la vue et de l'ouïe, les moindres détails sont imprimés :

Ce qui me fait croire à cette mémoire exceptionnelle, c'est que peu de mes contemporains, après un intervalle de quarante, de cinquante ans, se rappelaient les anecdotes de notre enfance que je leur racontais. Comment expliquer cette espèce de mémoire ? Faut-il que deux organes soient chez moi frappés en même temps : la vue et l'ouïe (M, p. 45).

Les sens du témoin ici évoqués ne font-ils pas résonner à nos oreilles l'épigramme de Joinville (« Et ces choses vous remontois-je, pour que cil qui orront ce livre croient fermement en ce que ce livre dist que j'ai vraiment veues et oïes »), dans laquelle le témoin sollicite la ferme croyance du lecteur ?

« Mais revenons à cette attaque de typhus » (M, p. 47). Le seigneur écrit à ce propos : « On fondait déjà les plus belles espérances sur mon avenir, quand, hélas ! une malheureuse

attaque de fièvres typhoïdes, que j'eus, à l'âge de sept ans, me mit à deux doigts de la mort » (M, p. 45) ; « Quant à moi [...], cette malheureuse attaque de typhus m'a causé bien des soucis ; ma mère qui croyait avoir mis au monde un petit prodige, s'apercevant ensuite de son erreur, pestait sans cesse contre la malheureuse fièvre, ce qui après tout me chagrinait peu » (M, p. 55). Sans atténuer ce que nous avons appelé sa mémoire de témoin (« quant à celle [la mémoire] des événements dont j'ai été témoin, des conversations les plus triviales en apparence que j'ai entendues, des lieux et objets que j'ai vus, je puis affirmer qu'elle est prodigieuse »), le typhus semble ici faire contrepoids à ce que Kuperty-Tsur nomme « le thème de l'exception<sup>207</sup> » et, de ce fait, semble exempter le mémorialiste de l'obligation de construire une image de soi qui serait en accord avec le destin extraordinaire qu'annonçaient ses capacités premières. Son destin particulier ne se lira dès lors qu'en filigrane d'un destin collectif dont il a été le spectateur privilégié, celui d'une aristocratie que nous pourrions qualifier de militaire et de terrienne (nous reviendrons sur cet aspect).

« Mais revenons [une fois de plus] à cette attaque de typhus, [...] ne serait-ce que pour mettre en évidence [...] les voies dont se sert la main de Dieu pour sauver la vie à une créature humaine » (M, p. 47). L'auteur écrit :

Mais je reviens naturellement à moi-même. On me croyait à l'agonie, et ma mère disait un soir à travers ses sanglots : « Ce cher enfant, la veille même qu'il est tombé malade, jouait près de moi sur le tapis de ma chambre, et je l'entendis qui disait en se parlant à lui-même : "Si j'étais le petit garçon du docteur Oliva, je ne mourrais pas quand même je serais malade. " »

[...]

Voici maintenant ce qui m'avait inspiré cette réflexion qui me sauva la vie à l'âge de sept ans.

[...]

J'avais entendu mon père raconter cette cure extraordinaire et je sentais en moi, je suppose, le germe du typhus, lorsque je proférai ces paroles : « Si j'étais le petit garçon du docteur Oliva, je ne mourrais pas, quand même je serais bien malade » (M, p. 49-50).

Inspiré par Dieu, le jeune Philippe, qui a « l'âme chevillée dans le corps, et sept vies l'une au bout de l'autre » (M, p. 51), échappe à la mort en proférant lui-même les paroles salvatrices. Cette élection divine, reconduite, pour ainsi dire, « soixante ans » plus tard, alors que le seigneur se soigne lui-même de la « coqueluche » par un « changement d'air » (M, p. 52),

<sup>207</sup> Nadine Kuperty-Tsur, *Se dire à la Renaissance. Les Mémoires au XVI<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 113.

n'invite-t-elle pas le lecteur à prêter attention à ce témoignage d'exception, celui d'un survivant qui, au moment de l'écriture, « joui[t] d'une santé parfaite [...] [dont] [i]] n'est pas donné à tout le monde [...] [de] faire l'expérience » (M, p. 53) ?

Habilement, le mémorialiste élabore son *éthos*. Celui-ci se cristallise, dirons-nous, au deuxième chapitre, alors que nous apprenons que sa « prodigieuse » mémoire se double d'une nature « véridique » : « Je suis né naturellement véridique, je ne crois pas avoir fait un seul mensonge à mes parents et je le dois en grande partie à la manière dont ils m'ont élevé et à un incident en apparence assez insignifiant » (M, p. 68). Suit la description de l'incident, où nous sommes à même de voir un jeune Philippe préférant le châtiment au mensonge :

Mon père sort un jour d'assez mauvaise humeur de son jardin en tenant un jeune concombre tronqué.

— Je ne sais, dit-il à ma mère, qui peut avoir coupé ce concombre. J'attends prochainement mon ami Couillard qui se pique d'être un grand jardinier et j'espérais remporter sur lui, ce printemps, le prix des prémisses de nos jardins. Tes diables d'enfants mettent tout au saccage. C'est par pure malice, car ils n'ont seulement pas emporté le morceau qu'ils ont coupé avec leurs dents. On en voit encore la marque. Le morceau est resté sur la couche chaude. Il faut que je découvre le coupable.

— Voilà bien du train pour un misérable concombre, fit ma mère, tu n'as pas besoin de faire de grandes recherches, demande-le à Philippe ; tu sais qu'il ne ment jamais, et si c'est lui qui a commis le grand forfait, il va te l'avouer.

J'entendais cette conversation d'une chambre voisine, et j'appris avec surprise et avec orgueil que je n'étais pas un menteur : à dire le vrai, je n'y voyais aucun mérite, ça me semblait tout naturel. J'étais bien jeune alors ; c'est d'aussi loin des scènes de mon enfance que je puis m'en souvenir, et cependant l'impression que ces paroles me firent ne s'est jamais effacée (M, p. 68).

Cet épisode participe clairement d'une stratégie de représentation du moi au sein de laquelle, comme l'écrit Nadine Kuperty-Tsur, « ce qui est inné, et se manifeste dès l'enfance, fonctionne dans le récit comme signe d'un trait permanent, qui ainsi posé n'est plus à remettre en question<sup>208</sup> ». Partagée par son père, cette aversion pour la fourberie est une vertu de la lignée : « Un homme qui m'a menti une seule fois, disait souvent mon père, dirait la vérité tout le reste de sa vie que je n'en croirais pas un mot » (M, p. 69). Le seigneur établit toutefois une distinction dans le mensonge : « Le lecteur doit comprendre que cet aphorisme n'avait rapport qu'aux choses sérieuses, et non aux innocents badinages que font les brodeurs d'histoires pour les rendre plus piquantes » (M, p. 69). Après avoir fait état de sa singulière

<sup>208</sup> Nadine Kuperty-Tsur, *Se dire à la Renaissance. Les Mémoires au XVI<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 121.

mémoire et de son dégoût pour un type particulier de mensonge, Aubert de Gaspé continue, tout au long de ses mémoires, à se rendre plus crédible devant le lecteur en circonscrivant le champ de sa connaissance par le recours à la formule « Je laisse à » : « Je laisse aux physiologistes à décider de cette question » (M, p. 45) ; « je laisse aux grammairiens à en calculer le *quantum* » (M, p. 79) ; « Je laisse aux naturalistes à en expliquer la raison » (M, p. 88) ; « je laisse à nos avocats du jour à décider si la jurisprudence est plus certaine aujourd'hui » (M, p. 292). Avec la répétition de cette formule, le seigneur laisse entendre au lecteur qu'il ne s'aventure jamais en terrain inconnu. Par ailleurs, le ludisme avec lequel le seigneur apostrophe son lecteur à diverses occasions tend, d'une part, à lui faire accepter l'image d'un vieillard qui, dirons-nous, se livre à d'« innocents badinages », d'un être désinvolte dont il n'est pas nécessaire de se méfier et, d'autre part, à lui faire endosser l'image du « lecteur bévévole », bienveillant :

— Voilà le bonhomme qui joue du violon, pense le lecteur ; quelle analogie peut-il y avoir entre un récollet et une cheminée solitaire ?

— Doucement, bénévole lecteur, doucement, s'il vous plaît : rien ne presse encore. Je suis fou de la musique et je n'ai pourtant jamais pu réussir à apprendre le violon, mon instrument favori : vous conviendrez, alors, que je dois casser mon archet de désespoir, puisque j'ai atteint l'âge de soixante et dix-neuf ans (M, p. 81),

du lecteur tout-puissant, juge<sup>209</sup> capable de lui pardonner ce qui, par un critique moins indulgent, pourrait être vu comme des crimes de philautie ou de style : « Le lecteur me pardonnera donc de me présenter à lui le jour même de ma naissance » (M, p. 42) ; « Si le lecteur m'a déjà pardonné le manque de méthode dans ces *Mémoires*, je puis sans crainte l'entretenir d'un sujet assez étranger à ce chapitre ; et s'il ne l'a pas fait, ça ne sera après tout, qu'un défaut de plus dans cet ouvrage » (M, p. 198).

Être « véridique », avec une mémoire incroyable, Aubert de Gaspé ne prétend toutefois pas dire « toute » la vérité. Comme Jacques Castonguay le montre bien dans la

---

<sup>209</sup> Nous nous gardons bien de confondre ici juge et « juré », considérant l'aversion de Gaspé pour le « système de jurés » : « Tandis que mes amis élevaient jusqu'aux cieux notre système de jurés, je le considérais comme absurde et j'avouerai, à ma honte, que je n'ai pas modifié mon opinion à cet égard à l'âge de soixante et dix-neuf ans, tant s'en faut » (M, p. 298).

biographie qu'il a consacrée au seigneur, celui-ci se concentre sur les épisodes heureux, comme « [s]on enfance au manoir seigneurial, sa jeunesse turbulente à Québec, les années passées à l'étude et à la pratique du droit et sa vie d'adulte à Saint-Jean Port-Joli, après son départ de Québec<sup>210</sup> », tout en se faisant discret au sujet des événements malheureux qui ont jalonné son existence à partir de sa destitution de la charge de shérif du district de Québec, destitution motivée par une importante défalcation pour laquelle, d'ailleurs, il sera emprisonné — au quatrième chapitre, nous verrons que cette discrétion, que ce creux diégétique et chronologique s'éclaire lorsque nous situons les *Mémoires* dans le prolongement des Mémoires aristocratiques d'Ancien Régime, qui mettent l'accent sur la vie sociale. Ces événements, évacués du récit mémorialiste, ne le sont pas pour autant de l'œuvre. Ils prennent, comme nous l'avons mentionné, place dans le roman, sont transposés dans le dixième chapitre des *Anciens Canadiens*, chapitre dans lequel Aubert de Gaspé opère, faut-il le rappeler, une justification de sa disgrâce.

Chez Aubert de Gaspé, l'érection d'un moi véridique, appuyée par une mémoire aiguësée, va de pair avec l'inscription de sa démarche dans un genre où, rappelons-le, « [l]e pacte de sincérité est unanime ». Fixé par la référence à Joinville, cet « engagement à la sincérité » n'en est pas moins perverti dès la préface lorsque le seigneur écrit, à propos du « coin de Fanchette », « [n]ous finîmes par capituler : ma bonne mère, de son côté, m'accorda souvenance du nez, des lunettes, du chapelet et des médailles de ma grand-mère ; et, moi, du mien, je dus convenir que le conte de ma grand-mère était de mon invention » (M, p. 41). Plutôt que de voir une rupture du pacte dans cet aveu, nous pouvons choisir d'y voir l'intégration, au bas du contrat, d'une clause en caractères minuscules qui pourrait être formulée ainsi : Le lecteur me pardonnera de me jouer de lui à l'occasion, « je ne prends rien au sérieux, à mon âge, si ce n'est la mort » (M, p. 38) ou encore, le lecteur me pardonnera

---

<sup>210</sup> Jacques Castonguay, *Philippe Aubert de Gaspé. Seigneur et homme de lettres*, ouvr. cité, p. 148.

d'user de ces « innocents badinages que font les brodeurs d'histoires pour les rendre plus piquantes ». Loin de divaguer<sup>211</sup>, Aubert de Gaspé, en se permettant de broder de faux souvenirs qui semblent vrais, se ménage une échappatoire à la vérité absolue. Nous lui retournons son refrain : « "Tel est pris qui croyait prendre" » (M, p. 38).

Dans *Les anciens Canadiens*, Aubert de Gaspé pervertit le pacte romanesque par ses attestations constantes de la réalité des éléments inclus dans la fiction et par le rejet de toute mention générique ; dans les *Mémoires*, n'ayant plus à se prémunir contre la fiction, il raffine son *ethos* : le vieillard, témoin privilégié, qui refuse toujours le style et se fait encore séducteur (la *captatio benevolentiae*), met maintenant l'accent sur sa mémoire d'exception et sur sa véridique nature ; il se plie aux impératifs du nouveau genre qu'il adopte, il comprend bien l'engagement à la sincérité consubstantiel aux *Mémoires*. Par ailleurs, en situant les *Mémoires* dans le prolongement des *Anciens Canadiens*, il scelle leur unique et commune ambition, ambition que nous nous proposons d'interroger dans la suite de ce mémoire, en situant l'œuvre dans l'« espace mémorialiste » ouvert par cette indication de complémentarité.

---

<sup>211</sup> « Le lecteur suppose, avec raison, que je divague avec mon conte : il faut me justifier d'une imputation si injurieuse à mon amour-propre d'auteur » (M, p. 41).

## CHAPITRE 3

### **Les *Mémoires* de Philippe Aubert de Gaspé dans le prolongement des *Anciens Canadiens***

Au début des *Mémoires*, Philippe Aubert de Gaspé écrit : « Il me restait quelques anecdotes, bien insignifiantes sans doute, que j'avais oubliées de mentionner dans *Les anciens Canadiens* » (M, p. 41-42) ; à la fin : « Je termine ici ces *Mémoires* rédigés à la sollicitation de mes amis et qui ne peuvent avoir de mérite que comme complément aux notes de mon premier ouvrage, *Les anciens Canadiens* » (M, p. 497). Dans le sillage de Maurice Lemire, qui voit dans les « Notes et éclaircissements » du roman « une incitation [pour le seigneur] à poursuivre son travail d'investigation du passé en dehors du cadre romanesque<sup>212</sup> », nous pourrions dire que les *Mémoires* sont en puissance dans *Les anciens Canadiens*, en particulier dans ces « Notes et éclaircissements », notes plus substantielles que les notes infrapaginales, renvoyées par l'auteur à la fin de son livre et construites à la manière des *Mémoires*<sup>213</sup>, mais aussi dans les notes infrapaginales où l'auteur, déjà, en « revient à ce qu'il a de plus cher<sup>214</sup> », où il désamorce la fiction en pointant ce qui, dans le corps du texte, s'inspire de la réalité.

#### **3.1 *Les anciens Canadiens* ou des « Mémoires déguisés » : un lieu commun**

Les notes des *Anciens Canadiens*, où la fiction est sans cesse réduite au réel, sont l'amorce d'une écriture mémorialiste qui traverse l'œuvre de l'ancien Canadien et qui, selon plusieurs critiques, supplante l'affabulation. En effet, à l'exception de Maurice Lemire qui est « tenté d'affirmer que la supériorité des *Anciens Canadiens* sur les *Mémoires* vient précisément de l'intrigue », la plupart des lecteurs — les contemporains comme les lecteurs

<sup>212</sup> Maurice Lemire, « *Mémoires*, de Philippe Aubert de Gaspé », dans Maurice Lemire (sous la dir. de) *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, vol. 1 : *Des origines à 1900*, art. cité, p. 479.

<sup>213</sup> Pour commencer la comparaison, voici deux extraits : le premier tiré du roman : « Il y a deux moyens bien simples, suivant la tradition, de se soustraire aux espiègleries des feux follets les plus mal intentionnés. [...] [Suit la description des deux moyens]. Ceci me rappelle une anecdote connue dans ma jeunesse. [...] [Suit l'anecdote] » (AC, p. 415-416) ; le deuxième tiré des *Mémoires* : « Tous les *frater* que j'ai connus pendant mon enfance, donnaient des pilules si grosses qu'il fallait les fendre en quatre pour les avaler ; ce qui ne les empêchait pas de guérir souvent les malades [...]. Une petite anecdote d'un *frater* trouve assez naturellement sa place ici [...]. [Suit l'anecdote] » (M, p. 48).

<sup>214</sup> « Quant à moi (car il faut toujours en revenir à ce que l'on a de plus cher) [...] » (M, p. 55).

postérieurs — du shérif déchu voient « dans l'intrigue la partie la plus faible des *Anciens Canadiens*<sup>215</sup> ». Ces lecteurs, pour qui la valeur du roman, son intérêt, tient à « sa fidélité aux données historiques<sup>216</sup> », à « sa fidélité à reproduire la réalité canadienne<sup>217</sup> », s'inscrivent dans une tradition de lecture conditionnée par une stigmatisation radicale de l'affabulation, attribuable à la réticence des littérateurs envers la fiction qui, « comme produit de l'imagination, ne serait qu'une forme de mensonge<sup>218</sup> ». Lemire remarque à juste titre que, dans un tel climat, « [s]i *Les anciens Canadiens* mérite la bienveillance de la critique, ce ne peut être à titre de roman. Aussi, les premières lectures tenteront-elles de réduire la fiction au minimum pour tableur sur l'authenticité des faits rapportés<sup>219</sup> ». Gaspé programmait de telles lectures dans sa préface et grâce à ses notes ; et Henri-Raymond Gasgrain, son exégète fabulateur<sup>220</sup>, en remet : « Chaque passage des *Anciens Canadiens* suscitait dans l'esprit de M. de Gaspé des commentaires intarissables sur les hommes et les choses d'autrefois. Je puis affirmer qu'il n'y a presque pas une ligne de cet ouvrage qui n'ait sa réalité dans la vie de notre peuple<sup>221</sup> ». D'après lui, « [c]'est là son grand mérite et ce qui le fera vivre<sup>222</sup> », ce qui, pourrions-nous dire, lui gagnera des adeptes, au nombre desquels figurent Camille Roy :

M. de Gaspé nous invite lui-même à bien voir dans son livre une image réelle et authentique de la société de nos gens d'autrefois. Il affirme que tout ce qu'il rapporte des mœurs anciennes est véridique, et il commente par des notes abondantes et toutes personnelles qu'il ajoute à son roman, tels détails ou telles assertions qui pourraient paraître fantaisistes. Et ce n'est pas l'un des moindres

<sup>215</sup> Maurice Lemire, « Introduction », dans Philippe Aubert de Gaspé, *Les anciens Canadiens*, texte intégral conforme à l'édition de 1864, introduction de Maurice Lemire, ouvr. cité, p. 9.

<sup>216</sup> Maurice Lemire, « *Les anciens Canadiens* : une tradition centenaire de lecture », dans Joseph Melançon, Nicole Fortin et Joseph Desmeules (sous la dir. de), *La Lecture et ses traditions*, ouvr. cité, p. 166.

<sup>217</sup> Maurice Lemire, « *Les anciens Canadiens* : une tradition centenaire de lecture », dans Joseph Melançon, Nicole Fortin et Joseph Desmeules (sous la dir. de), *La Lecture et ses traditions*, ouvr. cité, p. 166.

<sup>218</sup> Maurice Lemire, « *Les anciens Canadiens* : une tradition centenaire de lecture », dans Joseph Melançon, Nicole Fortin et Joseph Desmeules (sous la dir. de), *La Lecture et ses traditions*, ouvr. cité, p. 165.

<sup>219</sup> Maurice Lemire, « *Les anciens Canadiens* : une tradition centenaire de lecture », dans Joseph Melançon, Nicole Fortin et Joseph Desmeules (sous la dir. de), *La Lecture et ses traditions*, ouvr. cité, p. 165-166.

<sup>220</sup> Lacourcière montre que le « témoignage » de Casgrain à propos de la genèse des *Anciens Canadiens* est « incomplet, arbitraire et tendencieux parce qu'il ne rend pas compte de tous les faits et qu'il les arrange exclusivement selon ses vues personnelles », pour gonfler son propre mérite et éclipser celui des autres (Luc Lacourcière, « L'enjeu des *Anciens Canadiens* », *Les Cahiers des Dix*, Montréal, vol. 32, 1967, p. 224).

<sup>221</sup> Henri-Raymond Casgrain, « Philippe A. de Gaspé », dans *Biographies canadiennes, Œuvres complètes*, t. 2, Québec, Typographie de C. Darveau, 1875, p. 81.

<sup>222</sup> Henri-Raymond Casgrain, « Philippe A. de Gaspé », dans *Biographies canadiennes, Œuvres complètes*, t. 2, ouvr. cité, p. 81.

plaisirs du lecteur que celui de se sentir tout d'abord en pleine vie réelle, et de pouvoir se reposer toujours avec sérénité sur la bonne foi et la véracité de l'auteur<sup>223</sup> ;

et André Bellessort : « "Je suis né véridique", a-t-il dit. Heureux et rare, celui qui, ayant cédé au désir d'écrire ses *Mémoires*, ne se décerne que ce seul éloge et le voit ratifié par la postérité<sup>224</sup> ! » La perversion du pacte romanesque, le brouillage de la fiction en convaincant plusieurs, disciples bellement crédules qui prennent la prose du seigneur pour argent comptant.

Malgré la dissipation, au cours du siècle suivant, des soupçons à l'égard du genre romanesque et des interprétations naïves à saveur et couleur « locales »<sup>225</sup>, la négation de l'affabulation perdure. Le compte rendu que fait Luc Lacourcière des *Anciens Canadiens*, dans lequel il balaie du revers de la main l'intrigue et lit le roman comme s'il s'agissait déjà de Mémoires, vient étayer ce constat : « il a raconté ses mémoires avant de les écrire. Il a d'abord songé, sans doute en pensant à son fils, à leur donner une forme romanesque [...]. De là l'intrigue assez simple des *Anciens Canadiens*<sup>226</sup> ». Lacourcière ne nous brosse pas le portrait d'un romancier, mais plutôt celui d'un mémorialiste tâtant de la forme romanesque, ne pouvant s'y astreindre sans retenue : « [Les] [s]ouvenirs personnels de l'auteur [...] abondent à chaque page, [...] débordent même en des notes et éclaircissements tout aussi dignes d'intérêt que l'intrigue romanesque. Cela tient au fait que le mémorialiste est partout

<sup>223</sup> Camille Roy, « *Les anciens Canadiens* », dans *Nouveaux essais sur la littérature canadienne*, Québec, L'Action sociale, 1914, p. 7.

<sup>224</sup> André Bellessort, « Les Souvenirs d'un seigneur canadien », *La Revue des Deux Mondes*, Paris, 1915, p. 672.

<sup>225</sup> À titre d'exemple : « Ce n'est pas le roman qui nous intéresse par lui-même. Les aventures d'Archibald Cameron de Locheill, jeune Écossais et de Jules d'Haberville, jeune Canadien, camarades de collège, qui mirent aux prises plus tard les terribles péripéties de la guerre (1760), ne présentent que des variations sur un thème connu. Mais quelle saveur dans le détail, quelle résurrection ! C'est le *Canada du temps de nos gens*, avec ses habitants, ses seigneurs féodaux, son clergé, ses Iroquois et ce langage si original que M. de Gaspé transcrit comme personne » (Charles ab der Halden, « Philippe Aubert de Gaspé », dans *Études de littérature canadienne-française*, Paris, F. R. de Rudeval, 1904, p. 47). Ce type d'interprétation reconduit « [l]e thème d'une vocation spéciale, dont parle Yvan Lamonde, d'une mission [qui] s'alimente à cette vieille conquête anglaise "providentielle" en 1760 dans la mesure où elle évita au Canada britannique et non plus français les affres de 1789 et surtout de 1793 » (Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896*, Montréal, Fides, 2000, p. 389). Lamonde souligne que Casgrain fut « le promoteur par excellence de [cette] vocation providentielle de la race française en Amérique [...], imprésario en même temps d'une littérature nationale à l'enseigne de cette vocation spirituelle qui finit par être religieuse » (Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896*, ouvr. cité, p. 393).

<sup>226</sup> Luc Lacourcière, « Aubert de Gaspé, Philippe-Joseph », dans *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, page citée, p. 3 de 5.

présent derrière le romancier<sup>227</sup>. » Comme sous la plume de Norbert Thibault, « les notes qui accompagnent le roman rivalisent d'importance avec l'affabulation<sup>228</sup> ». Celles-ci « formeraient, nous dit Thibault, à elles seules, avec un peu plus de luxe typographique un fort joli volume<sup>229</sup> ». Force nous est de lui donner raison, puisque les *Mémoires* sont, pourrions-nous dire, des notes mises en « volume ».

### 3.2 Lecture mémorialiste des *Anciens Canadiens*

Nous retrouvons effectivement dans les *Mémoires* certains épisodes déjà racontés dans l'appareil de notes des *Anciens Canadiens* : l'histoire des « dames de Verchères » (AC, p. 307 ; M, p. 468) (sur laquelle nous reviendrons), la tournée de Kamouraska (AC, p. 402 ; M, p. 250), le jeune sauvage fusillé (AC, p. 411 ; M, p. 198), etc. Dans ce dernier cas, l'auteur vient corriger, dans les *Mémoires*, l'information donnée dans *Les anciens Canadiens* :

J'ai relaté dans une note au chapitre XIII des *Anciens Canadiens* qu'un jeune sauvage Abenaquis, je crois, ayant assassiné deux Anglais, quelques années après la Conquête, sa tribu ne le livra au gouvernement qu'à la condition expresse qu'il ne serait pas pendu ; que convaincu de ce meurtre, il fût fusillé. Je faisais observer que le pays devait être alors sous la loi militaire, car une cour criminelle ordinaire n'aurait pu légalement substituer le plomb à la corde dans un cas de meurtre. Mais j'étais dans l'erreur en supposant que l'Indien avait été condamné à passer par les armes par un tribunal militaire. Mon ami, le major Lafleur, m'assure tenir de son oncle qui fut témoin oculaire de l'exécution, que ce fut bien une cour criminelle légalement constituée qui substitua le plomb à la corde. Ce qui m'avait induit en erreur, c'est qu'ayant fait plusieurs recherches infructueuses à ce sujet dans les archives de la Cour criminelle, aidé de feu mon ami M. Gilbert Ainslie, greffier de cette cour, je dus croire que cet Indien avait été condamné par un tribunal militaire (M, p. 198-199) ;

il vient, du même coup, affirmer son *ethos* : comment, en effet, ne pas croire un homme qui admet son erreur et la rectifie ? Ce rappel de la complémentarité de l'œuvre et cette résurgence de l'*ethos* mémorialiste s'inscrivent également dans la réapparition, au cœur du récit mémorialiste, des « amis » de la préface, « amis qui ont lu *Les anciens Canadiens* plutôt avec leur cœur patriotique qu'en juges sévères » (M, p. 38). Par exemple :

<sup>227</sup> Luc Lacourcière, « Aubert de Gaspé, Philippe-Joseph », dans *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, page citée, p. 4 de 5.

<sup>228</sup> Maurice Lemire, « *Les anciens Canadiens* : une tradition centenaire de lecture », dans Joseph Melançon, Nicole Fortin et Joseph Desmeules (sous la dir. de), *La Lecture et ses traditions*, ouvr. cité, p. 166-167.

<sup>229</sup> Norbert Thibault, « Études littéraires VII (*les Anciens Canadiens*) », *Courrier du Canada*, (27 avril), p. 1-2, cité par Maurice Lemire, « *Les anciens Canadiens* : une tradition centenaire de lecture », dans Joseph Melançon, Nicole Fortin et Joseph Desmeules (sous la dir. de), *La Lecture et ses traditions*, ouvr. cité, p. 166-167.

Une lettre que je reçus du député commissaire général Thompson, après avoir publié *Les anciens Canadiens*, me semble, par son propos, devoir trouver place dans ce chapitre. Monsieur Thompson, vieillard octogénaire de la plus grande respectabilité, est, je crois, sans exception de race, le plus ancien citoyen né dans le ville de Québec. [...] (M, p. 156-157).

[Voici un extrait de la lettre] J'ai lu votre histoire des *Anciens Canadiens* et plus particulièrement les « Notes et éclaircissements ». J'y ai puisé un bon nombre d'anecdotes, mais je n'y ai pas rencontré l'affaire qui eut lieu sur le marché de la Haute-ville, qui, alors, se dirigeait en droite ligne depuis les casernes des Jésuites vers la cathédrale. [...] (M, p. 157).

Je crois que monsieur Thompson n'est pas sérieux quand il écrit qu'il porte encore la marque d'un coup de poing dont je l'ai gratifié il y a près de soixante et dix ans [...]. N'importe ; la lettre d'un gentilhomme d'un jugement aussi sain que le député commissaire général Thompson, m'a fait un sensible plaisir et m'a encouragé à rapporter plusieurs anecdotes que j'aurais omises, les jugeant trop insignifiantes. J'ai pensé que si, lui, homme d'une origine étrangère à la nôtre, se plaisait dans les réminiscences des temps passés, mes compatriotes leur feraient un accueil favorable (M, p. 158-159).

Philippe Aubert de Gaspé, septuagénaire, qui trouve enfin, dans la personne « du député commissaire général Thompson », un plus ancien contemporain que lui-même (« mon plus ancien contemporain étant moi-même » (M, p. 38)), « octogénaire de la plus grande respectabilité », dont le « jugement [est] sain » (tel le jugement de la baronne de Staal), présente aux lecteurs — comme pour les encourager à faire de même — une figure d'autorité qui cautionne ses anecdotes, le confirme dans l'ambition qu'il dit avoir, dans son désir d'intéresser la nouvelle génération et de lui être utile. Pour aller au bout de cette ambition, Gaspé n'hésite pas à se mettre de l'avant :

Si mon ami, monsieur Hamond Gowan, un des plus anciens et des plus respectables citoyens de la ville de Québec, ne m'eût rappelé, hier, l'anecdote que je vais citer, je n'en aurais pas fait mention dans ces *Mémoires*, quoique les conséquences qui s'en suivirent, tout en accusant les folies de ma jeunesse, puissent être utiles à beaucoup de nos jeunes gens (M, p. 211).

Cette volonté, cette disposition à offrir ses étourderies de jeunesse en exemple est également présente dans le roman : « [« Notes et éclaircissements » du chapitre sixième] Cette note peut être utile à plusieurs personnes dans certaines circonstances critiques. [...] Je ne conseille à personne de suivre mon exemple, à moins d'être assisté de puissants nageurs » (AC, p. 427 ; 431).

Cette complémentarité et cette ressemblance des *Anciens Canadiens* et des *Mémoires* sont certainement à la source de cette intuition de Lemire, qu'il expose dans son introduction au roman : « S'il [Aubert de Gaspé] osait se limiter à son inspiration première, il livrerait ses

souvenirs comme ils se présentent sous sa plume, sans quelque forme d'art préméditée, comme il le fera dans ses mémoires<sup>230</sup> ». Bien qu'il ne s'y limite pas, le seigneur suit manifestement son « inspiration première » dans l'appareil de notes de son roman, « livre [...] ses souvenirs », avec le même souffle que dans ses *Mémoires*, c'est-à-dire avec calcul, malgré ce que Lemire en pense. Pour s'en convaincre, commençons par examiner, en partie, les « Notes et éclaircissements » du chapitre premier (AC, p. 399-411) — plus volumineux que le chapitre premier lui-même !

Gaspé ouvre le bal avec une précision sur « les bateliers de la Pointe-Lévis » (AC, p. 399), qui en amène une autre sur les sauvages, qui, « [à] défaut des Canadiens », pouvaient se charger de la traverse des voyageurs vers Québec, et leur ivresse, qui, elle, entraîne la première « anecdote » : « Ceci me rappelle une petite anecdote qui peint assez bien les mœurs de cette époque » (AC, p. 400). Cette formulation — et ses variantes —, présente à de multiples reprises en cette fin de volume comme dans les notes infrapaginales<sup>231</sup>, est bien connue des lecteurs des *Mémoires* — présentés par Gaspé comme un entassement d'anecdotes : « Une petite anecdote d'un *frater* trouve assez naturellement sa place ici » (M, p. 48) ; « Ceci me rappelle une anecdote que me racontait mon cousin, monsieur de Montenach, qui avait servi dans le régiment des Meurons » (M, p. 73) ; « Je ne puis m'empêcher de relater une petite anecdote de lui [M. Verrault] » (M, p. 89) ; etc. De même, ces lecteurs n'ignorent pas la candeur du seigneur, toujours prêt à laisser une autorité externe juger des questions qu'il ne peut lui-même « résoudre » :

(Je n'ai jamais pu résoudre pourquoi ces sauvages substituaient la lettre *l* à la lettre *r* dans rhum et la lettre *r* à la lettre *l* dans lait ; ainsi que la lettre *b* à la lettre *f* dans frère [...]. Je laisse le soin de

<sup>230</sup> Maurice Lemire, « Introduction », dans Philippe Aubert de Gaspé, *Les anciens Canadiens*, texte intégral conforme à l'édition de 1864, introduction de Maurice Lemire, ouvr. cité, p. 8.

<sup>231</sup> À titre d'exemples : « Ceci me rappelle une anecdote connue dans ma jeunesse (AC, p. 416) » ; « [en note infrapaginale] L'auteur a toujours vu la mode actuelle des couteaux de table pendant le service des viandes ; néanmoins la tradition était telle qu'il l'a mentionnée plus haut [[p]oint de couteau sur la table pendant le service des viandes], l'anecdote suivante le confirme (AC, p. 160) » ; « [en note infrapaginale] Ceci rappelle à l'auteur l'anecdote d'un vieillard *non compos mentis* qui errait dans les campagnes, il y a quelque soixante ans » (AC, p. 132).

décider cette importante question à ceux qui sont versés dans la connaissance des idiomes indiens.)  
(AC, p. 400)<sup>232</sup>

La « petite anecdote » nous conduit tout droit vers une autre petite histoire, toujours à propos des « sauvages », qui se situe « [d]ix ans, à peu près, avant cette [première] aventure » (AC, p. 402). Suit « un spectacle sanglant », troisième anecdote, mettant en scène « David McLane<sup>233</sup>, condamné à mort pour haute trahison », qui prend place, cette fois, « [d]eux ans après la scène burlesque » — deuxième anecdote sur les « aborigènes » — précédemment racontée et sur le même « théâtre », « la cité de Québec » (AC, p. 405). « J'ai tout vu, de mes yeux vu » (AC, p. 406), nous dit l'écrivain — ou le témoin écrivain<sup>234</sup> —, pour qui cette exécution résulte d'un préjugé défavorable des autorités coloniales britanniques à l'égard des Canadiens français : « Le gouvernement, peu confiant dans la loyauté dont les Canadiens français avaient fait preuve pendant la guerre de 1775<sup>235</sup>, voulut frapper le peuple de stupeur

<sup>232</sup> Autre exemple : « Je laisse aux physiciens le soin d'expliquer la cause de ce phénomène » (AC, p. 450) ; « [en note infrapaginale] L'auteur avoue son ignorance en ornithologie. Notre excellent ornithologiste, M. LeMoine, aura peut-être la complaisance de lui venir en aide [...] » (AC, p. 132).

<sup>233</sup> Notons que, dans le passage sur McLane, le seigneur nous fait un aveu qu'il ne pourra reconduire aussi franchement dans ses *Mémoires*, édifice qui repose en bonne partie sur sa « prodigieuse » mémoire. À propos d'un bourreau nommé Bob, il écrit : « Je ne sais pourquoi ma mémoire, si tenace pour tout ce que j'ai vu et entendu pendant ma plus tendre enfance, me fait défaut quand il s'agit d'expliquer la cause de cette sympathie dont Bob était l'objet » (AC, p. 407-408).

<sup>234</sup> Les sens du témoin, la vue et l'ouïe, sont fréquemment sollicités dans l'appareil de notes du roman. Voici quelques exemples parmi tant d'autres : « [note infrapaginale] L'auteur a toujours vu la mode actuelle des couteaux de table pendant le service des viandes [...] » (AC, p. 160) ; « [note infrapaginale] Un sauvage montagnais accusait un jour, en ma présence, un jeune homme de sa tribu de lui avoir volé une peau de renard [...] » (AC, p. 279) ; « [note infrapaginale] Le capitaine Demeule, de l'île d'Orléans, qui fréquentait les mers du sud, me racontait, il y a cinquante ans, qu'une semblable aventure lui était arrivée » (AC, p. 167) ; « [notes de fin] Lorsque les sauvages retournaient d'une expédition guerrière, ils poussaient, avant d'entrer dans leurs villages, autant de cris de mort qu'ils avaient perdu d'hommes. J'ai eu l'occasion d'entendre ces cris lamentables qu'ils tirent du fond de leur poitrine » (AC, p. 453).

<sup>235</sup> Cet épisode à son pendant comique dans les *Mémoires* : « Grand émoi, grande consternation parmi les autorités très soupçonneuses de la ville de Québec. On vient d'apprendre qu'un général de Napoléon est non seulement dans la cité, mais qu'il a même l'audace de recruter un régiment. Le Conseil exécutif s'assemble, et on requiert la présence immédiate du prélat catholique. On lui fait sentir qu'il est assez surprenant qu'il puisse ignorer un fait aussi important ; et surtout qu'il n'en ait pas instruit les autorités. L'évêque interpellé répond que la chose lui paraît ridicule ; qu'un général français pourrait bien être caché dans la ville de Québec, mais qu'il n'aurait jamais l'audace d'y lever un régiment. Le procureur du roi tire un papier de sa poche et le passe au prélat. C'était bel et bien un bon brevet de capitaine, revêtu des formes voulues en pareil cas. La capitaine appartenait au régiment d'un général portant un nom français.

— Que dites-vous maintenant, Monseigneur ? fit le procureur du roi.

— Que je me fais fort, répliqua l'évêque, de vous produire demain, à l'ouverture de la séance du conseil, le général dont il s'agit ; jusque-là, il est inutile de faire d'autres recherches.

Tout l'aréopage était réuni le lendemain, lorsque Monseigneur Plessis fit seul son entrée dans la chambre du Conseil. On se regarda avec inquiétude et l'on somma l'évêque de tenir sa promesse. "Je vais

par les apprêts du supplice » (AC, p. 405). Vivement impressionné, Gaspé nous avoue avoir « beaucoup réfléchi sur le sort de cet homme qu'une partie de la population considérait comme ayant été sacrifié à la politique du jour » et avoir « fait bien des recherches pour [s]'assurer de son plus ou moins de culpabilité » (p. 408). Le seigneur, qui « pourrai[t] dire beaucoup de choses sur ce sujet » (p. 408), n'en fait rien. Il choisit plutôt de se lancer à la défense de McLane armé du seul enthymème :

Qu'il me suffise d'ajouter que si, maintenant, un Yankee vantard proclamait à tout venant, qu'avec cinq cents hommes de bonne volonté, armés de bâtons durcis au feu, il se ferait fort de prendre la ville de Québec, les jeunes gens s'empresseraient autour de lui *to humour him*, pour l'encourager à parler, lui feraient boire du champagne, et en riraient aux éclats sans que le gouvernement songeât à l'éventrer.

On a prétendu que McLane était un émissaire du gouvernement français<sup>236</sup> ; je n'en crois rien pour ma part. La République française, aux prises avec toutes les puissances d'Europe, avait alors trop de besogne sur les bras pour s'occuper d'une petite colonie contenant quelques millions d'arpents de neige, suivant une expression peu flatteuse pour nous (AC, p. 408).

Ce type d'argument, relevant du discours judiciaire, sera repris en d'autres occasions par le seigneur, dans ses *Mémoires*, lorsque vient, par exemple, le moment de « prouver que sir James Craig n'était pas un méchant homme » (M, p. 327), et dans son roman, notamment lorsqu'il lui « incombe [...] de laver la mémoire de [s]on grand-oncle [Villiers de Jumonville], dont Washington, dans ses écrits, a cherché à ternir le caractère pour se disculper de son assassinat » (AC, p. 456) — la note en question se rapporte au quatorzième chapitre et « devait » servir à indiquer que « Montgomery est [...] un personnage imaginaire » (AC, p. 455). Cette tâche lui incombe parce que l'histoire officielle — dont Garneau est ici le

---

l'introduire, fit celui-ci ; il m'attend à la porte » ; et il rentra après tenant par la main un enfant de onze à douze ans : "Voici, Messieurs, le général Vallières. "

Quelques membres du conseil, ennemis acharnés de tous les Canadiens français, croyant à une mystification, pâlirent de colère, tandis que d'autres plus sensés, et qui connaissaient le haut caractère du grand prélat, éclatèrent de rire. Tout s'expliqua : Vallières levait un régiment d'enfants, dont il s'était constitué le général » (M, p. 248-249).

<sup>236</sup> Lamonde écrit : « [La] psychose des agents révolutionnaires connaît un paroxysme en 1797 lors du procès de David McLane accusé de haute trahison et de conspiration. Devant un juge francophone et douze jurés anglophones, dans une parodie de procès, McLane, simple d'esprit plus que conspirateur, est condamné à mort. Devant une foule imposante, il est pendu le 21 juillet, puis on lui tanche la tête et on l'éviscère. Les autorités coloniales avaient voulu faire un exemple. C'était réussi. » (Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896*, ouvr. cité, p. 45).

représentant —, trop impressionnée par la figure de Washington, a « passé légèrement sur cet horrible assassinat<sup>237</sup> » (AC, p. 456). Après avoir exposé la tradition « dans [s]a famille » qui

est que Jumonville se présenta comme porteur d'une sommation enjoignant au major Washington, commandant du fort Nécessité, d'évacuer ce poste construit sur les possessions françaises, qu'il éleva son pavillon de parlementaire, montra ses dépêches, et que néanmoins le commandant anglais ordonna de faire feu sur lui et sur sa petite escorte, et que Jumonville tomba frappé à mort, ainsi qu'une partie de ceux qui l'accompagnaient (AC, p. 456) ;

et sa « variante », facilement conciliable avec « la vérité historique » : « la mission [du parlementaire] était de sommer les Anglais d'évacuer les possessions françaises et non le fort Nécessité, qui ne fut achevé qu'après le guet-apens » (AC, p. 457) ; l'auteur dépose des documents en preuve<sup>238</sup> : d'abord « un extrait du tome 1<sup>er</sup>, page 200, du "Choix d'anecdotes et faits mémorables", par M. de LaPlace » (AC, p. 457) qui, en plus d'entériner la tradition familiale, nous fait voir un brillant « contraste » à l'avantage d'un Canadien français, frère du défunt et parent de l'auteur :

M. de Villiers, frère de l'infortuné Jumonville, est chargé d'aller venger son propre sang et l'honneur de la France.

En moins de deux heures, le fort est investi, attaqué et forcé de capituler... De Villiers voit à ses pieds ses ennemis lui demander la vie... Il sacrifie son ressentiment à la tranquillité des nations, à sa propre gloire, à l'honneur de la patrie, aux devoirs de l'humanité... Quel contraste (AC, p. 457-458) !

<sup>237</sup> « J'ai reproché bien doucement à notre célèbre historien, M. Garneau, d'avoir passé légèrement sur cet horrible assassinat. Il me répondit que c'était un sujet bien délicat, que la grande ombre de Washington planait sur l'écrivain, ou quelque chose de semblable » (AC, p. 456).

<sup>238</sup> Notons que l'utilisation répétée de la fonction documentaire par Gaspé vient relativiser les propos de Maurice Lemire : « Il [Aubert de Gaspé] ne se fonde pas sur des documents pour rétablir les faits passés, mais uniquement sur sa mémoire personnelle » (Maurice Lemire, « Introduction », dans Philippe Aubert de Gaspé, *Les anciens Canadiens*, texte intégral conforme à l'édition de 1864, introduction de Maurice Lemire, ouvr. cité, p. 7-8) ; « De Gaspé désire livrer des souvenirs entièrement personnels sans souci de contrôler leur exactitude historique par la confrontation avec d'autres témoignages ou d'autres documents » (Maurice Lemire, « Introduction », dans Philippe Aubert de Gaspé, *Les anciens Canadiens*, texte intégral conforme à l'édition de 1864, introduction de Maurice Lemire, ouvr. cité, p. 7-8). Nous retrouvons fréquemment cette fonction documentaire dans les *Mémoires*. À ce titre, donnons l'exemple de la « note » qu'Aubert de Gaspé « croi[t] devoir rapporter » sur « l'honorable Charles de Lanaudière » et qu'il « doi[t] [...] à l'obligeance du savant abbé Ferland (M, p. 109) », pour souligner que, bien qu'il s'étende « sur la vie de [s]on oncle » (M, p. 110), Aubert de Gaspé garde le silence sur l'opposition de celui-ci au régime seigneurial, dont Coates dit ceci : « En 1790, Lanaudière a présenté au Conseil exécutif ses idées sur la tenure seigneuriale. Après avoir brossé un tableau plutôt exagéré des privilèges seigneuriaux, il concluait en disant : "Les droits et redevances honorifiques aussi bien que pécuniaires sont évidemment complexes, arbitraires et préjudiciables. Est-il besoin de plus pour persuader un monarque et un pays bienveillants de les abolir et d'accorder à leur place la tenure certaine et déterminée du roi Charles II, le franc et commun soccage dont jouissent les autres sujets de sa majesté le roi George III et dont ils se vantent avec tant de raison". [...] Lanaudière a poursuivi son appel en faisant allusion à la supériorité des conditions sociales et économiques des Anglais » (Colin M. Coates, *Les transformations du paysage et de la société sous le régime seigneurial*, Québec, Septentrion, 2003, p. 38).

Considérant que « son officier supérieur » lui donnait « à peu près carte blanche » (AC, p. 459), comme en témoigne le second document cité par Gaspé, en l'occurrence « un extrait [...] tiré des Archives de la marine française, où l'on trouve les instructions qu'il avait reçues » (AC, p. 458), la conduite de M. de Villiers est d'autant plus noble. Le seigneur ne manque pas de souligner que cette conduite a, par ailleurs, eu une grande incidence sur l'histoire des États-Unis : « sans son âme magnanime, Washington n'aurait jamais doté ses concitoyens d'un grand et indépendant empire, et qu'il n'occuperait aujourd'hui qu'une bien petite place dans l'histoire » (AC, p. 459) ; dernière pièce à conviction citée, un « extrait de la capitulation », signée par « G. Washington » (AC, p. 459), dans lequel il est fait mention de l'assassinat. Devant une telle abondance de preuves irréfutables, la version de Washington semble d'emblée invalidée, mais Aubert de Gaspé s'y attarde quand même, non sans avoir auparavant « fait justice de [l'] accusation d'espionnage à laquelle Washington n'a songé que bien des années après le meurtre, en écrivant ses mémoires » (AC, p. 460) :

"Nous étions informés, dit-il, que Jumonville, déguisé en sauvage, rôdait (*was prowling*) depuis plusieurs jours aux environs de nos postes, et je dus le considérer comme un espion."

Cette excuse n'a rien de vraisemblable, parce que Washington ne pouvait pas ignorer que non seulement les soldats, mais les officiers même de l'armée française, lorsqu'ils faisaient la guerre dans les forêts, portaient le costume des aborigènes [...] De Jumonville ne pouvait non plus, sans une témérité blâmable, se rendre directement aux postes des Anglais, qu'en prenant de grandes précautions ; les bois étant infestés de sauvages, ennemis des Français, qui, dans un premier mouvement, auraient peu respecté son titre de parlementaire (AC, p. 460).

Après avoir répondu à l'in vraisemblable, il s'attarde aux propos de Washington pour en montrer le ridicule, pour asseoir davantage son plaidoyer : « Les deux phrases suivantes sont d'une admirable naïveté : "que la guerre lui semblait exister ; que les Français à sa vue avaient couru aux armes". Ces chiens de Français avaient sans doute oublié qu'il était plus chrétien de se laisser égorger comme des moutons » (AC, p. 461) ; et y va de cette déduction : la mort de Jumonville a entraîné un « cri d'indignation et d'horreur [...] dans toute la Nouvelle-France et jusqu'en Europe » (AC, p. 461) ; « un combat livré suivant les règles des nations civilisées » (AC, 461-462) n'aurait pas soulevé une telle indignation ; le combat était donc déloyal et la version de Washington inacceptable. Et, comme si ce n'était pas suffisant, il fait

parler l'adversaire, en l'occurrence « les sauvages », en faveur de sa cause, procédé qu'il réutilisera fréquemment dans ses *Mémoires* :

Tous les prisonniers français, et Manceau, qui seul se déroba par la fuite au massacre, les sauvages même alliés des Anglais déclarèrent que Jumonville éleva un mouchoir au-dessus de sa tête, qu'il invita les Anglais, par un interprète, à s'arrêter, ayant quelque chose à leur lire ; que le feu cessa ; que ce fut pendant qu'il faisait lire la sommation par un truchement qu'il fut tué par une balle qu'il reçut à la tête (AC, p. 462) ;

et se réfère à « une [...] haute autorité », pour mieux lui opposer, en ayant l'air de s'incliner, la preuve ultime, celle qui se passe d'autorité :

M. Guizot, dans ses mémoires sur Washington, après avoir cité le poème « Jumonville », des extraits de Hassan, de Lacretelle, de Montgaillard qui corroborent tous la version de M. LaPlace, fait fi de toutes ces autorités consignées dans les archives de la marine française, et s'en tient à la version seule de Washington.

La grande ombre du héros républicain aurait-elle influencé le jugement du célèbre écrivain français ? Il n'appartient pas à moi, faible pygmée, d'oser soulever ce voile. Je dois baisser pavillon en présence d'une si haute autorité, me contentant de dire : Washington alors n'aurait jamais dû signer un écrit où les mots *assassin* et *assassinat* lui sont jetés à la figure, comme on le voit dans le cours de la capitulation que j'ai citée (AC, p. 462).

Le coup final porté, le « pygmée » qui a fini de plaider la cause de son aïeul s'en remet « au lecteur » : « c'est maintenant au lecteur à juger si j'ai lavé victorieusement la mémoire de mon grand-oncle, accusé d'espionnage » (AC, p. 462), non sans terminer par un dernier enthymème pathétique : « Si Jumonville eût accepté le rôle odieux que son ennemi lui prête pour se justifier d'un honteux assassinat, les Français n'auraient pas versé tant de larmes sur la tombe de la victime » (AC, p. 462).

Outre ces propensions à digresser et à plaider, ou à digresser pour mieux plaider, qui ne l'abandonneront pas au moment de l'écriture de ses *Mémoires*, Gaspé se plaît déjà à interpellier son lecteur, sur un ton toujours plus ou moins ludique, comme pour se l'attacher, le charmer : « [en note infrapaginale] Le lecteur, tant soit peu sensible au charme de la poésie, n'appréciera guère la chanson du défunt père à José, parodiée par les sorciers de l'île d'Orléans ; l'auteur leur en laisse toute la responsabilité (AC, p. 121) » — il aurait peut-être mieux valu qu'il le prévienne au commencement de la chanson plutôt qu'à la fin ; « [dans les « Notes et éclaircissements » du sixième chapitre] Le lecteur, je suppose, n'est guère plus savant qu'il l'était avant cet exposé ; je vais lui venir en aide (AC, p. 428) ». Ce lecteur, qui

est formellement invité à se faire juge devant l'absolution de McLane, victime du « préjugé défavorable des autorités coloniales britanniques à l'égard des Canadiens français », et la réhabilitation de « la mémoire » de Jumonville, le sera également devant la justification du régime seigneurial, finalité première du roman d'après Lemire, pour qui « *Les anciens Canadiens* s[ont] une défense et illustration du régime seigneurial<sup>239</sup> ».

### 3.3 Défense et illustration du régime seigneurial

Pour Maurice Lemire, Aubert de Gaspé « désire broser un tableau qui réfute les principales critiques adressées au régime seigneurial<sup>240</sup> »; pour Roger Le Moine, il désire plus particulièrement opposer sa vision du régime seigneurial à celle que Chauveau présente dans *Charles Guérin*<sup>241</sup> :

Fidèle à ses convictions profondes et à cause de la mesquinerie de certains seigneurs envers les colons, il [Chauveau] a voulu consacrer par son roman la déchéance du régime seigneurial qui, selon lui, n'a plus sa raison d'être dans une société démocratique et bourgeoise. Il a aussi cherché à jeter le discrédit sur les seigneurs et les membres de leur classe qui, par manque de moyens et de sens pratique, n'ont pas su s'adapter aux exigences de leur temps. En outre, certains d'entre eux, faute de générosité à l'endroit de leurs compatriotes, n'ont pas accepté de favoriser la colonisation. On conçoit que Aubert de Gaspé [...] n'ait pu souscrire à semblable perception de l'univers seigneurial. D'où sa volonté de la corriger en présentant la sienne propre<sup>242</sup>.

À la consécration d'une déchéance, Aubert de Gaspé, confondant « le temps du récit (1860) et celui de l'histoire (1760)<sup>243</sup> », oppose « l'apologie *post mortem* du régime

<sup>239</sup> Maurice Lemire, « Introduction », dans Philippe Aubert de Gaspé, *Les anciens Canadiens*, texte intégral conforme à l'édition de 1864, introduction de Maurice Lemire, ouvr. cité, p. 11.

<sup>240</sup> Le critique isole quatre réfutations importantes, insérées dans les épisodes traitant de la fête du mai (les seigneurs ne sont pas durs et indifférents), de la perception des rentes seigneuriales par l'oncle Raoul (leur autorité n'est pas contraignante ; ils ne l'exercent même pas), de la corvée de l'après Conquête (elle devient volontaire) et des relations entre inférieurs et supérieurs (les inférieurs semblent faire partie de la famille) (Maurice Lemire, « Introduction », dans Philippe Aubert de Gaspé, *Les anciens Canadiens*, texte intégral conforme à l'édition de 1864, introduction de Maurice Lemire, ouvr. cité, p. 15-18).

<sup>241</sup> « Le refus de collaborer de certains seigneurs, voire leur volonté de contrer le mouvement de colonisation, les conditions onéreuses qu'ils imposent aux colons-censitaires, leurs recours fréquents aux tribunaux l'autorisent à réclamer l'abolition du régime seigneurial qu'à l'instar de bon nombre de patriotes il perçoit comme un reste de féodalité » (Roger Le Moine, « *Les Anciens Canadiens* ou l'envers de Charles Guérin », *Les Cahiers des Dix*, Montréal, vol. 49, 1994, p. 140).

<sup>242</sup> Roger Le Moine, « *Les Anciens Canadiens* ou l'envers de Charles Guérin », *Les Cahiers des Dix*, Montréal, vol. 49, 1994, p. 147.

<sup>243</sup> Rainier Grutman le remarque : « la critique que fait le narrateur de l'abolition du cens féodal montre qu'il existe, dans son esprit, une confusion entre le temps du récit (1860) et celui de l'histoire (1760) » (Rainier, Grutman « Aubert de Gaspé père, impérialiste malgré lui », dans *Des langues qui résonnent : l'hétérolinguisme au XIX<sup>e</sup> siècle québécois*, Montréal, Fides/CÉTUQ, coll. « Nouvelles études québécoises », 1997, p. 109-110) ; à l'instar de Nicole Deschamps : « Il ne s'agit plus de la seule confession d'un aimable veillard mais de l'expression du rêve collectif d'une société particulière, elle-même en voie de décrépitude. Le récit imagé des

seigneurial<sup>244</sup> ». Grâce à des épisodes tels que ceux du sauvetage de Dumais, de la fête du mai et de la perception des rentes seigneuriales (ou plutôt de la non-perception de ces rentes), Aubert de Gaspé s'attarde, comme il le fera dans ses *Mémoires*, sur les « rapports mutuels des seigneurs et des censitaires d'autrefois dans l'ancien district de Québec », sur cette « fraternité bien touchante » (M, p. 474).

Au moment de la débâcle, où « il lui était bien permis d'être complètement démoralisé » (AC, p. 145), où il était « prêt à disparaître à chaque instant dans le gouffre béant de la cataracte » (AC, p. 146), l'infortuné Dumais trouve une ultime consolation dans les paroles du « vieux curé de la paroisse [...] [qui] le rassurait sur le sort de sa famille dont le seigneur de Beaumont prendrait soin » (AC, p. 146-147). Et, chez ce seigneur, il n'y a qu'une sorte de soins, et non les moindres. Au sujet de madame Dumais « perdant [...] connaissance » : « On s'empressa de la transporter au manoir seigneurial, où les soins les plus touchants lui furent prodigués par Madame de Beaumont et sa famille » (AC, p. 149) ; quant à Dumais : « On se hâta de transporter Dumais au manoir seigneurial, où des soins empressés et entendus lui furent prodigués » (AC, p. 154). Les Beaumont ne ménagent pas les efforts et les dépenses pour remettre leur censitaire sur pied :

Le seigneur de Beaumont a fait partir un émissaire à toute bride pour amener le plus habile chirurgien de Québec, et un autre pour préparer des relais de voitures sur toute la route, en sorte que, demain à midi, au plus tard, votre mauvaise jambe sera si bien collée, que, dans deux mois, vous pourrez faire à l'aise le coup de fusil avec vos anciens amis les Iroquois (AC, p. 155).

---

événements de 1760 apparaît alors comme un vernis sous lequel affleure la peinture naïve et non retouchée de la société de 1860. telle que la voyait Philippe Aubert de Gaspé. Cette société qui se meurt, c'est celle des seigneurs, héritiers de l'élite mondaine » (Deschamps, Nicole. « Les anciens Canadiens de 1860 : une société de seigneurs et de va-nu-pieds », *Études françaises*, Montréal, vol. 1, n° 3, octobre 1965, p. 4). Pour Deschamps, « [à] l'analyse, les "anciens Canadiens" ne sont pas les ancêtres mais les contemporains de l'auteur » (Deschamps, Nicole. « Les anciens Canadiens de 1860 : une société de seigneurs et de va-nu-pieds », *Études françaises*, art.cité, p. 7). Considérant que les *Mémoires* avaient à l'origine pour titre *Mémoires des Contemporains*, amusons-nous un peu et disons, pour sceller une fois pour toutes la parenté entre les deux textes, que les *Mémoires* du seigneur sont en fait les *Mémoires des anciens Canadiens*.

<sup>244</sup> Maurice Lemire, « *Les Anciens Canadiens*, roman de Philippe Aubert de Gaspé », dans Maurice Lemire (sous la dir. de), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, vol. 1 : *Des origines à 1900*, art. cité, p. 21.

Soigné comme un fils de seigneur<sup>245</sup>, « le pauvre Dumais [...] fit une longue maladie chez le Seigneur de Beaumont ; celui-ci ne voulut jamais permettre qu'on le transportât chez lui avant une parfaite guérison (AC, p. 171-172) ». Tout comme la seigneuresse Taché des *Mémoires*, ou comme Gaspé lui-même (nous y viendrons), le seigneur de Beaumont est attentionné et prodigue ; le seigneur d'Haberville ne le sera pas moins.

Dans l'épisode festif, les censitaires font chorus à Alexis Dubé, un des douze braves protecteurs du mai — contre d'éventuels « gredins » qui, « jaloux de n'être pas invités à la fête du mai », pourraient bien, comme c'est arrivé dans la seigneurie voisine, le « scier [...] pendant la nuit » (AC, p. 197) : « Je suis un pauvre homme, fit Alexis Dubé ; mais je ne voudrais pas, pour la valeur de ma terre, qu'une injure semblable fût faite à notre capitaine ! Chacun parla dans le même sens » (AC, p. 198). Leur vaillance intéressée est amplement récompensée (« Il est à supposer que les libations et le réveillon pendant la veillée du mai, ainsi que l'ample déjeuner à la fourchette du lendemain, ne manquaient pas de stimuler le zèle dans cette circonstance » (AC, p. 198)) par un seigneur qui ignore la « lésinerie » : « Le seigneur de céans serait accusé de lésinerie, si, à la fin du repas, la table n'était pas aussi encombrée de mets que lorsque les convives y ont pris place (AC, p. 199) ». L'honneur rendu au seigneur, la réunion du mai semble attendrir le jeune Jules : « [à Arché] Je t'avoue que je crois tout le monde comme moi, aimant tout ce qui nous rapproche de nos bons habitants : je ne connais rien de plus touchant que cette fraternité qui existe entre mon père et ses censitaires, entre notre famille et ces braves gens (AC, p. 204) ». Et la cérémonie de vraiment commencer :

Aussitôt que le seigneur d'Haberville parut sur le seuil de la porte, un jeune homme, montant jusqu'au sommet du mai avec l'agilité d'un écureuil, fit faire trois tours à la girouette en criant : Vive le roi ! vive le seigneur d'Haberville ! Et toute le foule répéta de toute la vigueur de ses poumons : Vive le roi ! vive le seigneur d'Haberville (AC, p. 207) !

<sup>245</sup> Dans les *Mémoires*, à propos de son « attaque de typhus » (M, p. 47), de Gaspé écrit : « Mon père n'hésita pas un seul instant. Un quart d'heure après, deux émissaires mettaient le pied dans l'étrier et partaient à toute bride pour Québec : l'un pour prévenir le médecin, et l'autre pour préparer des relèves de voitures. Une bonne récompense les attendait s'ils n'épargnaient ni les hommes ni les chevaux » (M, p. 49).

La fête du mai ou la peinture naïve d'un amour mutuel, d'un dévouement réciproque, d'un équilibre à ne pas rompre, bref d'une société organique fonctionnant comme un corps, sans mise à l'écart ni complaisance : « le seigneur but à la santé des censitaires, les censitaires burent à sa santé et à celle de sa famille (AC, p. 209) ». Le régime seigneurial, dont l'écrivain délègue la défense à un censitaire, est ici en pleine possession de ses pouvoirs, reposant sa tête sur l'oreiller monarchique — l'époque n'est pas encore au cauchemar de la Chambre d'assemblée<sup>246</sup>. Une seule ombre au tableau de cette proximité, de cette « déférence universelle » : les « gredins », les jaloux, les envieux, sont là qui guettent, présage de la chute, de la rupture « des liens de bienveillance, de charité, de pure affection d'une part et de gratitude de l'autre » (M, p. 475) que l'auteur évoque dans une note à propos des rentes seigneuriales.

Pour illustrer la bonté et l'indulgence des seigneurs à l'endroit de leurs censitaires, Gaspé présente « [u]ne petite scène » qui montre un « oncle Raoul<sup>247</sup> » ne se prévalant pas desdites rentes au moment de leur échéance (AC, p. 194), n'exerçant qu'une autorité d'apparat, n'abusant pas mais se laissant abuser :

Mon oncle Raoul, une longue plume d'oie fichée à l'oreille, est assis majestueusement sur un grand fauteuil, près d'une table recouverte d'un tapis de drap vert, sur laquelle repose son épée. Il prend un air sévère lorsque le censitaire se présente, sans que cet appareil imposant intimide pourtant le débiteur accoutumé à ne payer ses rentes que quand ça lui convient : tant est indulgent le seigneur d'Haberville envers ses censitaires (AC, p. 194).

<sup>246</sup> Pour Lamonde, « [l]es seigneurs, appui traditionnel des autorités coloniales et personnification des idées monarchiques, se trouvèrent en processus de marginalisation par l'implantation de la démocratie parlementaire » (Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896*, ouvr. cité, p. 47). Avec la « division de la colonie en deux sections, le Bas et le Haut-Canada, avec chacune une chambre d'assemblée » (1791), « [s]ymbole de la branche démocratique », la noblesse terrienne perd de son ascendant : « Les seigneurs et le clergé catholique ne peuvent se réjouir de cette loi qui entame sérieusement le pouvoir aristocratique de ces propriétaires terriens et qui laisse entendre que le pouvoir, en partie du moins, ne vient pas de Dieu mais du peuple » (Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896*, ouvr. cité, p. 38-39) ; Maurice Lemire écrit à ce sujet : « Très entiché des prérogatives de sa classe, il signe, en 1788, une pétition pour s'opposer à la constitution d'une Chambre d'assemblée, qui aurait assuré une représentation populaire » (Maurice Lemire, « Introduction », dans Philippe Aubert de Gaspé, *Les anciens Canadiens*, édition critique par Aurélien Boivin, avec une introduction de Maurice Lemire et avec la collaboration de Jean-Louis Major et Yvan G. Lepage, ouvr. cité, p. 11).

<sup>247</sup> Faisant office de percepteur suppléant : « Ce n'était pas un personnage de minime importance que mon oncle Raoul ; c'était, au contraire, à certains égards, le personnage le plus important du manoir, depuis qu'il était retiré de l'armée, car le capitaine, que le service militaire obligeait à de longues absences, se reposait entièrement sur lui du soin de ses affaires » (AC, p. 193).

« [P]réf[er]ant l'apparence du pouvoir au pouvoir même, [mon oncle Raoul] aime que tout se passe avec une certaine solennité » (AC, p. 194) ; il utilise donc le latin pour effrayer le censitaire difficilement intimidable qui « veu[t] [s]e soustraire, pour une chétive bête de six mois, aux droits seigneuriaux établis par [s]on bon souverain, et aussi solides que les montagnes du nord [...] le sont sur leurs bases de roc » (AC, p. 195) :

- *Nescio vos !* s'écrie mon oncle Raoul en grossissant la voix : *reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari.*
- C'est bien beau ce que vous dites-là, mon... mon... capitaine ; si beau que je n'y comprends rien, fait le censitaire.
- C'est du latin, ignorant ! dit mon oncle ; et ce latin veut dire : payez légitimement les rentes au seigneur d'Haberville, à peine d'être traduit devant toutes les cours royales, d'être condamné en première et en seconde instance à tous dépens, dommages, intérêts et loyaux coûts (p. 194).

Malgré un « *[q]uos ego !* » (AC, p. 195), Raoul ne met pas sa menace à exécution. Il renvoie plutôt l'habitant chez lui, non sans lui offrir, au préalable, un bon coup... d'eau-de-vie : « Allons, va-t'en à tous les diables ! [...] et dis à Lisette qu'elle te donne un bon coup d'eau-de-vie pour te consoler de la perte de ta pouliche. Ces coquins ! ajoute mon oncle Raoul, boivent plus de notre eau-de-vie qu'ils ne paient de rentes » (AC, p. 195). Au « *[q]uos ego !* » de mon oncle Raoul, Gaspé oppose, en note, l'ingratitude des censitaires : « Ces droits seigneuriaux, si solides, ont croulé dernièrement sous la pression influente d'une multitude de censitaires contre les seigneurs, et aux cris de : *fiat justitia ! ruat cælum !* » (AC, p. 195).

L'équilibre presque parfait de la fiction (seulement menacé par quelques envieux et sourdement miné par le recours au latin<sup>248</sup>) est résolument ébranlé par cette note qui remet les pendules à l'heure ; l'augure s'est réalisé, le régime n'est plus et le seigneur déchu pointe les vrais coupables, comme il le fera dans ses *Mémoires* ; il révèle « à qui le blâme » (M, p. 474) revient. En plaidant pour la classe des seigneurs, il plaide déjà, et du même coup, pour cette

---

<sup>248</sup> Grutman remarque que « les vers latins qui ponctuent le discours des personnages nobles dans *Les anciens Canadiens* [...] trahissent les rapports conflictuels entre des couches sociales que le narrateur voudrait harmonieusement unies. » (Rainier Grutman, « Aubert de Gaspé père, impérialiste malgré lui », dans *Des langues qui résonnent : l'hétérolinguisme au XIX<sup>e</sup> siècle québécois*, art. cité, p. 118.)

noblesse militaire qu'il exaltera dans ses *Mémoires*, les deux classes tendant à se confondre dans la vision idéalisée du roman<sup>249</sup>.

### 3.4 Défense et illustration d'une aristocratie terrienne et militaire canadienne

Le seigneur d'Haberville est aussi, et surtout, le capitaine d'Haberville, militaire qui « posséd[e] toutes les qualités qui distingu[ent] les anciens Canadiens de noble race » (AC, p. 191). La vocation militaire de la noble famille est soulignée par l'adage de l'oncle Raoul : « [i]l n'y a qu'une carrière digne d'un d'Haberville, [...] c'est celle des armes » (AC, p. 393). L'aristocratie au « cœur noble et généreux » (AC, p. 151) dépeinte dans le roman est donc « militaire » et, il va sans dire, monarchiste. À l'aube de s'engager dans l'armée

[I]es jeunes gens [Jules et Arché] s'animèrent à l'idée d'exploits futurs ; les grands yeux noirs de Jules lancèrent des flammes : on aurait dit que l'ancienne ardeur militaire de sa race se manifestait en lui subitement. L'enthousiasme devint général, et le cri de "vive le roi" s'échappa simultanément de toutes les poitrines (AC, p. 250).

Lorsque Locheill plaide sa cause devant la supérieure du « couvent des dames hospitalières de l'Hôpital-Général » (AC, p. 304), où Jules, avec d'autres blessés de la bataille des plaines d'Abraham, se remet grâce aux bons soins des religieuses, il commence par exalter l'excellent lignage de la religieuse, gage d'un « jugement », aux sens moral et judiciaire, détaché et éclairé :

Si je m'adressais à une personne ordinaire, il ne me resterait plus qu'à me retirer après avoir remercié madame la Supérieure de l'entrevue qu'elle a daigné m'accorder ; mais j'ai l'honneur de parler à la sœur d'un brave soldat, à l'héritière d'un nom illustré dans l'histoire par de hauts faits d'armes, par les nobles actions d'une dame d'Haberville ; et, si madame veut le permettre, si madame veut oublier un instant les liens de tendre affection qui l'attachent à sa famille, si madame la Supérieure veut se poser en juge impartial entre moi et une famille qui lui serait étrangère, j'oserais alors entamer une justification, avec espoir de réussite (AC, p. 307).

L'« ardeur militaire » est trop « ancienne » pour s'éteindre avec la Nouvelle-France et, à la suite de la Conquête, la noblesse coloniale, consciente de son rôle, qui est de servir le

---

<sup>249</sup> Dans la réalité, elles sont distinctes : « Dans son essai *A Political and Historical Account of Lower Canada* (1830), Pierre-Jean de Sales Laterrière fait une distinction appropriée entre l'ancienne noblesse et la nouvelle classe des seigneurs, qui, presque tous issus de la bourgeoisie, ne dédaignent aucunement les affaires » (Maurice Lemire, « Introduction », dans Philippe Aubert de Gaspé, *Les anciens Canadiens*, édition critique par Aurélien Boivin, avec une introduction de Maurice Lemire et avec la collaboration de Jean-Louis Major et Yvan G. Lepage, ouvr. cité, p. 11.)

monarque, pousse encore son « vive le roi ». En témoignent ces paroles du capitaine d'Haberville : « Qu'il [Jules] prête serment de fidélité à la couronne d'Angleterre ; et mes dernières paroles dans nos adieux suprêmes seront : "Sers ton souverain anglais avec autant de zèle, de dévouement, de loyauté, que j'ai servi le monarque français, et reçois ma bénédiction" <sup>250</sup> » (AC, p. 346). « Telles furent, note Gaspé, les dernières paroles du grand-père de l'auteur à son fils unique » (AC, p. 346). Par cette note, l'auteur, simple seigneur, se fait l'héritier d'une noblesse militaire ; de même, par l'intermédiaire de la famille d'Haberville, double fictionnel de sa propre famille, il arrive à fusionner cette aristocratie militaire avec la classe des seigneurs, comme en témoigne cette note, citée *supra*, à propos de la ruine des d'Haberville :

En consignait les malheurs de ma famille, j'ai voulu donner une idée des désastres de la majorité de la noblesse canadienne, ruinée par la conquête, et dont les descendants déclassés végètent sur ce même sol que leurs ancêtres ont conquis et arrosé de leur sang. Que ceux qui les accusent de manquer de talents et d'énergie se rappellent qu'il leur était bien difficile, avec leur éducation toute militaire, de se livrer tout à coup à d'autres occupations que celles qui leur étaient familières (AC, p. 317).

Disons donc que *Les anciens Canadiens* de Philippe Aubert de Gaspé, plus qu'une « défense et illustration du régime seigneurial » — et, *a fortiori*, plus qu'une suite de souvenirs et d'anecdotes —, sont une « défense et illustration » d'une aristocratie terrienne et militaire canadienne. Grâce à une cascade d'équivalences trompeuses<sup>251</sup> (la classe des

<sup>250</sup> Un peu plus loin : « Sers ton nouveau souverain avec autant de fidélité que j'ai servi le roi de France ; et que Dieu te bénisse, mon cher fils, pour la consolation que tu m'as donnée ! » (AC, p. 393)

<sup>251</sup> Cette confusion se rencontre également chez certains critiques, comme Jacques Castonguay, lorsqu'il explique brièvement ce que « signifiait au Canada » « vivre [...] comme des nobles » : « se nourrir de la terre, posséder un "manoir", organiser occasionnellement de belles réceptions, occuper le banc seigneurial, avoir préséance sur les laïques au cours de cérémonies religieuses et, au terme de la vie, être enseveli dans l'église paroissiale » (Jacques Castonguay, « Philippe Aubert de Gaspé (1786-1871) homme d'esprit et de lettres, sixième seigneur », dans *La Seigneurie de Philippe Aubert de Gaspé, Saint-Jean-Port-Joli*, Montréal, Fides, coll. « Collection Loisirs et culture », 1977, p. 61) ; et comme Maurice Lemire, qui semble ici assimiler noblesse et régime seigneurial : « Pour le romancier, la noblesse constituait la fine fleur de la société canadienne. Par elle, les grandes vertus de bravoure, de magnanimité, de loyauté et de fidélité étaient cultivées, comme un apanage. Des plus grands exploits aux simples mots d'esprit, tout était fait sur un mode qui illustrait les qualités de la race. Le régime permettant à ces familles de transmettre de génération en génération leur patrimoine conservait ainsi la quintessence d'une élite qui prétendait être d'une nature supérieure : "Né, comme toi, de parents riches qui m'idolâtraient, dit le bon gentilhomme à Jules, il m'était sans cesse facile de suivre les penchants de ma nature bienfaisante." » (Maurice Lemire, « *Les Anciens Canadiens*, roman de Philippe Aubert de Gaspé », dans Maurice Lemire (sous la dir. de), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, vol. 1 : *Des origines à 1900*, art. cité, p. 20-21.)

seigneurs, représentée par la famille d'Haberville, se confond avec l'aristocratie militaire : la famille d'Haberville est la famille de l'auteur), Aubert de Gaspé place l'auréole de la noblesse militaire sur la tête des seigneurs<sup>252</sup> et sur la sienne propre, invoque « l'éducation toute militaire » de cette noblesse pour justifier la classe des seigneurs, dont il fait partie, classe réfractaire au progrès.

---

<sup>252</sup> Marel Trudel précise : « Nos seigneurs, s'ils sont nobles, ne le doivent pas à la possession de leur seigneurie, mais à la naissance ou à des lettres de noblesse ; détenues presque uniquement par des nobles en 1663, les seigneuries de la Nouvelle-France sont, pour la plupart, en 1763, entre les mains de roturiers » (Marcel Trudel, *Le régime seigneurial* [1956], Ottawa, La société historique du Canada, coll. « Brochure historique n° 6 », 1983, p. 10) ;

## CHAPITRE 4

### Les *Mémoires* de Philippe Aubert de Gaspé dans le prolongement des *Mémoires* aristocratiques d'Ancien Régime

Deuxième volet du diptyque, les *Mémoires* sont portés par cette même volonté de justifier une aristocratie terrienne et militaire canadienne. Issu d'une famille élevée au rang des plus illustres<sup>253</sup> de la colonie, Aubert de Gaspé se construit l'image d'un descendant de l'aristocratie militaire et d'un seigneur attaché à son « peuple gentilhomme » — qualité que reconnaît Durham aux incultes Canadiens français ; il fait corps avec les classes qu'il justifie et, par un retour d'ascenseur typiquement mémorialiste, se justifie en justifiant ; il propose sa vision d'un monde qui menace de sombrer dans l'oubli, vision qu'il offre aux plus « respectables » de ses compatriotes, comme pour les mettre en garde :

Quant à moi, je suis peu enthousiaste d'un genre de liberté qui ne profite qu'au va-nu-pied, car mes sympathies sont toutes acquises aux gens respectables : c'est peut-être erreur de jugement chez moi dans ce siècle d'indépendance, mais il n'est pas donné à tout le monde d'avoir l'esprit républicain qui domine sur notre continent. Si mes compatriotes veulent conserver le beau titre de peuple gentilhomme dont ils ont joui jusqu'à ce jour, je leur conseille fortement, surtout, de ne point ambitionner le degré de liberté dont jouissent aujourd'hui nos voisins (M, p. 497).

Leur tact et leur politesse sont menacés par le progrès<sup>254</sup>, par « la petite bourgeoisie des professions libérales<sup>255</sup> » qui s'impose, pour le plus grand malheur des inférieurs, laisse entendre un Gaspé<sup>256</sup> qui, dans ce second volet, par l'écriture mémorialiste, trouve les moyens de pousser plus loin son ambition ; afin de persuader le « plus grand nombre de lecteurs »,

<sup>253</sup> « Les premières familles auxquelles il [le colonel Carleton] rendit visite furent celles des Hale, des Smith, des Sewell, des de Gaspé, des Baby, et des de Lanaudière » (M, p. 210).

<sup>254</sup> « Je suis, pour ma part, de la vieille école et je m'empresse toujours de livrer passage aux dames sur les parapets, sauf souvent à marcher dans la boue ; celui qui avait autrefois cette attention, un jeune homme même, en était récompensé par une petite inclination de tête, mais dans le siècle de progrès où nous vivons, j'en suis quitte, à l'âge de soixante et dix-neuf ans, pour mes frais de courtoisie » (M, p. 463-464).

<sup>255</sup> « Au point de vue social, c'était la victoire de la petite bourgeoisie des professions libérales sur la classe des seigneurs, ceux qu'Aubert de Gaspé traitera de va-nu-pied à la fin de ses *Mémoires* » (Maurice Lemire, « Introduction », dans Philippe Aubert de Gaspé, *Les anciens Canadiens*, édition critique par Aurélien Boivin, avec une introduction de Maurice Lemire et avec la collaboration de Jean-Louis Major et Yvan G. Lepage, ouvr. cité, 2007, p. 25-26)

<sup>256</sup> « Je cite ces exemples, parce qu'ils viennent à l'appui de ce que j'ai toujours pensé et que m'a prouvé une longue expérience : c'est que ceux qui, sans transition aucune, se trouvent placés par la naissance au sommet de l'échelle sociale, sont moins orgueilleux que les parvenus dans leurs rapports avec les inférieurs » (M, p. 422).

l'aimable conteur, sans style, présente les faits sous l'éclairage de « la logique toujours honnête du sens commun<sup>257</sup> » (M, p. 286).

#### 4.1 Chateaubriand, Bassompierre, Monluc, M<sup>me</sup> de Motteville, La Rochefoucauld... et Philippe Aubert de Gaspé

La Rochefoucauld écrit au seuil de ses *Mémoires* (1662) :

J'ai passé les dernières années du ministère du cardinal Mazarin dans l'oisiveté que laisse d'ordinaire la disgrâce : pendant ce temps, j'ai écrit ce que j'ai vu des troubles de la Régence. Bien que ma fortune soit changée, je ne jouis pas d'un moindre loisir : j'ai voulu l'employer à écrire les événements plus éloignés, où le hasard m'a souvent donné quelque part<sup>258</sup>.

Un parcours similaire semble avoir guidé Aubert de Gaspé vers ses *Mémoires*. D'abord destitué de sa charge de shérif en 1822, pour défalcation, il se retire au manoir seigneurial de Saint-Jean-Port-Joli, dans la crainte continuelle d'une prise de corps, qui surviendra finalement en mai 1838. Libéré au début d'octobre 1841, il réintègrera peu à peu la petite société de Québec, devenant notamment un habitué du Club des Anciens, dont les membres se réunissent quotidiennement pendant les hivers de 1850 à 1860. Si l'oisiveté est mère de tous les *Mémoires*<sup>259</sup> et que la disgrâce est mère de l'oisiveté, nous pouvons conclure que c'est d'abord à la disgrâce que réagit le mémorialiste. C'est le discrédit qui est à l'origine de l'aventure mémorialiste. Lemire le remarque et écrit :

S'il avait continué sa carrière de haut fonctionnaire au milieu de la brillante société de la capitale, Philippe Aubert de Gaspé n'aurait probablement jamais écrit. Mais sa destitution de la charge de shérif donna un cours totalement différent à sa destinée, en le contraignant à se retirer au manoir de Saint-Jean-Port-Joli<sup>260</sup>.

<sup>257</sup> « Quant à moi, je regrette infiniment que ce chapitre ne soit pas écrit par une meilleure plume que la mienne : il pourrait, alors, être d'une grande utilité. À défaut de style, je me vois obligé de substituer la logique toujours honnête du sens commun ; c'est moins brillant, mais à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs » (M, p. 286). Pour Gaspé, le « sens commun » est un remède à plusieurs maux, à commencer par la démocratie : « Me trouvant quelques années après dans la paroisse dans laquelle il [le jeune Joseph-Charles Taché] résidait et, m'étant assuré qu'il était radicalement guéri de ses vellétés démocratiques, je me fis introduire à lui ; et sans préface aucune, je lui fis part du jugement que j'avais porté sur lui précédemment. Il éclata de rire et me dit : "Monsieur, avec un peu d'honnêteté et avec le gros sens commun, on revient bien vite de ces folies" » (M, p. 287).

<sup>258</sup> La Rochefoucauld, *Maximes. Mémoires. Œuvres diverses*, ouvr. cité, p. 861.

<sup>259</sup> « Les *Mémoires* occupent un temps perdu pour une activité plus soutenue » (Emmanuèle Lesne, *La poésie des Mémoires (1650-1685)*, ouvr. cité, p. 227).

<sup>260</sup> Maurice Lemire, « *Les anciens Canadiens*, roman de Philippe Aubert de Gaspé », dans Maurice Lemire (sous la dir. de), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, vol. 1 : *Des origines à 1900*, art. cité, p. 16.

Toutefois, contrairement à La Rochefoucauld, Gaspé n'évoque pas sa disgrâce dans sa préface aux *Mémoires*. Il mentionne bien son grand âge, type d'exclusion pouvant, selon Lesne, « [être] vécu[...] comme un exil<sup>261</sup> », mais pour mettre en place son *ethos*. C'est que « le motif de la réponse à la requête de proches [vient] élude[r] celui de la disgrâce<sup>262</sup> », dispense le seigneur de confessions liminaires. Cette retenue, lorsque arrive le moment d'évoquer les tristes événements de son existence, participe de la poétique du genre : « Les Mémoires [...] relatent le segment d'histoire où s'est distingué le mémorialiste, à la fois narrateur et protagoniste de son récit<sup>263</sup> ». Exclu de la sphère publique à la suite de sa destitution, l'auteur des *Mémoires*, sous la même impulsion, laisse en creux la période noire de sa vie et se tourne du côté de son enfance, résolument ancrée dans un présent plus clément : « Je trouvais la vie pleine de charme pendant mon enfance, ne m'occupant ni du passé ni encore moins de l'avenir. J'étais heureux ! Que me fallait-il de plus ! » (M, p. 43) Il tait ses déboires et, au contraire de plusieurs mémorialistes, dont le duc de La Rochefoucauld (« J'entrai dans le monde quelque temps devant la disgrâce de la Reine mère, Marie de Médicis<sup>264</sup> »), son discours mémorialiste ne s'ouvre pas sur son « entrée dans le monde ». Il ne mentionne pas ce « passage », qu'il fait coïncider avec la fin de son « cours d'étude<sup>265</sup> » et son initiation à la pratique du droit<sup>266</sup>, avant le huitième chapitre : « Cette scène, et une autre que je vais rapporter, peuvent être utiles aux jeunes gens sans expérience comme le sont ceux qui font leur entrée dans le monde et les mettre sur leurs gardes » (M, p. 209). Le vieil homme, qui

<sup>261</sup> Emmanuèle Lesne, *La poétique des Mémoires (1650-1685)*, ouvr. cité, p. 226-227.

<sup>262</sup> Emmanuèle Lesne, *La poétique des Mémoires (1650-1685)*, ouvr. cité, p. 229.

<sup>263</sup> Nadine Kuperty-Tsur, *Se dire à la Renaissance. Les Mémoires au XVI<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 55.

<sup>264</sup> La Rochefoucauld, *Maximes. Mémoires. Œuvres diverses*, ouvr. cité, p. 861.

<sup>265</sup> « Jetons la voile sur nos folies de jeunes gens dès notre entrée dans le monde : qu'il suffise d'ajouter que l'ardeur fiévreuse des jouissances, que Laterrière et moi possédions en commun, fut loin de se refroidir après avoir mis bas le capot d'écolier » (M, p. 229) ; « Un jeune homme qui fait son entrée dans le monde, après avoir terminé son cours d'études dans nos collèges, se croit ordinairement un grand sire et n'est presque toujours, sauf respect, qu'un orgueilleux pédant. Ceux qui en sont encore à cet âge heureux où l'on ne doute de rien, vont se récrier, m'injurier peut-être ; je ne leur demande, par égard pour mes cheveux blancs, que de suspendre leur ire pendant quelques années et, s'ils ne me donnent pas alors raison, la leur n'aura pas fait de grands progrès, et mes mânes n'en seront pas affligées : l'opinion des gens sensés en aura fait justice » (M, p. 286-287).

<sup>266</sup> « Je pourrais dater mon entrée dans le monde de cette époque même, car je commençai à me mêler alors à la meilleure société, mais ce ne fut que lorsque je fis mon droit que j'y fus sérieusement initié » (M, p. 454).

s'offre en exemple au chapitre huitième, se peint, au chapitre treizième, en train de s'attendrir sur cette période: « Et les jeunes arbres, avec leurs branches ornées de givre, me rappelèrent aussi mon entrée dans le monde, vingt ans auparavant, lorsque l'étiquette exigeait de nous la même parure de tête que les vieillards » (M, p. 374). Période grise, sise entre l'enfance révélée et la disgrâce camouflée, ou presque, « l'entrée dans le monde » occupe une place mitoyenne dans ces *Mémoires*, qui se plient à « un certain ordre chronologique » et répondent, comme nous l'avons vu avec Beugnot, « à un besoin ou à une volonté de reconstruction dans la débâcle d'une carrière, d'une vie ou d'une époque ».

Puisque l'auteur nous dit tenir « la plume à l'âge de soixante et dix-neuf ans » (M, p. 42), soit quelque quarante ans après sa destitution de la charge de shérif, il est peu probable qu'il veuille, avec ses *Mémoires*, reconstruire sa carrière ou, encore, sa vie — pas seulement du moins. Gaspé vivant le second temps de sa disgrâce, son emprisonnement, à une époque où l'abolition du régime seigneurial est vivement discutée, et écrivant à la suite de cette effective abolition, il semble nécessaire d'adjoindre à la disgrâce personnelle une déchéance collective, celle de la classe des seigneurs, une déchéance collective qui ne manque toutefois pas, bien entendu, de toucher personnellement le seigneur. C'est privé de son poste de shérif et de son statut de seigneur qu'Aubert de Gaspé prend la plume. Bernier et La Charité ont en effet remarqué que

les *Mémoires* d'Aubert de Gaspé emprunt[ent] à [la] tradition [des Mémoires aristocratiques d'Ancien Régime] une attitude qui, à l'exemple d'un Saint-Simon ou d'une Madame de La Guette, l'invite non pas tant à se justifier lui-même qu'à justifier *a posteriori* une certaine conception de la vie sociale et, en l'occurrence, un régime appartenant à un âge révolu, le régime seigneurial, aboli en 1854<sup>267</sup>.

Le seigneur aristocrate, à travers son écriture mémorialiste, tente donc de restituer l'âge d'or de la classe des seigneurs, dont le glas vient de sonner, et l'apogée d'une aristocratie canadienne agonisante, pour ne pas dire disparue, en renversant le discours abolitionniste et

---

<sup>267</sup> Marc André Bernier et Claude La Charité, « Philippe Aubert de Gaspé (1786-1871), seigneur de deux mondes », dans Philippe Aubert de Gaspé, *Mémoires*, édition établie, présentée et annotée par Marc André Bernier et Claude La Charité, ouvr. cité, p. 14.

en opposant sa vision d'une noblesse coloniale et militaire utile à ceux qui, comme Papineau, trouve ridicule l'idée d'une « "aristocratie au milieu des forêts" <sup>268</sup> ».

#### 4.2 Un malheur n'arrive jamais seul sous la plume de Gaspé : shérif déchu, seigneurs déchus

L'« ordre chronologique » étant ce qu'il est, continu, implacable, le ciel des *Mémoires* devait s'assombrir. Bien que le seigneur n'aborde pas sa disgrâce personnelle en toutes lettres, celle-ci commence à transparaitre au moment où l'aristocrate cède la place au gentilhomme de la campagne, où Gaspé délaisse, malgré lui, « [l]es fêtes champêtres du gouverneur Craig », lieu de rencontre de « l'élite de la société [...] [de] Québec » (M, p. 330), pour « [l]a batture aux Loups-Marins » (M, p. 314) et le « lac Trois-Saumons » (M, p. 369), c'est-à-dire aux chapitres douzième et treizième ; c'est au quatorzième chapitre (M, p. 396-414), où il évoque son exil forcé à Saint-Jean-Port-Joli de 1823 à 1838, de sa destitution de la charge de shérif de Québec jusqu'à son incarcération, qu'elle devient irradiante, que ses contrecoups se font le plus sentir.

Entouré d'une nature toute-puissante, et parfois menaçante, et d'une compagnie moins « champêtre », le seigneur se laisse aller à de « tristes réflexions » et à une « mélancolie »<sup>269</sup> dont l'explication est à chercher dans « [s]es souvenirs » : « assis au pied d'une épinette, je me livrai aux tristes réflexions auxquelles j'étais souvent en proie [...]. Je passais souvent, à cette époque, de la gaieté la plus folle avec mes amis aux réflexions les plus amères quand j'étais seul et livré à mes souvenirs » (M, p. 343-344) ; « Les cris lugubres du solitaire de nos forêts, les paroles touchantes du vieillard avaient jeté dans mon âme une teinte de mélancolie que je ne cherchais qu'à augmenter » (M, p. 380). C'est en compagnie du « père Romain

<sup>268</sup> Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896*, ouvr. cité, p. 107.

<sup>269</sup> Qui ne sont pas sans rappeler l'épigraphe, emprunté à Chateaubriand, au dernier chapitre des *Anciens Canadiens* : « Ainsi passe sur la terre tout ce qui fut bon, vertueux, sensible ! Homme, tu n'es qu'un songe rapide, un rêve douloureux ; tu n'existes que par le malheur ; tu n'es quelque chose que par la tristesse de ton âme et l'éternelle mélancolie de ta pensée ! » (AC, p. 379)

Chouinard » (M, p. 396) et au moment de sa retraite obligée qu'Aubert de Gaspé s'abandonnera le plus à ces durs sentiments, sans jamais en évoquer la cause.

Au commencement du chapitre quatorzième, le seigneur mentionne cette retraite au détour d'une remarque sur ce compagnon : « ce fut surtout lorsque je me retirai à la campagne, à l'âge de trente-sept ans, qu'il devint pour moi un compagnon de chasse et de pêche précieux pendant mes excursions à ce beau lac » (M, p. 397), tout en laissant dans l'ombre le discrédit à l'origine de celle-ci. La « vertu » du « père Romain », bien qu'elle se trouve sous la « rude enveloppe » « d'un individu en apparence si insignifiant » (M, p. 396), ne manque pas de toucher le shérif déchu en cette période d'exil<sup>270</sup>. Au cours de cette époque trouble, Gaspé trouve une forme d'apaisement dans le « calme des forêts » et le « silence religieux » de ses compagnons<sup>271</sup>. Encore et toujours discret sur la source de l'agitation de son âme, il montre toute la noirceur des « sombres pensées » qui l'accablent lorsque, revenant sur un « ouragan » dont « [il] fu[t] témoin » (M, p. 399), il rapporte l'invocation pathétique qu'il fit alors au « génie des tempêtes » :

J'invoquai le génie des tempêtes et je lui dis : « Pourquoi troubler cette solitude ? Pourquoi renverser ces arbres gigantesques qui, exempts des passions des hommes, vivent en paix en se prêtant mutuellement appui et ombrage ? Il est pourtant d'autres exploits plus dignes de ta force et de ta puissance ! Parcours l'univers où t'attendent de nombreuses victimes ! [...] »

« Vois ce vieillard dans ce caveau éclairé par une faible lumière ; vois avec quelle jouissance il palpe l'or qui ruisselle dans ses mains desséchées. C'est un avare usurier ; il est impossible de s'y méprendre : son teint même a contracté la couleur du métal qu'il adore. Laissons-le à ses jouissances et pénétrons dans cette maison de lugubre apparence ; ces deux hommes, assis dans cette antichambre près d'une table où ils s'amusent à boire, sont deux recors, gardiens d'effets saisis et qui seront vendus demain. Laissons-les à leurs plaisirs et voyons ce qui se passe dans cette chambre dans laquelle tout est en désordre. Quel est cet homme, déjà sur le retour, dont le cœur se brise ? C'est un marchand jouissant naguère d'un grand crédit ; des événements qu'il ne pouvait contrôler lui ont fait perdre des sommes considérables, la dent acerbe de l'usurier a complété sa ruine. Vois comme sa femme à genoux l'enlace de ses bras, le priant pour l'amour de ses enfants de prendre courage : vaines prières ! le noble cœur de son mari aura demain brisé sa poitrine, et elle et ses enfants seront agenouillés près d'un cadavre dans un réduit obscur, tandis que la voix éclatante d'un huissier fera l'adjudication de leurs meubles. Rien ne résiste à ta puissance, ô génie destructeur ! Bouleverse cette

<sup>270</sup> « Le père Romain n'était pas naturellement gai ; généralement silencieux, il ne prenait la parole que lorsque j'engageais la conversation : j'appréciais ces qualités, car j'étais alors souvent absorbé dans des rêveries mélancoliques dont je n'aimais à me distraire que lorsque le nuage était passé. Si le vieillard m'abandonnait le plus souvent à mes tristes réflexions, il ne laissait pas de m'en détourner quelquefois, mais de manière à ne jamais me blesser. Il y avait un sentiment inné de tact, de délicatesse, dans l'âme inculte de ce vieillard, que je souhaiterais à bien des hommes qui se piquent de savoir vivre et d'une éducation soignée » (M, p. 397).

<sup>271</sup> « Je cherchais souvent le calme des forêts pendant les quatorze années que je passai à la campagne ; je ne rencontrais là que des amis et, si leur silence religieux apaisait mon âme agitée de sombres pensées, le mugissement de la tempête n'ajoutait rien à ces angoisses » (M, p. 399).

maison jusque dans ses fondements et avec ses débris comble la voûte dans laquelle l'usurier compte ses richesses ; tu auras alors accompli une digne mission de vengeance ! » (M, p. 400-401)

Dans la construction de cette longue exhortation, dont nous n'avons cité qu'un extrait, où « Monsieur Philippe » (M, p. 403) presse le « génie des tempêtes » de mettre fin, par la mort, « à tous les maux de l'humanité souffrante » (« je pensais à la mort qui met fin à tous les maux de l'humanité souffrante » (M, p. 397)), Gaspé fait entendre l'humanité souffrante à travers sa voix de seigneur meurtri, utilise un procédé de déplacement à valeur généralisante. Nous sentons bien, à la lecture de cette invocation, de même qu'à la lecture des douzième, treizième et quatorzième chapitres, une montée dramatique qui nous conduit vers l'incarcération de Gaspé, laissée en creux ; nous sentons, bien qu'elle ne soit pas mise en valeur par le texte, la coïncidence parfaite entre l'exil de Gaspé et les événements qui conduiront à l'abolition du régime seigneurial. Cette montée dramatique s'achève au quatorzième chapitre par un « tendre reproche » du père Chouinard et par une discussion entre Gaspé et son censitaire.

À la suite de l'invocation du « génie des tempêtes », Gaspé, à l'invitation du père Chouinard — et tel un Arché s'écriant comme Job : « Périssent le jour qui m'a vu naître ! » (AC, p. 274) — prononce une prière, non moins pathétique, qui n'a pourtant pas l'effet escompté :

Ô vanité de l'homme de peu de foi ! Je crus l'étonner en prononçant, avec l'accent de la douleur, les paroles suivantes : « L'homme, né de la femme, vit peu de temps et il est plein de misère ; il éclôt comme la fleur des champs, il est brisé comme elle et il disparaît comme une ombre. »

Mon compagnon gardait le silence. Je continuai mes lamentations : « Périssent le jour où je suis né, et la nuit où il fut dit : un homme a été conçu ! Pourquoi ne suis-je pas mort dans le sein de ma mère, ou n'ai-je pas péri en en sortant ? Pourquoi m'a-t-elle reçu sur ses genoux et allaité de ses mamelles ? Maintenant je dormirais en silence et je reposerais dans mon sommeil. »

Je m'attendais à des éloges ; je reçus un tendre reproche : « Ce n'est pas beau, Monsieur Philippe, de vous lamenter de la sorte ; c'est comme si vous faisiez un reproche au bon Dieu des croix qu'il vous envoie. Allez, le bon Dieu sait mieux ce qu'il nous faut que l'homme ; et s'il nous châtie, c'est que nous l'avons mérité [...] » (M, p. 403-404).

Le censitaire, qui ne reconnaît probablement pas l'écriture sainte derrière la prière de son seigneur, sans hauteur ni condescendance, rappelle celui-ci à ses devoirs chrétiens (n'oublions pas que ses mauvaises lectures des Lumières (Volney, les encyclopédistes, etc.) l'en avaient

détourné). Grâce à ce « tendre reproche », qui scelle la réciprocité des bons rapports entre censitaires et seigneurs, la franchise de ces rapports, Aubert de Gaspé place l'interrogatoire auquel il soumet son bon censitaire sous le sceau de la sincérité.

Dans ce chapitre consacré au « père Romain Chouinard », Gaspé se fait effectivement interrogateur intéressé, questionnant son compagnon d'expéditions sur une foule de sujets, tels la justice<sup>272</sup>, « les curés de la paroisse » (M, p. 409)<sup>273</sup> et les « élections » :

— Maintenant, dis-je, parlons des élections.

— J'ai *hoté* (voté) pour le défunt monsieur les deux fois qu'il s'est présenté et, s'il n'a pas réussi, ce n'est pas la faute de notre paroisse, qui a voté en masse pour lui ; mais, comme le comté en renfermait cinq, nous y avons cassé notre pipe.

— Il me semble, père Romain, qu'un bon nombre de ses censitaires ont voté contre lui.

— Un *tracas* (petit nombre), monsieur Philippe, tout au plus une quinzaine, toujours ceux qui sont à la rebours du bon sens. D\*\*\* vint me trouver et me dit : « Si nous votons pour le seigneur, nous sommes tous des gens ruinés. » « Pourquoi ? que je lui dis. » « Parce que les seigneurs ne cherchent qu'à manger l'habitant. »

— Vous savez, ajouta le père Chouinard, que je suis un homme pacifique, mais est-ce que la colère ne me surmonte pas ? Et j'allais quasiment *me mettre dans les frais* (s'exposer à une poursuite) quand ma femme vint à mon secours et vous l'*écardit* d'importance. « Ce n'est toujours pas toi, animal, qu'elle lui dit, que le seigneur a cherché à ruiner : il y a douze ans que tu as acheté ta terre et tu n'as encore payé ni rentes ni *zolévantes* (lods et ventes). Ta femme, qui est aussi chétive que toi, s'en va beurrer le seigneur, et il lui dit : "c'est bon pauvre femme, à une autre année." Et penser, *durçon* (mauvaise paie), que tu as mis sur le corps de ton cheval un harnais argenté que tu as payé trente belles piastres argent comptant » (M, p. 412-413).

À l'évidence, le père Chouinard ne va pas « à la rebours du bon sens ». Les réponses de cet « homme vulgaire » (M, p. 398) entérinent en effet le préjugé défavorable du seigneur à l'égard des jurés, dont le témoignage peut être aisément corrompu, et son préjugé favorable à l'égard des curés et des seigneurs, qui ne peuvent, sans aller « à la rebours du bon sens », vouloir « ruiner » ou « manger l'habitant » ; au contraire, puisque la prospérité est nécessaire au paiement de « la dîme », des « rentes » et des « lods et ventes », ils ne peuvent que la leur

<sup>272</sup> La réponse du père Chouinard va dans le sens des propos du seigneur sur les jurés [voir p. 53 du présent mémoire] : « Mon père, fis-je, m'a tout raconté ; il dit à son ami, le juge de Bonne, que vous étiez un des hommes les plus honnêtes qu'il connût et qu'il était certain que vous aviez dit la vérité. Et il me dit à moi que si les trois témoins qui avaient rendu témoignage contraire au vôtre eussent été fêtés aussi souvent chez Toussaint, qui est pauvre, que chez le riche Gagnon qui tenait table ouverte et chez lequel ils avaient déjeuné, ils auraient peut-être vu les choses différemment » (M, p. 406-407).

<sup>273</sup> Là encore, nous pouvons dire qu'il reconduit les vues du seigneur : « Il y a des gens, dit le père Chouinard, qui ont pourtant plus d'esprit que moi, qui prétendent qu'on ne doit point écouter les curés quand ils nous parlent d'autre chose que de leur ministère ; ils assurent qu'ils s'entendent avec les *gros* pour ruiner l'habitant. Ça me paraît drôle tout de même ; il me semble que quand l'habitant est riche, le curé s'en ressent aussi : on paie plus aisément la dîme, on fait chanter plus souvent des grand-messes, et puis il y a moins de pauvres à charge au curé puisqu'ils trouvent plus d'ouvrage quand l'habitant est à son aise » (M, p. 411).

souhaiter. Dans ce passage, Aubert de Gaspé, seigneur partial, fait habilement porter la défense du régime seigneurial sur les épaules d'un censitaire heureux de son sort ; il va ainsi « à la rebours » des abolitionnistes, qui ont toujours présenté les censitaires comme des « exploités ». Dans cette affaire comme dans les autres, tout est une question de « gros sens commun » et l'auteur qui reprend la parole ne semble pas comprendre que cela puisse échapper à certains :

Il m'est impossible de me rendre compte de cette méfiance qu'ont les habitants de leurs seigneurs et de leurs curés, qui sont pourtant leurs amis les plus sincères, ne serait-ce que pour leur intérêt personnel. La proportion des hommes qui ont le gros sens commun serait-elle encore moindre que je le suppose ? Je ne puis me refuser à l'évidence (M, p. 413).

Aubert de Gaspé qui, jusqu'à cette intervention, avait laissé au père Romain la tâche de faire l'apologie de la tenure seigneuriale, amorce lui-même la clôture de la question électorale. Il s'adresse probablement à ceux « qui prétendent qu'on ne doit point écouter les curés quand ils nous parlent d'autre chose que de leur ministère » (M, p. 411), et certainement à ceux qui ont voté contre son père aux élections, à tous ceux, résumons la chose ainsi, qui sont dépourvus de « bon gros sens commun », lorsqu'il lance :

De tous les cultivateurs sans aucune éducation qui ont été, depuis plus de soixante ans, membres de notre Parlement provincial, deux seulement ont eu assez de bon sens pour s'en retirer aussitôt que possible.

— Quelles nouvelles de la chambre ? dit mon père à l'un d'eux qui retournait chez lui.

— La nouvelle est qu'il fallait que j'eusse perdu la tête quand j'ai été assez bête pour aller me fourrer où je n'avais que faire. Des discours sans fin de gros messieurs qui *parlaient dans les termes* (parler en langage élevé) et auxquels je ne voyais goutte ! Obligé d'engager à tout bout de champ ma conscience en donnant ma voix sur des questions que je n'avais pas comprises. Si le diable m'y rattrape quand mon temps sera fini, il sera fin.

L'autre était une espèce de géant efflanqué, d'au moins six pieds quatre pouces français de hauteur [...]. Après avoir tenu à peu près le même langage que celui que je viens de citer, il ajoutait : « Je meurs de honte quand je suis dans l'enceinte du Parlement ; j'ai beau faire mon possible pour me dérober aux regards des assistants, j'ai beau me faire petit, ma *bigre* de tête domine toujours l'assemblée » (M, p. 413-414).

Ici, comme au chapitre dixième (M, p. 287) — où cette critique reposait sur les épaules du jeune Joseph-Charles Taché —, il dénonce la démocratie, il en fait porter la critique sur les épaules de deux cultivateurs, offerts en exemple. Incapables de comprendre les questions de politique qu'ils ne veulent pourtant pas voir, par manque de « bon sens », discutées par leurs curés et leurs seigneurs, les censitaires devraient aligner leur conduite sur celle de ces deux

paysans, de même que sur celle de Romain Chouinard, censitaire modèle : « Le caractère de Romain Chouinard est le type d'un grand nombre de nos paisibles habitants que j'ai connus pendant le cours de mon long pèlerinage sur cette terre, où tant de personnes sont les architectes de leur propre malheur<sup>274</sup> » (M, p. 414). « [T]ant de personnes », mais pas toutes : au dix-septième et dernier chapitre, Gaspé nous montre que « monsieur Roxburg » (M, p. 469) n'est pas une de celles-là ; dans la personne de monsieur Roxburg, il nous fait voir tous les hommes vertueux qui, dans le règne bourgeois de l'argent-roi, sont toujours des victimes.

Le début de ce chapitre est construit d'une façon qui rappelle le chapitre quatorzième : la réhabilitation du régime seigneurial succède à la peinture d'un « vieillard [...] en proie à de sombres et à de douloureux souvenirs » (M, p. 471). Ainsi, après une montée dramatique, après l'évocation des « revers de fortune » du « solitaire », homme dont le sort est à rapprocher de celui du monsieur d'Egmont des *Anciens Canadiens* et, de là, à celui de Gaspé lui-même, l'auteur se lance dans une « esquisse des rapports mutuels des seigneurs et des censitaires » (M, p. 474) :

Malgré les virulentes déclamations de plusieurs grands et, sans doute, sincères patriotes contre les seigneurs, lors de l'abolition de la tenure seigneuriale ou à cause d'icelle, je crois devoir donner une courte esquisse des rapports mutuels des seigneurs et des censitaires d'autrefois dans l'ancien district de Québec. C'était une fraternité bien touchante à cette époque et, si elle a été décroissante d'année en année depuis cinquante ans, à qui le blâme, si ce n'est aux censitaires ? Des gens envieux, jaloux, ont soufflé la zizanie afin de rompre les liens d'affection, fondés le plus souvent sur la gratitude, qui attachaient les censitaires à leurs seigneurs. La nature de l'homme, le taux peu élevé des cens et rentes, les secondaient puissamment pour accomplir cette œuvre malveillante (M, p. 474).

Pour faire porter le « blâme » aux censitaires, Aubert de Gaspé y va d'une opposition en deux temps, d'abord générale, puis particulière. Ainsi, au doux paternalisme seigneurial — qui semble finalement se retourner contre les seigneurs —, il oppose l'ingratitude de quelques-uns qui, par leurs propos « insensés », parviennent à corrompre la majorité :

Le censitaire du district de Québec est l'homme le plus indépendant de l'univers : que le plus riche en terre parmi eux paie annuellement une douzaine de chelins à son seigneur et il peut s'en moquer

<sup>274</sup> Aubert de Gaspé serait-il une de celles-là ? Voir Roger Le Moine à ce sujet : « [...] dans l'évocation des causes qui ont mené à la situation décrite, Gaspé, par le truchement de Monsieur d'Egmont, a modifié les faits en sa faveur car ses "amis" ne sont pas les principaux auteurs de son malheur. Il en est lui-même le grand responsable » (Roger Le Moine, « Philippe Aubert de Gaspé ou les affaires du "bon gentilhomme" », *Les Cahiers des Dix*, art. cité, p. 301).

impunément. « Pourquoi, devaient-ils naturellement penser, pourquoi avoir des égards, du respect, pour un homme qui n'a aucun pouvoir sur nous ? Il est bien vrai que ce seigneur et ses ancêtres avant lui, ont toujours été prêts à nous rendre service, à nous venir en aide, et qu'ils n'ont jamais sévi contre nous pour leurs droits de cens et rentes et de lods et ventes. Mais bah ! le fils de Quénon Bellegueule, que son père a poussé aux études, qui lit sans réplique dans les gros livres, ne nous a-t-il pas assuré que les seigneurs font tout cela pour nous enjôler et pour s'attirer des coups de chapeau ? Et lorsque ce vieux lèche-plat de père Leclerc lui a répondu que ça ne serait toujours pas lui qui userait son chapeau à faire des saluts, qu'il était si fier depuis qu'il portait l'habit à poches et les bottes fines, qu'il ne rendait pas même le salut à l'habitant qui se découvrait devant lui, le jeune Bellegueule ne lui a-t-il pas rivé le clou en lui disant que la politesse était une bêtise inventée par les seigneurs pour se faire encenser par l'habitant, que le fameux avocat Pousse-Chicane avait prêché un dimanche, à l'issue des vêpres, que tous les hommes étant égaux, c'était s'avilir que de saluer un seigneur auquel il n'avait poussé que deux yeux comme à l'habitant ? » (M, p. 474-475)

Encore une fois, Gaspé renverse l'argumentation abolitionniste : ce n'est pas l'excès des redevances qui a conduit le régime seigneurial à sa perte, mais plutôt la faiblesse de celles-ci. « Et voilà, écrit-il, comme on a réussi à rompre des liens de bienveillance, de charité, de pure affection d'une part et de gratitude de l'autre » (M, p. 475), voilà comment une minorité, « à la rebours du bon sens », a suffi à mettre du sable dans un engrenage qui, pourtant, tournait au bénéfice des deux parties. Il particularise ensuite la démonstration en opposant à la bienveillance, à la charité et à la pure affection d'une famille de seigneurs modèles<sup>275</sup> :

Je faisais de fréquentes et longues visites à mes amis de Kamouraska et j'ai été témoin des égards, du respect, de l'amour dont ils étaient l'objet de la part de leurs censitaires. [...].

J'ai souvent accompagné avec son fils madame Taché dans les fréquentes visites qu'elle faisait aux pauvres et aux malades de sa seigneurie, chez lesquels elle était accueillie comme une divinité bienfaisante. Outre les aumônes abondantes qu'elle distribuait aux familles pauvres, elle portait à ceux de ses censitaires malades, qui n'auraient pu se les procurer, les vins, les cordiaux, les biscuits, propres à accélérer leur convalescence et toutes les douceurs que sa générosité ingénieuse lui suggérait<sup>276</sup>. Aussi régnait-elle en souveraine dans sa seigneurie par les liens bien chers de l'amour et de la gratitude (M, 475-476)

l'effronterie d'un censitaire ingrat, pomme pourrie du panier :

<sup>275</sup> « J'ai connu pendant ma jeunesse tous les seigneurs du district de Québec et un grand nombre de ceux des autres districts, qui formaient alors la province du Bas-Canada ; et je puis affirmer qu'ils étaient presque tous les mêmes envers leurs censitaires. Je prends un type au hasard : les seigneurs de Kamouraska » (M, p. 475).

<sup>276</sup> Aubert de Gaspé ne lésine pas non plus sur les « remèdes », comme en témoigne cette conversation avec la mère Chouinard : « "Honte à vous, monsieur Charron, dis-je, de tourmenter une si bonne femme ! Vous ne voyez pas qu'elle est souffrante, qu'elle a la tête entourée d'un ruban !" »

En l'absence de docteur, dont le plus près demeurerait à dix-huit milles, je distribuais force julep, sel et rhubarbe et je dis d'un air doctoral, après avoir tâté le pouls de la vieille :

— Pourquoi n'avez-vous pas envoyé chez moi ? Je vous aurais donné une *purgade* qui vous aurait soulagée.

— Ah ! monsieur Philippe, fit la vieille, c'est trop de bonté ; les remèdes vous coûtent de l'argent.....

— Quand ils me coûteraient davantage, me croyez-vous l'âme assez dure pour vous voir souffrir, vous ma meilleure amie, lorsque je puis vous soulager ? Mais tenez, le mal peut se réparer ; j'aurais été heureux, il est vrai, d'emmener votre mari au lac, mais il serait cruel de vous priver de ses soins. Qu'il aille chez ma femme et elle vous enverra une bonne médecine » (M, p. 373).

Lorsque madame Taché [seigneuresse de Kamouraska] sortait de l'église à l'issue des offices, les habitants prêts à partir arrêtaient tout à coup leurs chevaux et une longue suite de voitures, réglant leur marche sur la sienne, la suivaient jusqu'à ce qu'elle débouchât dans l'avenue qui conduit au manoir seigneurial. Et, quoiqu'elle eût ensuite le dos tourné à ceux qui poursuivaient leur route, ils n'en ôtaient pas moins leur chapeau en passant devant l'avenue que si elle eût pu avoir connaissance de cette courtoisie. Je fus cependant témoin un jour d'une infraction à cette déférence universelle.

C'était le jour de la Saint-Louis, fête de la paroisse de Kamouraska ; madame Taché précédait à l'ordinaire, à l'issue de la messe, une longue escorte de ses censitaires, lorsqu'un jeune gars échauffé par de fréquentes libations — dont plusieurs d'entre eux étaient coutumiers pendant les fêtes de paroisses à la campagne —, lorsqu'un jeune gars, dis-je, se détachant du cortège, passa la voiture de sa seigneuresse de toute la vitesse de son cheval. [...]

Je dois ajouter que toute la paroisse ne parlait ensuite qu'avec indignation de la conduite de ce jeune homme (M, p. 476-477).

Usant toujours de la même stratégie, le mémorialiste ne condamne pas lui-même la mauvaise conduite du jeune écervelé, mais laisse plutôt faire les censitaires. Malgré l'« indignation » de la majorité, le régime seigneurial n'est plus ; et le seigneur ne peut résister à la tentation de rendre un dernier hommage à l'illustre famille de madame Taché, « divinité bienfaisante », à laquelle sa propre famille est liée, d'en faire l'apologie par l'exaltation du lignage et des relations avantageuses :

Les deux souches de la famille Taché, que j'ai connue pendant mon enfance, étaient monsieur Charles Taché, père de sir Étienne Taché, notre premier ministre actuel, et monsieur Paschal Taché, seigneur de Kamouraska, bisaïeul de monsieur Ivanhoë Taché, possesseur actuel de cette seigneurie, époux de ma petite-fille Theresa Power, fille de feu l'honorable William Power, juge de la Cour supérieure dont la mémoire vivra longtemps dans les paroisses du district de Québec, où il distribuait la justice à la satisfaction générale (M, p. 479).

Fonctionnaire déchu, Aubert de Gaspé est également, après 1854<sup>277</sup>, seigneur déchu. Malgré la gratitude de ses censitaires, qui lui accordent la jouissance « du banc seigneurial [s]a vie durant » (AC, p. 334), y compris l'inhumation dans l'église — autre privilège seigneurial —, l'auteur n'en perçoit pas moins la débâcle, cette abolition de la hiérarchie qui concourt à le mettre lui et sa classe sur un pied d'égalité avec la nouvelle élite, « petite-bourgeoisie de marchands et d'agriculteurs de grande envergure<sup>278</sup> », qui émerge au XIX<sup>e</sup> siècle et voit son pouvoir augmenter avec l'essor d'une industrialisation à laquelle le régime

<sup>277</sup> « Le 18 décembre 1854, une loi du Canada-Uni déclara que tout censitaire possédait désormais sa terre libre de cens, lods et ventes, droit de banalité, droit de retrait et autres ; quant au seigneur, il ne pouvait plus exercer aucun droit onéreux ni prétendre à aucun droit honorifique ; il n'y avait plus de seigneurs, il n'y avait plus de censitaires » (Marcel Trudel, *Le régime seigneurial* [1956], Ottawa, La société historique du Canada, coll. « Brochure historique n° 6 », 1983, p. 20).

<sup>278</sup> Colin M. Coates, *Les transformations du paysage et de la société sous le régime seigneurial*, Québec, ouvr. cité, p. 96.

seigneurial, un frein à la spéculation capitaliste, n'a pu s'adapter<sup>279</sup> — rappelons que, dans son roman, Gaspé, en note, justifiait cette difficulté d'adaptation des seigneurs en invoquant « leur éducation toute militaire » et entretenait, du même coup, la fausse équivalence « seigneurs = nobles ».

Contre l'oubli, Gaspé utilise l'écriture. Selon la belle formule de Roger Le Moine, « Aubert de Gaspé, c'est le seigneur "à la tour abolie" [Nerval] qui, incapable d'infléchir le cours de l'histoire, va prendre sa revanche par l'écrit en présentant d'une façon avantageuse le passé des siens<sup>280</sup> ». Contre l'oubli, mais aussi, et surtout, contre « les virulentes déclamations<sup>281</sup> de plusieurs grands et, sans doute, sincères patriotes contre les seigneurs », Gaspé poursuit sa défense du régime seigneurial et de l'aristocratie coloniale en perte de vitesse<sup>282</sup>, oppose sa vision idéalisée de celles-ci aux visions péjoratives entretenues par l'histoire.

---

<sup>279</sup> Pour Marcel Trudel, historien de ce système de propriété : « ce n'est pas surtout le changement d'allégeance et l'absence de surveillance qui ont hâté la décadence du régime ; ce ne sont pas les abus qui ont fait abolir le régime seigneurial : la cause en a été l'industrialisation rapide de la société. Le régime seigneurial n'était pas fait pour un monde industriel : la propriété d'un seigneur, qui s'étendait sur une ou plusieurs paroisses, les lods et ventes qui paralysaient la mutation des biens, le moulin banal qui réservait au seigneur toute mouture de grain (à une époque où le commerce de la farine prenait un grand essor), tout cela mettait trop d'entraves à l'industrialisation ; le régime seigneurial, établi dans un monde qui débute, se trouvait désormais dépassé par le progrès » (Marcel Trudel, *Le régime seigneurial*, ouvr. cité, p. 20.)

<sup>280</sup> Roger Le Moine, « *Les Anciens Canadiens* ou l'envers de Charles Guérin », *Les Cahiers des Dix*, Montréal, vol. 49, 1994, p. 148.

<sup>281</sup> Lemire écrit à ce propos : « Depuis les débuts de la domination anglaise, la tenure seigneuriale a été l'objet d'attaques constantes de la part des Britanniques qui l'ont assimilée aux temps les plus reculés de la féodalité. Les attaques sont ensuite venues des patriotes et, plus tard, des "Rouges" qui dénonçaient les rentes, les dîmes, les corvées et autres obligations qui limitaient la liberté des censitaires. Ces attaques ont redoublé d'intensité au milieu du siècle quand il a été franchement question d'abolir la tenure seigneuriale » (Maurice Lemire, « Introduction », dans Philippe Aubert de Gaspé, *Les anciens Canadiens*, texte intégral conforme à l'édition de 1864, introduction de Maurice Lemire, Montréal, Bibliothèque québécoise, 1994, p. 12).

<sup>282</sup> « [L]a noblesse compte pour environ 2,5 % de la population entre les débuts de la colonie et 1685 ; c'est de 1690 à 1709 que sa présence se fait sentir au maximum : elle occupe alors 3,5 % de l'ensemble. Au 18<sup>e</sup> siècle, à cause du fort accroissement de la population canadienne et de la quasi-stagnation du nombre de nobles, la part du groupe baisse de façon régulière, pour se retrouver, pour la période 1755-59, à 1,1 %. Dans la dernière période, à cause de la Conquête et du départ de plusieurs membres de la noblesse, le pourcentage de nobles canadiens n'est plus que de 0,8 %, mais ce chiffre, on le voit, se situe dans la continuité d'une évolution à la baisse déjà bien amorcée » (Lorraine Gadoury, *La noblesse de Nouvelle-France : familles et alliances*, Ville La Salle, Éditions Hurtubise HMH, coll. « Cahiers du Québec ; 102. Collection Histoire », 1992, p. 155).

### 4.3 Philippe Aubert de Gaspé à la rescousse de la noblesse calomniée ou la plaidoirie mémorialiste

À l'instar d'un Saint-Simon, « plaidant pour sa caste et la vieille noblesse d'épée<sup>283</sup> », dont les *Mémoires* s'extériorisent dans « la multiplicité des petits faits et des "choses vues"<sup>284</sup> », Gaspé, doublement disgrâcié, en plus de plaider pour la classe des seigneurs, auquel son sort est inextricablement lié, se porte à la rescousse des « aristocrates du Nouveau Monde », dont il rapporte « les principales actions ou les particularités de la vie » et auxquels il tient par ses parents, « par les alliances que sa famille a contractées ou par les amitiés qu'elle a nouées<sup>285</sup> », grâce à une « culture rhétoricienne<sup>286</sup> » acquise, notamment, au Séminaire de Québec<sup>287</sup> où il obtint, nous apprend Luc Lacourcière, « le second rang dans le palmarès de rhétorique en 1804, [...] non pas tant à cause de son application qu'à cause de son talent<sup>288</sup> ».

<sup>283</sup> Yves Coirault, « Préface », dans Saint-Simon, *Mémoires I*, ouvr. cité, p. 21.

<sup>284</sup> Yves Coirault, « Préface », dans Saint-Simon, *Mémoires I*, ouvr. cité, p. 20.

<sup>285</sup> Marc André Bernier et Claude La Charité, « Philippe Aubert de Gaspé (1786-1871), seigneur de deux mondes », dans Philippe Aubert de Gaspé, *Mémoires*, édition établie, présentée et annotée par Marc André Bernier et Claude La Charité, ouvr. cité, p. 7.

<sup>286</sup> Avec, sous l'Union (surtout vers la fin de la décennie 1850), « [l']essor des associations », qui « offre[nt] à [leurs] membres des conférences publiques, des essais — sorte de conférences plus modestes à l'adresse des seuls membres de l'association —, des débats, une bibliothèque et un cabinet de lecture de journaux », nous assistons, selon Yvan Lamonde, à l'éclosion « d'une culture de l'éloquence qui [...] domine même les élites formées au discours en classe de Rhétorique et dans les académies de collèges », d'« une culture rhétoricienne qui prépare [, notamment, les gens de droit] à leur vie professionnelle ». À l'aube d'écrire son œuvre, Gaspé, admis au barreau en 1811, ne doit pas se sentir étranger devant cette « culture rhétoricienne » en émergence (Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896*, ouvr. cité, p. 408-411).

<sup>287</sup> Dans son étude sur *Le Séminaire de Québec de 1800 à 1850*<sup>287</sup>, Noël Baillargeon, qui s'est intéressé à l'enseignement de la rhétorique dans cette institution au début du XIX<sup>e</sup> siècle, écrit qu'« [e]n Rhétorique, le traité dont se sert Pierre-Jacques Bossu [Il précise qu'« il n'existe pas de manuels attitrés de littérature et de rhétorique, mais, comme au siècle précédent et pour les mêmes raisons d'économie, les professeurs donnent à copier à leurs élèves des cahiers et des manuscrits qu'ils ont composés eux-mêmes ou hérités de leurs prédécesseurs » (Noël Baillargeon, *Le Séminaire de Québec de 1800 à 1850*, ouvr. cité, p. 251) en 1801 lui vient de Joseph-Octave Plessis. Il est rédigé en latin comme le veut la tradition et comprend les quatre parties habituelles : *De inventione oratoria* (lieux oratoires, argumentation), *De dispositione oratoria* (exorde, proposition, péroraison), *De elocutione oratoria* (période, figures, styles), *De pronunciatione oratoria* (maîtrise de la voix et du geste, rôle de la mémoire » (Noël Baillargeon, *Le Séminaire de Québec de 1800 à 1850*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1981, p. 251-252). Pour illustrer ces quatre parties, « phases par où passe nécessairement la genèse du discours », Olivier Reboul donne l'exemple d'un « étudiant qui prépare un exposé » : « Sa première tâche est de comprendre le sujet, de rassembler ses connaissances et ses idées ; c'est l'"invention". Sa seconde sera de les mettre en ordre, de faire un plan ; c'est la "disposition". Sa troisième sera de rédiger l'exposé en lui donnant un style ; c'est "l'élocution". Sa dernière tâche sera de s'exercer à le prononcer ; c'est l'"action" » (Olivier Reboul, *La rhétorique*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 1984, p. 20).

<sup>288</sup> Luc Lacourcière, « Philippe Aubert de Gaspé, 1786-1871 », *Les Cahiers des Dix*, Montréal, vol. 41, 1976, p. 196.

Paul Stevens, un des premiers lecteurs des *Mémoires*, nous offre, en 1866 — notons-le —, un aperçu qui rend bien compte, nous semble-t-il, de la dimension polémique du texte, dans laquelle réside — d'après Charbonneau —, rappelons-le, « la discrète unité du genre mémorial » :

Tout le monde admirera les lignes chaleureuses par lesquelles le noble écrivain réhabilite le gouverneur Craig et fait bonne justice des calomnies prodiguées à M. de Repentigny. L'histoire, comme la justice humaine, se rend parfois coupable d'erreurs fatales en prononçant des arrêts au nom de l'équité, et les hommes qu'elle juge de la sorte demeureraient voués à l'exécration des siècles, si une autre justice autrement souveraine et infallible ne suscitait, tôt ou tard, dans sa bonté, des défenseurs à la vertu outragée et méconnue. Cette double réhabilitation, hommage loyal et courageux rendu à la vérité, et qui d'ailleurs est appuyée de toute l'autorité que donnent le talent et le grand âge de l'auteur des *Mémoires*, sera, nous n'en doutons point, bien accueillie par la génération d'aujourd'hui, et sanctionnée par la postérité<sup>289</sup>.

Aubert de Gaspé, dont « l'autorité » repose sur le « talent », « le grand âge » et la noblesse (« noble écrivain »), vient rectifier, par l'écriture mémorialiste, les « erreurs fatales » dont « l'histoire » s'est rendue « coupable », innocente les condamnés et les libère de « l'exécration des siècles ».

Aubert de Gaspé, dans ses *Mémoires*, semble être bon prince ; lorsqu'il débusque la calomnie en terrain anglais, il se fait aussi un devoir de « rétablir des faits ». Témoin, la notice consacrée au « gouverneur sir James Henry Craig » (M, p. 324), dans laquelle le seigneur, avec force preuves, « porte [...] un jugement qui paraîtra bien extraordinaire sur un homme dont la mémoire est encore odieuse aux Canadiens français après un laps de cinquante-quatre ans » (M, p. 324) :

Quoique bien jeune alors, ma position dans la société me mettait en rapport avec ses amis et ses ennemis : j'entendais constamment le pour et le contre et j'en conclus que, loin d'être un méchant homme, un tyran, sir James avait un excellent cœur, et je vais en donner des preuves (M, p. 324-325).

Même si la « conduite » de sir James parle généralement d'elle-même : « Il était de bonne foi lorsqu'il sanctionna les mesures tyranniques de son conseil ; sa conduite comme commandant de la garnison le prouve » (M, p. 325), Gaspé rapporte plusieurs anecdotes, qu'il tient de gens

---

<sup>289</sup> Paul Stevens, « *Mémoires* par Philippe A. de Gaspé, auteur des *Anciens Canadiens* », *L'Écho du cabinet de lecture paroissial*, Montréal, 1<sup>er</sup> septembre 1866, p. 319.

fiables<sup>290</sup>, comme son « oncle Charles de Lanaudière », et qui prouvent que « sir James Craig n'était pas un méchant homme » :

Je tiens d'une autorité non suspecte, de mon oncle Charles de Lanaudière, membre du Conseil législatif, haut torie s'il en fut et qui approuvait même presque tous les actes arbitraires de l'oligarchie, je tiens, dis-je, de cette source non suspecte que sir James Craig, qu'il voyait fréquemment (il l'avait connu en Angleterre et même au Canada pendant la guerre de 1775), lui avait dit peu de temps avant son départ pour l'Europe qu'« il avait été indignement trompé et que s'il lui était donné de recommencer l'administration de cette colonie, il agirait différemment. » Cet aveu n'est pas celui d'un homme méchant (M, p. 325) ;

L'anecdote suivante doit prouver que sir James Craig n'était pas un méchant homme, car je suis de ceux qui croient fermement qu'un homme susceptible d'un des plus grands sentiments dont on puisse s'enorgueillir, celui de la gratitude, ne peut pas être un monstre et doit, au contraire, avoir un cœur excellent. [Suit l'anecdote]. Cet acte de reconnaissance et de générosité ne peut sortir d'un mauvais cœur. C'est feu le colonel Vassal qui m'a raconté cette scène à laquelle il avait assisté (M, p. 327-328) ;

Je suis redevable à mon ami le major Lafleur d'une autre anecdote qui tend à prouver que sir James n'était pas si diable qu'on l'a prétendu, mais même que, malgré la hauteur qu'on lui attribuait, il était accessible à toutes les classes de la société. [Suit l'anecdote] (M, p. 328).

Dans la même optique, il cite une « proclamation<sup>291</sup> », dans laquelle Craig, avec « des élans de sublime et impitoyable logique (M, p. 327) », invalide les mobiles que pourrait évoquer la partie adverse pour rendre compte des actes d'oppression qu'elle souhaite lui faire endosser et, par le fait même, invalide l'accusation ; proclamation qui amène Gaspé à conclure : « Oh ! non ! Un homme déjà étreint par la mort ne trouve pas des accents aussi profondément

<sup>290</sup> Il n'admet pas tous les témoignages — preuve de sa probité : « Comment se fait-il alors qu'un homme si pénétrant, se soit laissé abuser ? C'est ce qu'il m'est difficile de résoudre. Ses amis prétendaient, pour l'excuser, qu'élevé dans les camps, il avait péché par ignorance de la constitution anglaise. Halte là ! Sir James Craig était un littérateur distingué, une des meilleures plumes disait-on, de l'armée britannique ; et il avait, tout jeune homme, occupé la situation de juge-avocat dans l'armée, ce qui exige une étude plus que superficielle des lois anglaises. Il a souvent, à ma connaissance, présidé la Cour d'appel à Québec, et ses remarques étaient celles d'un homme qui possède des connaissances légales que l'on rencontre rarement en dehors de la profession du barreau. Quelqu'un lui fit observer un jour que monsieur Borgia, qui avait plaidé devant lui, le matin, n'était pas naturellement éloquent : "C'est vrai, dit-il, mais je crois qu'il y a peu d'avocats dans cette colonie qui aient une connaissance aussi profonde du droit romain." Et sir James ne se trompait pas » (M, p. 325).

<sup>291</sup> « J'ai dit que sir James Craig n'était pas un homme méchant, sa fameuse proclamation du 23 mars 1810 dans laquelle se trouve les passages suivants, en est une preuve : [...] Pourquoi vous opprimerais-je ? Serait-ce pour servir le roi ? Ce monarque qui durant cinquante ans [...] ira-t-il en contradiction avec la conduite d'une vie d'honneur et de vertu, donner des ordres à ses serviteurs d'opprimer ses sujets canadiens ? [...] Serait-ce donc pour moi que je vous opprimerais ? Pourquoi vous opprimerais-je ? Serait-ce par ambition ? Que pouvez-vous me donner ? Serait-ce pour acquérir de la puissance ? Hélas ! Mes bons amis, avec une vie qui décline rapidement vers sa fin, accablé de maladies acquises au service de mon pays, je ne désire que de passer ce qu'il plaira à Dieu de m'en laisser dans la douceur de la retraite avec mes amis. Je ne reste parmi vous qu'en obéissance aux ordres de mon roi. [...] Serait-ce donc pour les richesses que je voudrais vous opprimer ? Informez-vous de ceux [...] Je préférerais à la valeur de votre pays mis à mes pieds la persuasion d'avoir une seule fois contribué à votre prospérité. [...] Ceux qui avaient poussé sir James à des actes tyranniques devaient bien rire, sous cape, des élans de sublime et impitoyable logique du vieux soldat accablé d'infirmités s'acheminant à la plus prochaine tombe » (M, p. 326-327).

empreints de vérité sans être sincère » (M, p. 327). La stratégie de Craig est claire : couper l’herbe sous le pied de l’accusation ; celle de Gaspé, qui reste inchangée — « un homme méchant » n’aurait pu faire un tel aveu à son oncle, ni faire preuve « d’un des plus grands sentiments dont on puisse s’enorgueillir, celui de la gratitude », ni se rendre « accessible à toutes les classes de la société » ; Craig en a été capable — tel un vrai aristocrate pour qui toutes les classes de la société sont liées de façon organique ; Craig n’était donc pas « un méchant homme » —, sert son *ethos* de juge impartial : s’il est capable de rétablir la vérité sur un Anglais odieux aux yeux de ses compatriotes, ce que même les « amis » de Craig n’ont réussi à faire, il l’est *a fortiori* en parlant des Canadiens français, même nobles, tels que Repentigny.

Inspiré par le marquis d’Argenson, qui a une aversion viscérale pour l’injustice, Gaspé oppose, au chapitre cinquième, « sa version » (M, p. 126), tirée du « récit simple que [lui] faisaient les gens du peuple de cette catastrophe » (M, p. 126) — à nouveau, ce sont les censitaires qui sont érigés en juges —, au « grand nombre de contes plus ou moins ingénieux, sur la fin tragique de Philibert blessé à mort par monsieur de Repentigny » (M, p. 122).

Mais avant, il prépare le terrain en répondant à ceux qui ont « lancé force sarcasmes à l’ancienne noblesse canadienne » (M p. 122), qui :

ont dit que c’était un noble orgueilleux, lequel, en vertu de son rang et de certains privilèges nobiliaires, croyait *mordicus* avoir le droit de verser impunément le sang d’un plébéien ; que le roi de France n’aurait jamais gracié un homme du peuple qui eût versé le sang d’un gentilhomme. Que sais-je ! (M, p. 122)

Après avoir rendu sarcasme pour sarcasme : « aujourd’hui [...] [,] [c]e ne sont plus des gentilshommes qui ont l’insolence de croire qu’ils pouvaient verser impunément le sang du populaire, mais bien des roturiers qu’un mouvement de colère domine » (M, p. 122-123) et « [c]e n’est plus un roi, un tyran, toujours prêt à pardonner à un assassin de noble extraction, mais un corps de jurés qui amnistie un de ses pairs » (M, p. 123), l’auteur exalte « le gros sens commun » (M, p. 123) — point phare de ce qui semble n’être qu’une digression, mais qui, en

fait, fait office d'exorde (nous y reviendrons) —, avant d'illustrer sa seconde assertion par un « récit [...] [qui] fera voir que les monarques français, avant la Conquête, n'étaient pas les seuls qui graciassent les nobles, coupables d'homicides, mais que le peuple lui-même se passait la fantaisie de sauver des meurtriers » (M, p. 123). Aidé de façon ingénieuse par ses pairs, le meurtrier dont il est question gagna l'Europe et y vécut sans souci jusqu'à ce que, nous dit Gaspé,

[p]lusieurs années après, mon grand-père, voyageant dans je ne sais quelle partie de la France, se trouv[ât] face à face avec le fugitif.

— Capitaine de Gaspé, s'écria-t-il, je suis un homme perdu si vous me dénoncez.

— Je ne suis pas un mouchard, fit mon grand-père ; je vous ai plaint, comme tout le monde, lors de votre triste aventure ; mais j'espère du moins que cette terrible leçon vous a profité.

— Informez-vous de moi dans le village sous mon nom d'emprunt de... et vous verrez que je mène une vie honnête et sans reproche. Il disait la vérité.

Et c'est ainsi qu'un gentilhomme sauvait la seconde fois la vie à un roturier, par un sentiment d'humanité que réprouvait le strict devoir d'un officier français (M, p. 125).

Et le seigneur de conclure, avec un exemple<sup>292</sup> frappant l'imagination : « Oh non ! la noblesse française n'était pas si avide du sang du peuple que le bon peuple lui-même devait l'être du sang des nobles ! Témoin les horreurs de la Révolution française » (M, p. 125). Il en revient enfin à « M. de Repentigny » (p. 125) et à son « homicide justifiable, commis dans un premier mouvement de colère, laquelle est plus terrible encore chez les personnes douces et patientes que chez les autres, comme [il a] eu occasion souvent de l'observer » (M, p. 126) :

Philibert était un homme querelleur et violent ; il se disputait un jour avec un officier français, lorsqu'une femme, qui sortait du marché, un panier sous le bras, s'arrêta devant la porte où cette scène avait lieu. Des menaces, Philibert en vint aux coups et frappait l'officier avec une canne. L'officier, qui était un homme doux et patient, parait les coups comme il pouvait, lorsque cette femme lui dit : « Comment, Monsieur ? vous souffrez qu'un *malvat* comme Philibert vous abîme de coups ; et vous portez l'"épée" ! » L'officier, surmonté par la colère, tira alors son épée et en perça Philibert, qui mourut quelques jours après. L'opinion de ceux qui racontaient cette scène paraissait être que M. de Repentigny n'aurait pas songé à tirer l'épée sans le sarcasme de cette femme

Chose assez extraordinaire, c'est que toute la sympathie, même parmi le peuple, paraissait être pour l'officier. La version des gentilshommes était la même ; mais ils ajoutaient que M. de Repentigny disait souvent que cette catastrophe empoisonnait sa vie (M, p. 126).

À la suite de l'exposition de cette funeste altercation — narration — Gaspé continue son travail d'euphémisation, toujours en recourant à l'exemple :

Si ma version est correcte, et je n'ai aucun lieu d'en douter, je demande aux gens de bonne foi si M. de Repentigny mérite la tache dont on a voulu ternir sa mémoire. Combien arriverait-il

<sup>292</sup> « L'exemple [...] est un fait réel ou fictif qui permet l'induction et le raisonnement par analogie » (Olivier Reboul, *La rhétorique*, ouvr. cité, p. 21).

d'accidents aussi déplorables, si nous étions toujours armés maintenant, comme on l'était autrefois ? Témoin ce qui se passe chez nous et chez nos voisins depuis quelques années [[l]es poignards, les *revolvers* sont cependant aujourd'hui très à la mode chez nous et chez nos voisins ; et les meurtriers sont fréquemment acquittés sur preuve d'une grande provocation et même de torts à réparer (M, p. 122)] (M, p. 126-127).

Il ne s'agit plus d'un « homicide justifiable », mais d'un « accident[...] déplorable[...] », comme il en « arriverait » beaucoup d'autres, si le port d'armes était encore au goût du jour. Ce point établi, il passe à la confirmation, en réfutant une « brochure anglaise » et en agrémentant cette réfutation d'une petite digression :

dans une brochure anglaise intitulée *Reminiscences of Quebec derived from reliable sources for the use of travellers, by an old inhabitant* et publiée au bureau du *Mercury* en l'année 1858, l'auteur prétend que Philibert ayant eu maille à partir avec l'intendant Bigot, celui-ci l'aurait fait assassiner par un officier de la garnison ; que cet officier, très fier sans doute de servir de bourreau, aurait enfoncé son épée dans le dos de Philibert, lorsqu'il descendait la côte de la Basse-Ville. Mais c'est de mieux en mieux ! Quel lâche que cet officier ! N'avoir pas même le courage d'attaquer en face un homme désarmé, lui, un officier distingué de cette colonie, ainsi qu'il appert par les états de service de M. de Repentigny, cotés à la fin de ce chapitre.

Quoi ! un officier français, le plus chevaleresque des hommes, assassiner de sang-froid, par derrière, un homme sans défense ! Il n'y a donc action si vile, si lâche, si basse qu'on ne puisse imputer à un officier français ! Et celui-ci était un brave gentilhomme canadien, estimé de tout le monde, qui, après cette malheureuse affaire, n'a pas cessé de jouir de la confiance de ses officiers supérieurs, qui a rendu tant de services à cette colonie, ainsi que ses états de service le prouvent. On ignore donc qu'il aurait craché à la figure de Bigot, s'il eût osé lui proposer une telle infamie ! On ignore donc que les compagnons d'armes de M. de Repentigny, que les soldats qu'il a commandés ensuite, se seraient détournés de dégoût en voyant le stigmate imprimé sur le front de cet officier ! S'il eût osé se présenter dans un salon, les dames françaises et canadiennes se seraient écriées : « Chassez cet homme dont les mains puent le sang ! » (M, p. 127-128)

La preuve de Gaspé — confirmation — repose sur la vraisemblance : il est invraisemblable qu'un « officier distingué de cette colonie, ainsi qu'il appert par les états de service de M. de Repentigny, cotés à la fin de ce chapitre », qu'« un officier français, le plus chevaleresque des hommes », qu'« un brave gentilhomme canadien, estimé de tout le monde, qui, après cette malheureuse affaire, n'a pas cessé de jouir de la confiance de ses officiers supérieurs, qui a rendu tant de services à cette colonie, ainsi que ses états de service le prouvent », ait pu commettre l'« action si vile, si lâche, si basse » dont on l'accuse ; il est vraisemblable « qu'il aurait craché à la figure de Bigot, s'il eût osé lui proposer une telle infamie », « que les compagnons d'armes de M. de Repentigny, que les soldats qu'il a commandés ensuite, se seraient détournés de dégoût en voyant le stigmate imprimé sur le front de cet officier » et que « [s]'il eût osé se présenter dans un salon, les dames françaises et canadiennes se seraient







écriées : "Chassez cet homme dont les mains puent le sang !" ». Nous voyons bien que la clé de voûte de son plaidoyer tient dans « les états de service » de l'accusé. Cette preuve, il la soumet en dernier lieu — lors de la péroraison — à des juges aptes à l'entendre, et dont la nationalité semble être un gage d'impartialité :

Comme il n'est plus de bon ton aujourd'hui parmi certains Anglais, comme c'était la mode il n'y a guère plus de trente ans, d'ajouter l'épithète de lâche (*cowardly*) en parlant d'un Français, je vais mettre fin à cette calomnie par un moyen bien simple. J'en appelle à tous les officiers de l'armée anglaise, et si un seul, après avoir lu la note placée à la fin de ce chapitre, déclare qu'un assassinat aussi lâche est possible de la part d'un aussi brave officier, je consens que l'on considère alors tout ce que j'ai écrit, pour justifier M. de Repentigny, comme non avvenu (M, p. 128).

Plaidoyer s'il en est un, la justification de monsieur de Repentigny se déroule suivant le « plan type du discours judiciaire<sup>293</sup> » — tel que le présente Olivier Reboul, avec dans l'ordre<sup>294</sup> : 1) « L'exorde [...], qui a pour fin de rendre l'auditoire "attentif, bienveillant et docile" (apte à se laisser instruire) » ; 2) « La narration [...] qui [...] est l'exposé des faits. Elle doit être claire, concise, c'est-à-dire sans rien d'inutile, et plausible, même et surtout quand elle est tendancieuse. Sa fonction première est d'instruire » ; 3) « La confirmation [...] [qui] est le moment de la preuve et de la réfutation. [...]. [N]arration et confirmation ont pour rôle principal d'instruire. Elles sont suivies parfois d'une digression : récit, méditation, prosopopée, qui renforce la preuve par l'émotion » ; 4) « La péroraison [...], qui résume le discours et le termine par un appel, en général pathétique ; après le plaider et l'instruire, c'est le moment de l'émouvoir » —, discours dont la réussite repose en grande partie sur un exorde qui, sous des dehors de parenthèse, rend le lecteur sensible au « bon gros sens commun », « bagage », disposition essentielle à la caution de l'enthymème<sup>295</sup> :

<sup>293</sup> Reboul écrit : « Le champ de la rhétorique se répartit [...] en trois genres de discours. Le premier est le judiciaire, dont la fin est d'accuser ou de défendre devant un tribunal ; son critère est le juste, son argumentation dominante l'enthymème. Le second est le genre délibératif ; sa fin est de conseiller les membres d'une assemblée politique ; son critère l'utile à la cité — faut-il augmenter les crédits de la marine ? — son argumentation dominante l'exemple. Le troisième est le genre épideictique, dont la finalité est l'éloge devant le grand public, le critère le beau, l'argumentation dominante l'amplification » (Olivier Reboul, *La rhétorique*, ouvr. cité, p. 18).

<sup>294</sup> Olivier Reboul, *La rhétorique*, ouvr. cité, p. 24-25.

<sup>295</sup> « [A]rgumentation dominante » du discours judiciaire que Reboul définit comme « une déduction, une sorte de syllogisme "mou" ; car ses prémisses ne sont pas évidentes mais seulement vraisemblables », c'est-à-dire qu'elles « sont à la fois probables, car [elles] se vérifient le plus souvent, et non nécessaires ». Par exemple,

Messieurs les Anglais ont de tout temps, à ma connaissance, beaucoup applaudi aux sarcasmes lancés contre la noblesse canadienne, sans songer que leurs riches parvenus sont beaucoup plus hautains, plus orgueilleux, que ne l'a jamais été la noblesse française et même celle de leur nation. Je ne me flatte pas d'avoir de l'esprit, mais le bon gros sens commun, bagage assez rare de nos jours, m'en tient lieu. J'avale le moins de canards qu'il m'est possible, je n'ajoute foi à aucune calomnie, je ne crois aux médisances que sur de forts témoignages ; et, sur le tout, je consulte le gros sens commun (M, p. 123).

Gaspé, qui retourne ici l'argument voulant que les seigneurs soient « vendus aux Anglais » — dans les *Mémoires*, ce sont plutôt les adversaires du régime seigneurial qui semblent manipulés par les Anglais —, accorde sa faveur au « bon gros sens commun » qui, au contraire de l'esprit, se contente du vraisemblable. Plaideur hardi, Gaspé va jusqu'à « rendre justice » au détracteur de M. de Repentigny :

Quant à feu M. Alfred Hawkins, auteur du pamphlet susmentionné, je l'ai toujours connu pour un homme honorable, et il doit avoir consigné de bonne foi une des mille calomnies que ses compatriotes se plaisaient à répandre contre les Canadiens. Je rends même ici, à feu M. Hawkins, la justice de déclarer que s'il eût connu les antécédents de M. de Repentigny, il n'aurait jamais publié une note si injurieuse à sa mémoire (M, p. 128).

Gaspé joue sur la fibre nationaliste des lecteurs en n'évoquant qu'un seul auteur anglais, tandis que des Canadiens français<sup>296</sup> ont aussi terni la mémoire de Repentigny. Dans la suite de ce chapitre consacré « aux préjugés contre la noblesse canadienne<sup>297</sup> », le seigneur se plaît à relever quelques-unes de ces « mille calomnies que l'on faisait circuler alors contre les Canadiens » (p. 132). Bien qu'« il n'y a[it] pas lieu de s'en formaliser », car, dit-il, « c'était un plaisir fort innocent, très à la mode autrefois » (M, p. 131-132)<sup>298</sup>, Gaspé met un point d'honneur à rétablir les faits, même si l'invention y perd (« [l]'invention y perd ; j'en suis affligé, mais je me crois obligé de rétablir les faits » (M, p. 131)), et s'occupe plus au long de

---

l'enthymème « [u]n père aime son fils » est probable, mais non nécessaire, « car il peut exister des pères sans cœur » (Olivier Reboul, *La rhétorique*, ouvr. cité, p. 21.)

<sup>296</sup> Voir Marc André Bernier et Claude La Charité, « Notes », dans Philippe Aubert de Gaspé, *Mémoires*, édition établie, présentée et annotée par Marc André Bernier et Claude La Charité, ouvr. cité, p. 519.

<sup>297</sup> Maurice Lemire, « *Mémoires*, de Philippe Aubert de Gaspé », dans Maurice Lemire (sous la dir. de) *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, vol. 1 : *Des origines à 1900*, art. cité, p. 480.

<sup>298</sup> Au long : « Quant à messieurs les touristes anglais ou autres mêmes de cette nation, qui ont fait un assez long séjour au Canada, ils se sont de tout temps beaucoup égayés aux dépens de Jean-Baptiste. Ils ont forgé force histoires dans leurs écrits et ont répandu beaucoup de calomnies contre nous ; il n'y a pas lieu de s'en formaliser : c'était un plaisir fort innocent, très à la mode autrefois, et même encore aujourd'hui, quoique avec un peu moins d'acrimonie. Mais, bah ! on finira, je l'espère, par mieux se connaître et, en mettant un peu chacun du sien, on finira par devenir de bons compagnons » (M, p. 131-132).

la « [r]éfutation d'une calomnie contre Mgr Briand » (M (Table), p. 594), calomnie entretenue par un auteur protestant, dont il triomphe grâce à une preuve documentaire :

J'ai sous les yeux le mandement d'interdiction de l'évêque, où il déclare qu'il n'avait pas les pouvoirs de les marier, et voici le passage. On lit à l'article septième : « Nous déclarons que les personnes qui ont ainsi attenté de se marier avec un empêchement sur lequel nous n'avons pas dispensé, *parce que nous ne le pouvons pas et qu'il fallait recourir au pape*, se sont... »

Et voilà pour la dispense de cent cinquante piastres ! Et voilà pour les tendances tyranniques du Prélat (M, p. 135).

Aubert de Gaspé, qui joue cette fois sur la fibre catholique de ses lecteurs, ne souhaite pas plus offenser « [m]essieurs les Anglais » qu'il n'est lui-même offensé. C'est pourquoi, avant de poursuivre son œuvre de rectification, il fait le vœu suivant : « on finira, je l'espère, par mieux se connaître et, en mettant un peu chacun du sien, on finira par devenir de bons compagnons » (M, p. 132).

Si nous voyons bien, à la lumière de la réhabilitation du gouverneur Craig, qui vient établir son *ethos*, et de celle de M. de Repentigny, cœur d'une réhabilitation collective, que la vraisemblance est reine au tribunal des *Mémoires*, nous verrons également sans peine, en nous penchant sur les notices biographiques que l'auteur consacre aux messieurs de Salaberry, père et fils, au quinzième chapitre, que les états de service en sont roi.

Lorsque Aubert de Gaspé cède le devant de la scène à ces « hommes marquants du Canada », il nous dit préférer relater leur vie personnelle, privée ; il adopte une posture de mémorialiste — la vie publique étant le sujet de prédilection de l'histoire — :

Mon but étant dans cette chronique d'entretenir le lecteur de la vie privée de nos hommes marquants du Canada, plutôt que de leur carrière publique, je ne leur donnerai à la fin de ce chapitre qu'une courte esquisse de celle de monsieur de Salaberry pour m'occuper presque exclusivement de sa vie privée. (M, p. 418)

L'« esquisse » de la « carrière publique » n'a pas une moindre importance dans les *Mémoires*, malgré la place secondaire que l'auteur dit vouloir lui accorder ; au contraire, les « états de service » du père et du fils, au même titre que les « lettres autographes du duc de Kent » (M, p. 433) qui leur succèdent, sont au fondement de la démarche mémorialiste qui

consiste — dans la lignée des Mémoires aristocratiques d’Ancien Régime, et des Mémoires d’épée en particulier — à opposer le sang versé à l’ingratitude de l’autorité :

[Le sang versé] Les états de service de ce brave gentilhomme montrent qu’il a payé noblement la dette que tout citoyen doit à la patrie : d’abord à celle de ses ancêtres, en servant comme cadet à l’âge de quatorze ans dans l’armée française. Il fut ensuite blessé trois fois pendant la rébellion des colonies américaines, en combattant comme volontaire sous les étendards de la Grande-Bretagne. [...] Mais laissons-le parler lui-même dans la note autographe que j’ai devant moi : « Aucun sujet canadien n’a fait pour son roi des sacrifices aussi sensibles, car, de quatre fils, j’en ai perdu trois dans l’armée : proportion certainement bien cruelle ! Et objet d’une douleur ineffaçable ! Le seul de mes fils qui me reste a toujours servi honorablement dans l’armée, au 60<sup>e</sup>, en diverses parties du monde, depuis l’âge de quatorze ans, et, entre autres, à la glorieuse affaire de Chateauguay, pour laquelle il a reçu de Sa Majesté quelques marques de distinction (M, p. 432) ;

[L’ingratitude] Ainsi que je l’ai fait à l’égard du père, je vais terminer la notice biographique du fils par une lettre autographe en langue anglaise que Son Altesse Royale le duc de Kent lui a écrite après la brillante victoire de Chateauguay. Cette lettre est trop importante pour que je me contente d’en donner une traduction ; on y verra, avec surprise, que deux Canadiens français du plus grand mérite n’obtiennent, malgré la protection d’un prince royal d’Angleterre, que peu de justice pour les services signalés qu’ils avaient rendus à leur souverain (M, p. 440).

Grâce à des documents émanant d’une autorité anglaise, non suspecte de partialité, Gaspé, tout en relevant l’injustice, oppose la vérité historique à la « fable » à laquelle « les deux tiers de la population anglaise ajoutaient foi », c’est-à-dire que Salaberry devait « la victoire de Chateauguay [...] au corps des voltigeurs, presque exclusivement composé d’Anglais<sup>299</sup> » (M, p. 435) :

[Lettre au père] J’ai vu avec peine que le rapport fait par l’adjudant-général ne lui avait pas rendu suffisamment justice, puisqu’il n’attribuait pas exclusivement aux dispositions qu’il avait faites le succès qui en a été le résultat. Mais vous pouvez vous consoler dans l’idée qu’ici chacun lui en attribue tout l’honneur et qu’il est regardé comme le héros qui a sauvé la province du Bas-Canada par les mesures décisives qu’il a prises, et la fermeté avec laquelle il a opposé son petit corps d’élite aux troupes de l’ennemi qui lui étaient numériquement si fort supérieures (M, p. 434).

[Lettre au fils] il m’est inutile de rien ajouter dans la présente, si ce n’est que j’apprécie aussi hautement votre conduite distinguée dans l’occasion mémorable en question, que si elle eût été remarquée par ceux auxquels il incombait de l’apprécier d’une manière proportionnée à votre mérite. Il est facile de juger pourquoi justice entière ne vous a pas été rendue ; mais il est peut-être plus prudent de garder le silence sur ce sujet : surtout (et je vous en donne ma parole) parce qu’il n’y a ici qu’une seule opinion sur l’honneur que vous vous êtes fait et la récompense que vous méritez (M, p. 443).

En jouant à nouveau sur la fibre nationaliste de ses lecteurs, Gaspé, qui, au contraire du duc de Kent, trouve imprudent de garder le silence sur ce sujet, nous fait entendre ce qu’il faut

<sup>299</sup> « Il fallait certainement avoir le front haut pour débiter un tel mensonge à la face de toute une province ! [...] Soyons justes avant tout : accordons leur part de gloire au petit nombre de miliciens anglais du Bas-Canada qui ont combattu épaule contre épaule avec leurs frères canadiens-français, accordons aux Hauts-Canadiens la gloire qu’ils ont acquise pendant cette guerre dans leur province ; mais laissons aux Canadiens français celle d’avoir sauvé le Bas-Canada » (M, p. 435).

retenir des « pages inflexibles de l'histoire<sup>300</sup> », nous met en garde contre les « silences de l'histoire » — selon la formule empruntée à Jules Michelet par Charbonneau. L'auteur, qui célèbre ici cette « ancienne aristocratie [qui] trouve dans le conflit ponctuel qui va opposer les États-Unis et le Canada tout autant une occasion de défendre les valeurs monarchiques que de redorer son blason militaire<sup>301</sup> », trouve dans l'écriture mémorialiste cette même possibilité ; il plaide pour la conservation des valeurs d'une noblesse d'épée dans une période de progrès qui la menace.

Afin de se positionner comme l'héritier de cette aristocratie militaire qu'il défend, Aubert de Gaspé, qui n'a jamais versé l'impôt du sang sur la champ de bataille, fait une entorse à la réalité des faits. Il choisit en effet de n'exposer que les branches décorées de son arbre généalogique, de reconduire l'idéologie fondatrice de la noblesse, gardant dans l'ombre l'ultime dérogation, l'origine mercantile de sa noblesse.

#### 4.3.1 La noblesse rêvée de Philippe Aubert de Gaspé

Le seigneur, qui se présente vagissant au lecteur, écrit à la suite de sa préface :

Après avoir crié jour et nuit pendant trois mois, sans interruption, sous le toit de sa grand-mère maternelle, veuve du chevalier Charles Tariou de Lanaudière, le petit Philippe Aubert de Gaspé fut transporté à Saint-Jean-Port-Joli, dans une maison d'assez modeste apparence, ayant néanmoins la prétention de remplacer l'ancien et opulent manoir que messieurs les Anglais avaient brûlé en 1759 (M, p. 42).

Philippe Aubert de Gaspé, écuyer, évoque sans tarder l'ombre tutélaire de son grand-père maternel, Charles-François Tariou de Lanaudière, chevalier, « [e]ngagé très tôt dans le métier des armes, [qui] connut quelques succès à la tête de ses troupes, notamment à Carillon en

---

<sup>300</sup> « De tels souvenirs sont pénibles, mais pourquoi les passer sous silence, s'ils appartiennent aux pages inflexibles de l'histoire de cette colonie ? L'écrivain impartial doit les évoquer, ne serait-ce que comme un enseignement utile à ses compatriotes. Le Colonel de Salaberry, après avoir sauvé le Bas-Canada d'une invasion formidable en combattant avec ses braves Canadiens un contre dix, reçoit, suivant l'expression si touchante de son père que j'ai déjà rapportée, *quelques marques de distinction de son souverain*, de bien faibles marques sans doute, mais n'importe, si les siècles accumulés n'empêchent pas d'assimiler le nom de Léonidas à celui des Thermopyles, celui de Salaberry et de ses braves Canadiens sera aussi assimilé à celui de Châteauguay par nos petits neveux, à moins que les géographes futurs, jaloux de la gloire des Canadiens, n'effacent Châteauguay de la carte du Canada » (M, p. 440-441).

<sup>301</sup> Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896*, ouvr. cité, p. 59.

1758 », seigneur qui s'illustra « surtout par sa vie mondaine [...], sa maison de Québec, fréquentée par Montcalm, étant le lieu de rendez-vous par excellence de la bonne société », fils de « la célèbre Madeleine de Verchères<sup>302</sup> », dont l'auteur ne manque pas de relater les exploits dans son roman<sup>303</sup> comme dans ses *Mémoires* : « Vous êtes bien, chère tante, la digne nièce de nos deux grand-tantes de Verchères, qui défendirent à la tête d'autres femmes en l'année 1690, et en l'année 1692, un fort attaqué par les sauvages et les repoussèrent » (M, p. 468). L'auteur, qui renvoie le lecteur à « l'*Histoire de la Nouvelle-France* par Charlevoix » (M, p. 468) pour plus de précisions, est fier des états de service de sa famille, où même les dames ont la fibre militaire. Ainsi, au cinquième chapitre, après avoir cité les « états de service du capitaine Pierre de Repentigny » (M, p. 144), que l'auteur nous dit présenter brièvement en raison du cadre de son ouvrage (« mais le cadre de cet ouvrage ne me permet d'en donner que des extraits bien succincts, tirés du journal militaire du chevalier de Lévis » (M, p. 144)), il rapporte plus longuement — le cadre semblant soudain s'élargir — l'« [é]tat des services de Philippe-Ignace Aubert de Gaspé, capitaine d'infanterie, chevalier admis à l'ordre royal et militaire de Saint-Louis » (M, p. 145). Il coupe dans ce qui devait être la pièce maîtresse de la défense de Repentigny, mais s'étend, dans une note qui n'était pas annoncée, sur la carrière militaire de son grand-père paternel, mêlé à quelques épisodes du chapitre (il sauva la vie, une seconde fois, au prisonnier évadé et intercéda auprès de monseigneur Briand en faveur de ses censitaires excommuniés). Voilà qui montre bien que, sous le prétexte de défendre Repentigny, c'est sa propre cause qu'il plaide, du moins celle de sa caste, ce qui, pour un noble, revient au même.

---

<sup>302</sup> Marc André Bernier et Claude La Charité, « Notes », dans Philippe Aubert de Gaspé, *Mémoires*, édition établie, présentée et annotée par Marc André Bernier et Claude La Charité, ouvr. cité, p. 499.

<sup>303</sup> « L'auteur fait ici allusion aux dames de Verchères, des grand'tantes, qui, en l'année 1690, et en l'année 1692, défendirent un fort attaqué par les sauvages, et les repoussèrent. La tradition, dans la famille de l'auteur, est que ces dames, leurs servantes et d'autres femmes se vêtirent en hommes pour tromper les Indiens, tirèrent le canon, firent le coup de fusil en se multipliant sur tous les points attaqués, jusqu'à ce que les ennemis, pensant le fort défendu par une forte garnison, prissent la fuite » (AC, p. 307).

Cette généalogie, qui semble toute militaire, l'est parce qu'elle ignore certains ancêtres, dont le premier à être venu s'établir en Nouvelle-France, Charles Aubert de la Chesnaye, perçu en son temps comme « le "principal homme d'affaires de la Nouvelle-France", "le premier négociant de Québec", "le plus grand propriétaire foncier de son époque"[...] [...] le "fermier général" du Canada<sup>304</sup> ». Anobli par le roi en 1693<sup>305</sup>, cet aïeul n'en dérogeait pas moins à la noblesse véritable, qui n'admet pas qu'un noble puisse travailler de ses mains ou faire du commerce. Considérant cette occultation et son insistance sur la valeur militaire des nobles canadiens et de ses propres aïeux, nous pouvons penser que les sympathies d'Aubert de Gaspé sont toutes acquises à ceux de ses ancêtres qui ont cette fibre militaire. Dans un effet de mise en scène propre à l'écriture mémorialiste, Aubert de Gaspé, encore et toujours soucieux de son image, entretient l'idéologie fondatrice de la noblesse, et masque l'origine mercantile de la sienne, tabou s'il en est un, la vraie noblesse étant une noblesse d'épée dont l'ancienneté, dans l'idéal, remonte aux Croisades ; il entretient « la pureté de sa race<sup>306</sup> » — au sens strict : sa famille ; au sens large : la grande famille des aristocrates.

Les *Mémoires* de Philippe Aubert de Gaspé, écriture curative, « reconstruction dans la débâcle » du régime seigneurial et de l'aristocratie militaire du Nouveau Monde (deux classes qui, comme nous l'avons vu, se confondent dans l'œuvre), s'apparentent clairement à ceux de « l'aristocratie frondeuse », tels qu'ils sont décrits par André Bertière. Gaspé, comme les mémorialistes de la Fronde, est confronté à la défaite et à un avenir clos. Une nouvelle élite bourgeoise a remporté la partie : les seigneurs n'existent plus et la noblesse militaire, qui, après la Conquête et les troubles de 1812, n'a plus de guerres à mener, est déportée vers un

---

<sup>304</sup> Jacques Castonguay, *Seigneurs et Seigneuses : à l'époque des Aubert de Gaspé*, Montréal, Fides, 2007, p. 31.

<sup>305</sup> Gérard Parizeau, « I. Philippe Aubert de Gaspé ou les vieilles familles sur le déclin (1786-1871) », dans *La Société canadienne-française au XIX<sup>e</sup> siècle ; essais sur le milieu*, Montréal, Fides, 1975, p. 367.

<sup>306</sup> Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, ouvr. cité, p. 81.

passé révolu ; Gaspé, comme les mémorialistes de la Fronde, « parcourt les années à reculons, tourné vers un passé qui devient chaque jour plus anachronique ». Le récit incomplet de son ascension sociale ou, pourrions-nous dire, les « beaux jours de [s]a jeunesse » coïncidant avec la chronique de l'apogée de l'aristocratie canadienne, l'auteur en parle avec un ravissement mêlé de nostalgie : « Je ne puis résister à un plaisir qui me reporte aux beaux jours de ma jeunesse : celui de donner les noms de toute cette famille [Salaberry] si remarquable, si aimée par toutes les classes de ses concitoyens sans exception d'origine » (M, p. 423) — ce « plaisir », tout ce qu'il y a de plus aristocratique, est cultivé par le seigneur et irradie ses *Mémoires*<sup>307</sup>. Certes, Gaspé sait se faire aristocrate ; mais n'oublions pas qu'il sait aussi se faire homme de son siècle.

#### **4.4 « "Tout est perdu fors l'honneur" [François I<sup>er</sup>] » (AC, p. 262) : L'écriture mémorialiste, un moyen d'expression des sentiments aristocratiques, nationalistes et individualistes**

Avec ses *Anciens Canadiens* et ses *Mémoires*, Philippe Aubert de Gaspé évite la « honte<sup>308</sup> » en mettant « la main à l'œuvre de réhabilitation » (AC, p. 262) des anciens Canadiens amorcée par Garneau :

Vous avez été longtemps longtemps méconnus, mes anciens frères du Canada ! Vous avez été indignement calomniés. Honneur à ceux qui ont réhabilité votre mémoire ! Honneur, cent fois honneur à notre compatriote, M. Garneau, qui a déchiré le voile qui couvrait vos exploits (AC, p. 262) !

Lorsqu'il met en lumière les « exploits » de « [s]es anciens frères du Canada » et qu'il redonne à leur histoire particulière ses lettres de noblesse, Aubert de Gaspé célèbre, bien

---

<sup>307</sup> Luc Lacourcière l'a remarqué : « il est intarissable sur les générations anciennes de ses ancêtres paternels et maternels : les Aubert de Gaspé, les Tareu de Lanaudière, les Coulons de Villiers, les Le Gardeur de Tilly. Il s'attarde aussi volontiers sur les familles alliées ou simplement amies de la sienne : les Baby, les Juchereau Duchesnay, les Irumberry de Salaberry, les Chaussegros de Léry, et les seigneurs Taché de Kamouraska et les Couillard, de la Rivière-du-Sud, et les de Sales Laterrière, des Eboulements. L'ancienne noblesse canadienne était, à bon droit, fière de ses états de service, militaires ou politiques, de ses alliances brillantes et de ses contacts nostalgiques avec la cour de France d'abord, puis avec les gouverneurs, représentants des nouveaux souverains britanniques » (Luc Lacourcière, « Philippe Aubert de Gaspé, 1786-1871 », *Les Cahiers des Dix*, art. cité, p. 194-195).

<sup>308</sup> « Honte à nous, qui, au lieu de fouiller les anciennes chroniques si glorieuses pour notre race, nous contentions de baisser la tête sous le reproche humiliant de peuple conquis qu'on nous jetait à la face à tout propos ! Honte à nous, qui étions presque humiliés d'être Canadiens ! Confus d'ignorer l'histoire des Assyriens, des Mèdes et des Perses, celle de notre pays était jadis lettre close pour nous » (AC, p. 262).

entendu, les prouesses de l'aristocratie militaire canadienne-française. Mais lorsqu'il savonne « la langue empoisonnée de la calomnie » (M, p. 58), lorsque celle-ci vient à se poser sur les « dames canadiennes-françaises<sup>309</sup> » (M, p. 132) ou qu'elle se mêle de la « manière dont notre race élève ses enfants<sup>310</sup> » (M, p. 132), bref lorsqu'il s'attaque aux « mille calomnies que l'on faisait circuler alors contre les Canadiens » (M, p. 132), Aubert de Gaspé célèbre aussi la race canadienne-française et sa survivance : « Vous avez lutté pendant un siècle, ô mes compatriotes ! pour maintenir votre nationalité, et grâce à votre persévérance, elle est encore intacte ; mais l'avenir vous réserve peut-être un autre siècle de luttes et de combats pour la conserver. Courage et union, mes compatriotes ! » (AC, p. 263). Cette survivance que prône Aubert de Gaspé est, bien entendu, infléchie par une « mentalité d'Ancien Régime<sup>311</sup> », par un préjugé aristocratique qui commande la soumission à la couronne, quelle qu'elle soit :

Je suis loin de croire cependant que tout soit perdu : la cession du Canada a peut-être été, au contraire, un bienfait pour nous ; la révolution de 93, avec toutes ses horreurs, n'a pas pesé sur cette heureuse colonie, protégée alors par le drapeau britannique. Nous avons cueilli de nouveaux lauriers en combattant sous les glorieuses enseignes de l'Angleterre, et deux fois la colonie a été sauvée par la vaillance de ses nouveaux sujets. À la tribune, au barreau, sur les champs de bataille, partout sur son petit théâtre, le Canadien a su prouver qu'il n'était inférieur à aucune race (AC, p. 262-263).

Il s'agit de se distinguer des Canadiens anglais tout en faisant bon ménage avec eux : « [rappelons le vœu de Gaspé] on finira, je l'espère, par mieux se connaître et, en mettant un peu chacun du sien, on finira par devenir de bons compagnons » (M, p. 132). Le seigneur, qui,

<sup>309</sup> « Un touriste anglais publiait, il y a soixante ans, que les dames canadiennes-françaises passaient les journées entières, pendant l'été, à leurs fenêtres ouvertes, leur couture à la main, pour se faire admirer, et faire des agaceries à ceux qui passaient. Il y avait, à la vérité, à Québec deux couturières auxquelles on pouvait, en toute rigueur, faire ce petit reproche. Toutes les dames, quoique innocentes, en devinrent solidaires et furent obligées d'avalier l'insulte » (M, p. 132).

<sup>310</sup> « On fait un jour courir le bruit que trois officiers de l'armée anglaise, frères et Canadiens français de naissance, ont été *cashiered* (renvoyés du service) ; et voilà les gazettes anglaises qui publient qu'il n'y a rien de surprenant, vu la manière dont notre race élève ses enfants. Autre goujon qu'il nous fallut avaler : ce qui n'a pas empêché l'un de ces officiers, Daniel Baby, de s'élever au grade de général, qu'il a conservé jusqu'à sa mort arrivée tout récemment, à Londres ; et l'autre, Louis, d'aller, portant toujours l'uniforme, se faire tuer en duel, dans les Indes orientales, quelques années après sa prétendue expulsion du régiment. Le troisième, Dupéron, n'est sorti de l'armée qu'à la paix » (M, p. 132).

<sup>311</sup> Lamonde écrit : « Les réactions à la conquête militaire du pays par les Anglais révèlent une mentalité d'Ancien Régime. La population civile et religieuse a toujours vécu sous la monarchie absolue et elle connaît alors un changement de monarque, "si nécessaire à ses peuples". Les notables mêmes voient dans cet événement les "décrets de l'Être Suprême" tandis que l'Église voit l'action de la Providence ou du "Dieu des armées" dans les changements de "couronne", "d'empires" ou de "maîtres" et fait de l'alliance du Trône et de l'Autel et de l'obéissance au Prince le credo de ses positions politiques » (Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896*, ouvr. cité, p. 21).

dans son roman, convie ses compatriotes à aligner leur conduite sur celle de l'Écosse<sup>312</sup>, prêche par l'exemple dans ses *Mémoires*, lui qui est un habitué des « *mess* d'officiers anglais » (M, p. 259) et des badinages raciaux<sup>313</sup>, en rendant, par exemple, justice au gouverneur Craig, et en ne manquant pas de souligner à grands traits la fidélité des Canadiens français à la couronne britannique :

Lorsque la frégate française *La Capricieuse* visita les parages du Canada, il y a neuf ans, le commandant de Belvèze ne manqua pas de rendre visite à mademoiselle de Lanaudière ; la conversation roula principalement sur la France, sujet très intéressant pour la vieille Canadienne, mais elle finit par lui dire : « Nos cœurs sont à la France, mais nos bras à l'Angleterre. » Voyez, messieurs les Anglais, cette vieille *noblesse* qui avait pris au sérieux le serment de fidélité que son père et ses frères avaient prêté aux souverains de la Grande-Bretagne (M, p. 464).

Aristocrate, seigneur et défenseur de la nationalité canadienne-française, Aubert de Gaspé, en faisant converger le régime seigneurial, ce socle de la nationalité canadienne-française selon Papineau, et la noblesse militaire canadienne, en parlant de « peuple gentilhomme », essaie de nationaliser la cause d'une classe, essaie de faire de la cause d'une noblesse seigneuriale et militaire une cause nationale. Aristocrate, seigneur et défenseur de la cause d'une aristocratie terrienne et militaire, Aubert de Gaspé sait aussi, en parlant des autres, se faire individualiste.

Bernier et La Charité ont remarqué, à juste titre, que « ce monde que décrit Aubert de Gaspé lui tend aussi un miroir où se donne à voir son portrait, celui d'un homme appartenant aux élites d'une colonie britannique à la fin du siècle des Lumières et à l'heure des

<sup>312</sup> « L'Écosse, partie intégrante, maintenant, d'un des plus puissants empires de l'univers, n'a pas lieu de déplorer sa défaite. Ses anciens ennemis s'enorgueillissent des travaux de ses littérateurs, et ses hommes d'État ont été aussi célèbres dans le cabinet de leur souverain, que leurs guerriers en combattant pour leur nouvelle patrie. Tandis que leurs frères de la verte Érin, les Irlandais, au cœur chaud et généreux, frémissent encore en mordant leurs chaînes » (AC, p. 96).

<sup>313</sup> « — Je vous connais parfaitement, Messieurs les Canadiens anglais, repris-je, et je suis persuadé qu'entre deux maux vous choisirez celui qui vous paraîtra le moindre, préférant être vaincus par un badaud de votre race que par un Canadien d'origine française.

— Tu ne conçois donc pas, fit William en riant, quel sera notre triomphe, lorsque nous lui dirons que nous avons ménagé nos forces, sachant bien qu'un Canadien français même était suffisant pour le vaincre.

— Pas mal, mais à bon chat bon rat : je lui soutiendrai effrontément que je suis un sauvage pur-sang que vous avez soldé pour l'occasion ; vous sachant incapables de lutter contre lui.

— Il ne te croira pas, en voyant ta peau blanche comme celle d'une femme.

— Je lui dirai, alors, que je suis un sauvage de la tribu des Indiens albinos, animal dont il n'a jamais entendu parler et auquel il ajoutera foi.

Après avoir badiné quelque temps sur ce ton, je promis d'être exact au rendez-vous » (M, p. 212-213).

révolutions<sup>314</sup> ». Le seigneur, qui ne peut « écrire l’histoire de [s]es contemporains sans parler de [s]a propre vie » (M, p. 38), construit son identité à mesure qu’il évoque les autres. Comme l’écrit Frédéric Briot dans *Usage du monde, usage de soi*<sup>315</sup>, « nommer les autres, dans la société d’Ancien Régime, c’est montrer que l’on appartient à une société [...] et dire, par contrecoup, quelle est son identité », « parler des autres ce sera parler de soi, construire et méditer des destins possibles, ce sera aussi voir dans les autres le reflet, ou des éclats de soi-même, lire son cœur à découvert<sup>316</sup> ». Se positionnant en tant que descendant d’une noblesse militaire — c’est l’identité qu’il se construit — et représentant du régime seigneurial, il fait en sorte que, dans son œuvre, son destin se lise en filigrane de ces destins collectifs, de la même manière, pourrions-nous dire, qu’il fait en sorte que sa réhabilitation se lise en filigrane de leur réhabilitation. Si le « *je* est [bien] tous les autres<sup>317</sup> », comme le soutient Briot, le seigneur, à n’en pas douter, aura vu dans Roxburg, dans Repentigny, dans son oncle Charles-François Tarieu de Lanaudière, et dans les autres, l’éclatant reflet de lui-même.

---

<sup>314</sup> Marc André Bernier et Claude La Charité, « Philippe Aubert de Gaspé (1786-1871), seigneur de deux mondes », dans Philippe Aubert de Gaspé, *Mémoires*, édition établie, présentée et annotée par Marc André Bernier et Claude La Charité, ouvr. cité, p. 8.

<sup>315</sup> Frédéric Briot, *Usage du monde, usage de soi. Enquête sur les mémorialistes d’Ancien Régime*, Paris, Seuil, coll. « La couleur de la vie », 1994.

<sup>316</sup> Frédéric Briot, *Usage du monde, usage de soi. Enquête sur les mémorialistes d’Ancien Régime*, ouvr. cité, p. 134.

<sup>317</sup> Frédéric Briot, *Usage du monde, usage de soi. Enquête sur les mémorialistes d’Ancien Régime*, ouvr. cité, p. 138.

## CONCLUSION

### L'écriture mémorialiste de Philippe Aubert de Gaspé

Dans la toute récente *Histoire de la littérature québécoise*<sup>318</sup>, les auteurs écrivent que, « [f]ort du succès des *Anciens Canadiens*, [Philippe Aubert de Gaspé] rédige ensuite ses *Mémoires* (1866), dont l'inspiration est plus anecdotique que celle du roman<sup>319</sup> ». Encore et toujours dans l'ombre du roman, ils n'en sont pas moins le point d'aboutissement d'une œuvre construite dans la prise de conscience d'un « naufrage » et contre « l'oubli » : « On lit dans *Les Anciens Canadiens* le naufrage d'un monde cher à l'auteur, mais qui semble menacé de tomber dans l'oubli. [...] Écrire un roman, en ce sens, ce n'est pas seulement écrire "pour s'amuser" : c'est aussi assumer une fonction réparatrice<sup>320</sup> » ; d'une œuvre dans laquelle l'*ethos* est l'assise d'une rhétorique justificatrice ; d'une œuvre où l'auteur, contre le discours abolitionniste des dernières décennies, contre le discours d'une classe bourgeoise montante, élabore le discours d'une aristocratie seigneuriale et militaire, condamnée à l'obsolescence. D'abord effacé derrière le romancier, le mémorialiste monte sur les planches, s'affranchit de la fiction.

En ce qui concerne *Les anciens Canadiens*, notre position n'est pas celle de Lemire, qui voit dans l'intrigue leur clé de voûte ; ni celle de la « tradition sclérosante » qu'il a exposée, lectures exaltant l'authenticité des faits et des mœurs rapportés ; sans dénier la valeur de ces filons d'analyse, nous avons choisi de replacer cette fiction dans l'« espace mémorialiste » construit par Aubert de Gaspé et pressenti par la critique, nous avons procédé à une « lecture mémorialiste » des *Anciens Canadiens*. En ce qui a trait aux *Mémoires*, et plus largement à l'écriture mémorialiste, nous les avons, inspirée par Marc André Benier et Claude La Charité,

<sup>318</sup> Michel Biron, François Dumont et Élisabeth Nardout-Lafarge, *Histoire de la littérature québécoise*, Montréal, Boréal, 2007.

<sup>319</sup> Michel Biron, François Dumont et Élisabeth Nardout-Lafarge, *Histoire de la littérature québécoise*, ouvr. cité, p. 123.

<sup>320</sup> Michel Biron, François Dumont et Élisabeth Nardout-Lafarge, *Histoire de la littérature québécoise*, ouvr. cité, p. 127.

replacés dans la tradition des Mémoires aristocratiques d’Ancien Régime, tradition que revendique Gaspé lui-même; contre un Darveau, nous avons mis de côté nos oeillères nationales. Ces prises de position nous ont permis de mettre en lumière certains aspects de l’œuvre, que nous tenterons de préciser ici.

Lorsque Maurice Lemire aborde l’interprétation des *Anciens Canadiens* dans son introduction à l’édition de la Bibliothèque du Nouveau Monde, il accuse la critique d’avoir longtemps péché contre le texte en ignorant l’intrigue. Du même souffle, il écrit :

comme affabulation, il [le roman] doit être considéré dans son ensemble et non dans ses parties. C’est là toute la différence entre *Les Anciens Canadiens* et les *Mémoires*. Ces derniers élaborent une séquence d’événements qui se succèdent sans autre ordre, bien souvent, que chronologique. Aussi peut-on sans inconvénient les intervertir ou encore les analyser séparément<sup>321</sup>.

Plus catégorique encore dans son introduction à l’édition de la Bibliothèque québécoise, il affirme que les *Mémoires* sont écrits « sans quelque forme d’art préméditée<sup>322</sup> ». Notre mémoire, croyons-nous, nous donne l’occasion de réfuter la position de Lemire, resté sourd à la complexité des *Mémoires* qui, à l’image de leur préface, sont tissés, construits, prémédités, dans la plus pure tradition des Mémoires aristocratiques d’Ancien Régime.

De la grande famille des mémorialistes français, Aubert de Gaspé isole trois figures. Loin d’être innocentes, les épigraphes qu’il leur emprunte rendent compte de sa poétique d’écrivain, de son écriture mémorialiste. Avec le sire de Joinville, il installe son *ethos* de témoin et place son texte sous le sceau de la sincérité, de la vérité ; avec le marquis d’Argenson, il laisse voir la dimension polémique et rhétorique de son écriture, il se positionne contre une « histoire [qui], comme la justice humaine, se rend parfois coupable d’erreurs fatales » — nous reprenons la belle expression de Paul Stevens ; avec la baronne de Staal, il expose l’antidote, le contre-poison à l’injustice, c’est-à-dire un jugement sain, double

<sup>321</sup> Maurice Lemire, « Introduction », dans Philippe Aubert de Gaspé, *Les anciens Canadiens*, édition critique par Aurélien Boivin, avec une introduction de Maurice Lemire et avec la collaboration de Jean-Louis Major et Yvan G. Lepage, ouvr. cité, p. 50.

<sup>322</sup> Maurice Lemire, « Introduction », dans Philippe Aubert de Gaspé, *Les anciens Canadiens*, texte intégral conforme à l’édition de 1864, introduction de Maurice Lemire, ouvr. cité, p. 8.

châtié, stylisé du « bon gros sens commun » qui lui est si cher et qui, dans l'économie des *Mémoires*, est à préférer à l'esprit — qu'un tiers lui reconnaissait au seuil des *Anciens Canadiens*. La position de ces épigraphes dans le texte est tout aussi révélatrice des visées du seigneur : Joinville donne les grandes lignes de la *captatio benevolentiae*, du pacte mémorialiste qu'Aubert de Gaspé bâtit au seuil de son ouvrage, pacte qui repose sur la mise en place d'un *ethos* particulier, celui d'un témoin vivace et sincère, doté d'une mémoire qui, grâce à la réaction concertée de la vue et de l'ouïe, n'est rien de moins qu'étonnante, fidèle, extraordinaire, etc. ; Argenson, en tête du cinquième chapitre, met la table pour la réhabilitation de Repentigny, il est l'indice d'un déploiement rhétorique plus appuyé ; les mots de la baronne, placés au chapitre final, sous l'intertitre « Seigneurs et censitaires » (M, p. 474), invitent les lecteurs à mettre à profit leur jugement sain, leur « bon gros sens commun », pour trancher la question : « à qui le blâme ? » (M, p. 474)

La cicatrice de l'abolition toujours ouverte, malgré la conservation de certains privilèges seigneuriaux, la question est pour lui légitime. Décrié dans le *Charles Guérin* (1853) de Chauveau, remis en question par Joseph-Charles Taché dans *De la tenure seigneuriale en Canada et Projet de commutation* (1854), dénoncé par les partisans de l'abolitionnisme — Britanniques, patriotes, « Rouges » — le régime seigneurial perd finalement son procès en 1854. À leur vision d'un régime contraignant, où les dîmes, les rentes et les corvées font la loi, Aubert de Gaspé oppose sa vision idéalisée, celle d'une petite société seigneuriale organique, fonctionnant comme un corps, sans exclusion ni condescendance, qui a sombré en raison de la nature envieuse de l'homme et « du taux peu élevé des cens et rentes » (M, p. 474). Pour que cette opposition soit probante, l'auteur renverse un à un les arguments de la partie adverse ; et pour qu'elle soit crédible, le seigneur partial délègue la riposte à des censitaires : personnages, comme l'Alexis Dubé du roman, ou compagnons de route, comme le père Romain Chouinard des *Mémoires*. Poursuivant dans l'idéalisation, Aubert de Gaspé en

vient à fondre deux classes distinctes, les seigneurs et l'aristocratie : le seigneur d'Haberville est capitaine, tout comme le seigneur Ignace-Philippe Aubert de Gaspé, grand-père de l'auteur, dont les états de service sont notés à la fin du cinquième chapitre des *Mémoires*.

En même temps qu'il fait l'apologie des exploits militaires de l'aristocratie, qu'il entretient l'idéologie fondatrice de la noblesse, Gaspé garde dans l'ombre ses origines mercantiles, entretient l'idéologie fondatrice de sa noblesse. C'est donc avec son image de *noble seigneur* qu'il résiste aux valeurs bourgeoises, si contraires à celles des nobles et à celles des seigneurs. Voulant néanmoins que ses *Mémoires* soient « à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs » (M, p. 286), Aubert de Gaspé n'hésite pas à endosser l'image d'un *homme du XIX<sup>e</sup> siècle*, en titillant la fibre nationaliste et catholique de ses compatriotes, de son lectorat, et en portant aux nues, dans son affabulation (AC, p. 262), un Garneau qu'il réprimande « doucement » dans ses « Notes et éclaircissements » (AC, p. 456). Le *noble seigneur*, qui raconte son monde aboli, « est partout présent derrière » l'*homme du XIX<sup>e</sup> siècle*, qui consigne les mœurs canadiennes, ou comme le disait Lacourcière : « le mémorialiste est partout présent derrière le romancier<sup>323</sup> ».

Camille Roy va dans le même sens lorsqu'il écrit que le « roman est, en vérité, une première série des *Mémoires*<sup>324</sup> ». « [P]remière série » en raison de ce que nous pourrions appeler, en nous inspirant de Roy et de Lacourcière, « le débordement » (rappelons les propos de Lacourcière : « [Les] [s]ouvenirs personnels de l'auteur [...] abondent à chaque page, [...] débordent même en des notes et éclaircissements tout aussi dignes d'intérêt que l'intrigue

---

<sup>323</sup> Luc Lacourcière, « Aubert de Gaspé, Philippe-Joseph », dans *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, page citée, p. 4 de 5.

<sup>324</sup> « [I]l arrive que l'auteur des *Anciens Canadiens* fait lui-même, et brusquement, irruption dans son livre, se mêle aux personnages, parle pour son compte, rappelle ses souvenirs [[v]oir, par exemple, à la page 148 [p. 215 dans l'édition choisie], le souvenir de sa prière pour les morts que lui faisait, chaque jour, réciter sa mère], et prononce d'autorité ses propres jugements. Si bien que non seulement la vie des anciens Canadiens, mais la vie même de M. de Gaspé afflue dans son œuvre, et s'y concentre, s'y répand et en déborde. Ce roman est, en vérité, une première série des *Mémoires* » (Camille Roy, « *Les Anciens Canadiens* », dans *Nouveaux essais sur la littérature canadienne*, ouvr. cité, p. 38).

romanesque<sup>325</sup> »), « débordement » qui résulte de la friction entre l'ambition révélée par l'auteur (« Consigner quelques épisodes du bon vieux temps, quelques souvenirs d'une jeunesse, hélas ! bien éloignée : voilà toute mon ambition » (AC, p. 86)) et l'ambition qui sourd de son texte, celle, double, de « reconstruire dans la débâcle » (Beugnot) une société seigneuriale et aristocratique et, surtout, de la disculper. C'est cet impérieux besoin de justification qui entraîne le « débordement » : pour se lancer à la défense d'un accusé, il faut nécessairement qu'il y ait procès et de vrais coupables à traduire devant la justice ; la fiction régénératrice du « bon vieux temps » (vers 1760), ne pouvant que laisser présager l'accusation à venir et que pointer discrètement les fautifs<sup>326</sup>, ce sont les notes qui viennent distribuer les rôles dans le procès *post mortem* qui s'écrit (vers 1860) : « Ces droits seigneuriaux, si solides, ont croulé dernièrement sous la pression influente d'une multitude de censitaires contre les seigneurs, et aux cris de : *fiat justitia ! ruat cælum !* » (AC, p. 195) ; « Que ceux qui les [descendants déclassés] accusent de manquer de talents et d'énergie se rappellent qu'il leur était bien difficile, avec leur éducation toute militaire, de se livrer tout à coup à d'autres occupations que celles qui leur étaient familières » (AC, p. 317) ; c'est dans les notes que l'auteur déploie sa rhétorique (« c'est maintenant au lecteur à juger si j'ai lavé victorieusement la mémoire de mon grand-oncle, accusé d'espionnage » (AC, p. 462)).

Continuation de cette « première série », les *Mémoires* sont également portés par une ambition anecdotique dévoilée (« Il me restait quelques anecdotes, bien insignifiantes sans doute, que j'avais oubliées de mentionner dans *Les anciens Canadiens*, mais qu'avec la ténacité d'un vieillard, je tenais à relater quelque part (M, p. 42) » ; « Je termine ici ces *Mémoires* rédigés à la sollicitation de mes amis, et qui ne peuvent avoir de mérite que comme

<sup>325</sup> Luc Lacourcière, « Aubert de Gaspé, Philippe-Joseph », dans *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, page citée, p. 4 de 5.

<sup>326</sup> « Vous n'y êtes pas, notre jeune seigneur, reprit Chouinard : il y a toujours, voyez-vous, des gens jaloux de n'être pas invités à la fête du mai ; si bien que pas plus tard que l'année dernière des guerdins (gredins), qui avaient été priés de rester chez eux, eurent l'audace de scier, pendant la nuit, le mai que les habitants de Sainte-Anne devaient présenter le lendemain au capitaine Besse. Jugez quel affront pour le pauvre monde, quand ils arrivèrent, le matin, de voir leur bel arbre tout au plus bon à faire du bois de poêle ! » (AC, p. 197)

complément aux notes de mon premier ouvrage *Les anciens Canadiens* (M, p. 497)) et une ambition, double et implicite, de restauration et d'apologie d'un monde organique, seigneurial et aristocratique. Dans ce deuxième volet toutefois, la friction — comme la confusion temporelle — se dénoue dans le genre adopté. Le plaidoyer, qui ne pouvait se déployer à loisir dans l'économie de la fiction — d'où le débordement du texte, la création d'un appareil préfaciel apte à le prendre en charge —, est ici consubstantiel aux *Mémoires* ; de même, les disgrâces, les débâcles et les accusations, qui, pour ne pas entacher la belle peinture du « bon vieux temps », étaient reléguées dans les notes du roman — l'abolition de la tenure seigneuriale, par exemple —, peuvent, dans les *Mémoires*, se situer sur le même plan que la reconstruction idéalisée d'un monde cher à l'auteur, parce que les *Mémoires* sont ouvertement polémiques, encouragent l'affrontement de visions antagonistes afin de faire éclater l'injustice. En ce sens, les *Mémoires* servent davantage l'ambition réelle du seigneur qui, sous couvert de consigner des anecdotes pour intéresser la jeune génération, cherche à infléchir le jugement de cette dernière, à lui faire absoudre une aristocratie militaire et terrienne et, par la même occasion, à *se* faire absoudre.

Lemire<sup>327</sup>, Lacourcière<sup>328</sup> et Le Moine<sup>329</sup> ont bien noté cette motivation plus personnelle, plus intime à l'origine des *Anciens Canadiens*, les ressemblances biographiques entre Gaspé et monsieur d'Egmont. Dans son roman, Gaspé explique effectivement sa conduite —

<sup>327</sup> « Gaspé veut profiter de la tribune que lui offre sa publication et surtout de l'alibi que lui procure le cadre romanesque, pour expliquer sa conduite personnelle » (Maurice Lemire, « *Les anciens Canadiens*, roman de Philippe Aubert de Gaspé », dans Maurice Lemire (sous la dir. de), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, vol. 1 : *Des origines à 1900*, ouvr. cité, p. 21).

<sup>328</sup> « Depuis trop longtemps il songeait à racheter ses années perdues dans une œuvre qui le réhabiliterait à ses yeux et aux yeux de ses compatriotes. Raconter de délicieuses histoires... n'était qu'un moyen pour y parvenir. Son but était beaucoup plus intime et profond » (Luc Lacourcière, « L'enjeu des *Anciens Canadiens* », *Les Cahiers des Dix*, art. cité, p. 228).

<sup>329</sup> « Les motivations d'un romancier peuvent être multiples. Gaspé a sans doute voulu évoquer favorablement le milieu de la noblesse à la fin du régime français et au début du régime anglais et probablement répondre au roman de Chauveau qui s'attaquait aux nobles et aux seigneurs. Mais surtout, il a voulu se disculper en attribuant ses infortunes à autrui et se refaire une réputation pour la postérité » (Roger Le Moine, « Philippe Aubert de Gaspé ou les affaires du "bon gentilhomme" », *Les Cahiers des Dix*, ouvr. cité, p. 314).

explication que Roger Le Moine a remise en question, rappelons-le — par l'intermédiaire d'un double romanesque. Moins explicite dans les *Mémoires*, la réhabilitation n'en est pas moins efficace. Nous l'avons dit, c'est d'abord « comme partie d'un Corps [...] que le mémorialiste prend la parole » (Charbonneau) ; et, pour le mémorialiste, « parler des autres ce sera parler de soi » (Briot). Cette posture mémorialiste, affichée dès le roman<sup>330</sup> (lorsqu'il parle d'un tour joué à Jules, il parle d'un tour qui lui fut joué ; lorsqu'il aborde les malheurs de la famille d'Haberville, il aborde les malheurs de sa famille et « de la majorité de la noblesse canadienne »), se raffine dans les *Mémoires*, se fait moins discordante — les interférences entre la fiction et le réel n'existant plus. Sous couvert de justifier ses congénères, armé du seul « sens commun », il se réhabilite lui-même ; dans un mouvement propre à l'écriture mémorialiste, l'enthymème plaqué sur les autres revient se coller sur l'auteur et le lecteur attentif peut presque l'entendre dire : un mauvais homme, un homme capable d'abuser autrui, n'aurait pu se rendre accessible à ses censitaires, leur distribuer « force julep, sel et rhubarbe » (M, p. 373), n'aurait pu se montrer si probe en défendant ses contemporains — un tel homme aurait-il seulement cherché à les justifier ? —, n'aurait pas usé de son expérience, étalé ses étourderies de jeunesse afin de se donner en exemple à la nouvelle génération, afin d'aider celle-ci à réussir son « entrée dans le monde »<sup>331</sup>, n'aurait pu..., n'aurait pas..., etc. ; j'en ai été capable ; je ne suis donc pas un mauvais homme ; je suis un « bon gentilhomme ».

Parce que les *Mémoires* se situent dans le prolongement des Mémoires aristocratiques d'Ancien Régime et qu'ils se placent dans le prolongement des *Anciens Canadiens*, nous pouvons considérer le roman et les *Mémoires* comme les deux pôles d'une écriture

---

<sup>330</sup> « Pas un seul, hélas ! de ceux qui faisaient retentir les salles, les corridors et les cours du séminaire de Québec, lorsqu'un semblable tour fut joué à l'auteur, à sa première entrée dans cette excellente maison d'éducation, n'est aujourd'hui sur la terre des vivants » (AC, p. 103) ; « En consignait les malheurs de ma famille, j'ai voulu donner une idée des désastres de la majorité de la noblesse canadienne, ruinée par la conquête, et dont les descendants déclassés végètent sur ce même sol que leurs ancêtres ont conquis et arrosé de leur sang » (AC, p. 317).

<sup>331</sup> « Le bon gentilhomme » fait de même pour Jules : « J'ai beaucoup désiré, mon cher Jules, dit le gentilhomme, de m'entretenir avec toi avant ton départ pour l'Europe, avant ton entrée dans la vie des hommes. Je sais bien que l'expérience d'autrui est peu profitable, et qu'il faut que chacun paie le tribut de sa propre inexpérience ; n'importe, j'aurai toujours la consolation de t'ouvrir mon cœur [...] » (AC, p. 231).

mémorialiste qui va s'affermissant. Ce faisant, nous pouvons dire que les *Mémoires* sont le point d'aboutissement de l'œuvre d'Aubert de Gaspé, son couronnement. En prenant le contrepied de Lemire, nous pouvons affirmer que la supériorité des *Mémoires* sur *Les anciens Canadiens* vient d'une plus grande adéquation entre le genre pratiqué et l'objectif recherché.

## BIBLIOGRAPHIE

### Textes de Philippe Aubert de Gaspé à l'étude

Aubert de Gaspé, Philippe. *Mémoires*, édition établie, présentée et annotée par Marc André Bernier et Claude La Charité, Montréal, Bibliothèque québécoise, 2007.

Aubert de Gaspé, Philippe. *Les anciens Canadiens*, édition critique par Aurélien Boivin, avec une introduction de Maurice Lemire et avec la collaboration de Jean-Louis Major et Yvan G. Lepage, Montréal, Bibliothèque du Nouveau Monde, Les Presses de l'Université de Montréal, 2007.

### L'homme et l'œuvre : études, articles, biographies

Bellessort, André. « Les Souvenirs d'un seigneur canadien », *la Revue des Deux Mondes*, Paris, 1915, p. 646-672.

Bernier, Marc André, et Claude La Charité. « Philippe Aubert de Gaspé (1786-1871), seigneur de deux mondes », dans Philippe Aubert de Gaspé, *Mémoires*, édition établie, présentée et annotée par Marc André Bernier et Claude La Charité, Montréal, Bibliothèque québécoise, 2007, p. 7-25.

Casgrain, Henri-Raymond. « Philippe A. de Gaspé », dans *Biographies canadiennes, Œuvres complètes*, t. 2, Québec, Typographie de C. Darveau, 1875, p. 36-87.

Castonguay, Jacques. « Philippe Aubert de Gaspé (1786-1871) homme d'esprit et de lettres, sixième seigneur », *La Seigneurie de Philippe Aubert de Gaspé, Saint-Jean-Port-Joli*, Montréal, Fides, coll. « Collection Loisirs et culture », 1977, p. 61-85.

Castonguay, Jacques. *Philippe Aubert de Gaspé. Seigneur et homme de lettres*, Québec, Septentrion, 1991.

Castonguay, Jacques. *Seigneurs et Seigneuses : à l'époque des Aubert de Gaspé*, Montréal, Fides, 2007.

Darveau, Louis-Michel. *Nos hommes de lettres*, Montréal, A. Stevenson, 1873, vol. 1.

Deschamps, Nicole. « Les "anciens Canadiens" de 1860 : une société de seigneurs et de vanu-pieds », *Études françaises*, Montréal, vol. 1, n° 3, octobre 1965, p. 3-15.

Grutman, Rainier. « Aubert de Gaspé père, impérialiste malgré lui », dans *Des langues qui résonnent : l'hétérolinguisme au XIX<sup>e</sup> siècle québécois*, Montréal, Fides/CÉTUQ, coll. « Nouvelles études québécoises », 1997, p. 108-125.

Halden, Charles ab der. « Philippe Aubert de Gaspé », dans *Études de littérature canadienne-française*, Paris, F. R. de Rudeval, 1904, p. 43-52.

- Lacourcière, Luc. « Aubert de Gaspé, Philippe-Joseph », dans *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, (page consultée le 9 octobre 2007), [En ligne], adresse URL : <http://www.biographi.ca>.
- Lacourcière, Luc. « Aubert de Gaspé, fils [1814-1841] », *Les Cahiers des Dix*, Montréal, n° 40, 1975, p. 275-302.
- Lacourcière, Luc. « L'enjeu des *Anciens Canadiens* », *Les Cahiers des Dix*, Montréal, vol. 32, 1967, p. 223-254.
- Lacourcière, Luc. « Philippe Aubert de Gaspé, 1786-1871 », *Les Cahiers des Dix*, Montréal, vol. 41, 1976, p. 191-204.
- Lemire, Maurice. « Introduction », dans Philippe Aubert de Gaspé, *Les Anciens Canadiens*, texte intégral conforme à l'édition de 1864, Montréal, Bibliothèque québécoise, 1994, p. 7-24.
- Lemire, Maurice. « *Les anciens Canadiens*, roman de Philippe Aubert de Gaspé », dans Maurice Lemire (sous la dir. de), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, vol. 1 : *Des origines à 1900*, Montréal, Fides, 1978, p. 17-24.
- Lemire, Maurice. « *Mémoires*, de Philippe Aubert de Gaspé » dans Maurice Lemire (sous la dir. de), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, vol. 1 : *Des origines à 1900*, Montréal, Fides, 1978, p. 479-482.
- Lemire, Maurice. « *Les anciens Canadiens* : une tradition centenaire de lecture », dans Joseph Melançon, Nicole Fortin et Joseph Desmeules (sous la dir. de), *La Lecture et ses traditions*, Québec, Nuit blanche, coll. « Les Cahiers du Centre de recherche en littérature québécoise de l'Université Laval », série « Colloques », 1994, p. 165-174.
- Le Moine, Roger. « *Les Anciens Canadiens* ou l'envers de Charles Guérin », *Les Cahiers des Dix*, Montréal, vol. 49, 1994, p. 139-158.
- Le Moine, Roger. « Philippe Aubert de Gaspé ou les affaires du "bon gentilhomme" », *Les Cahiers des Dix*, Montréal, n° 57, 2003, p. 299-321.
- Parizeau, Gérard. « I. Philippe Aubert de Gaspé ou les vieilles familles sur le déclin (1786-1871) », dans *la Société canadienne-française au XIX<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Fides, 1975, p. 357-380.
- Roy, Camille. « *Les Anciens Canadiens* », dans *Nouveaux essais sur la littérature canadienne*, Québec, L'Action sociale, 1914, p. 1-63.
- Roy, Pierre-Georges. *À travers les Mémoires de Philippe Aubert de Gaspé*, Montréal, G. Ducharme, 1943.
- Stevens, Paul. « *Mémoires* par Philippe A. de Gaspé, auteur des *Anciens Canadiens* », *l'Écho du cabinet de lecture paroissial*, Montréal, 1<sup>er</sup> septembre 1866, p. 317-322.

### Études sur les Mémoires, sur l'autobiographie, sur le pacte de lecture, etc.

Andrès, Bernard. « Préface : L'Aventure des *Mémoires* », dans Pierre de Sales Laterrière, *Les Mémoires de Pierre de Sales Laterrière suivi de Correspondances*, édition commentée par Bernard Andrès, Montréal, Triptyque, 2003, p. 7-38.

Bertièrre, André. *Le Cardinal de Retz mémorialiste*, Paris, Klincksieck, 1977.

Beugnot, Bernard. « Livre de raison, livre de retraite, interférences des points de vue chez les mémorialistes », Jacques Hennequin et Noémi Hepp (sous la dir. de), *Les valeurs chez les mémorialistes français du XVII<sup>e</sup> siècle avant la Fronde*, Paris, Klincksieck, 1979, p. 47-59.

Brunet, Manon, et Serge Gagnon (sous la dir. de). *Discours et pratique de l'intime au Québec*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993.

Brunn, Alain. « Introduction », dans La Rochefoucauld, *Maximes. Mémoires. Œuvres diverses*, édition de Jacques Truchet, Marc Escola et Alain Brunn, Paris, Le Livre de Poche/ Classiques Garnier, coll. « La Pochothèque/Classiques modernes », 2001, p. 801-819.

Cantin, Annie, et Alain Viala. « Mémoires », dans Paul Aron, Denis Saint-Jacques et Alain Viala, *Le dictionnaire du littéraire*, 2<sup>e</sup> éd. revue et augmentée, Paris, Presses Universitaires de France, « Quadrige ; Dicos poche », 2004, p. 385-386.

Charbonneau, Frédéric. *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, coll. « Les collections de la République des Lettres. Études », 2000.

Coirault, Yves. « Préface », dans Saint-Simon, *Mémoires I*, textes choisis, établis et présentés par Yves Coirault, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1990, p. 7-29.

Duchet, Claude. « L'illusion historique. L'enseignement des préfaces (1815-1832) », dans *Revue d'histoire littéraire de la France*, 75<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 2-3, mars-juin 1975, p. 245-267.

Ducrot, Oswald, et Tzvetan Todorov. *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Éditions du Seuil, 1972.

Fumaroli, Marc. « Les Mémoires du XVII<sup>e</sup> siècle au carrefour des genres en prose », *XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, n<sup>os</sup> 94-95 (*Mémoires et création littéraire*), 1971, p. 7 à 37.

Gusdorf, Georges. « Chapitre 10. Autobiographie et mémoires : le moi et le monde », *Les écritures du moi*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1991.

Hepp, Noémi. « Avant-propos », dans Jacques Hennequin et Noémi Hepp (sous la dir. de), *Les valeurs chez les mémorialistes français du XVII<sup>e</sup> siècle avant la Fronde*, Paris, Klincksieck, 1979, p. 5-8.

Hipp, Marie-Thérèse. *Mythes et réalités. Enquête sur le roman et les mémoires (1660-1700)*, Paris, Klincksieck, 1976.

- Kuperty, Nadine. « La stratégie des préfaces dans les Mémoires du XVI<sup>e</sup> siècle », dans Madeleine Bertaud et François-Xavier Cuche (actes publiés par). *Le genre des Mémoires, essai de définition*, Paris, Klincksieck, coll. « actes et colloques ; 44 », 1995, p. 13-25.
- Kuperty-Tsur, Nadine. *Se dire à la Renaissance. Les Mémoires au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 1997.
- Lamonde, Yvan. *Je me souviens. La littérature personnelle au Québec (1860-1980)*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1983.
- Lejeune, Philippe. *Le pacte autobiographique*, nouvelle édition augmentée, Paris, Seuil, coll. « Essais », 1996.
- Lemire, Maurice, et Denis Saint-Jacques (sous la dir. de). *La vie littéraire au Québec*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1996, 6 vol.
- Lesne, Emmanuèle. *La poétique des Mémoires (1650-1685)*, Paris, Honoré Champion, 1996.
- Lesne-Jaffro, Emmanuèle. « Les Mémoires et leurs destinataires dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », dans Madeleine Bertaud et François-Xavier Cuche (actes publiés par). *Le genre des Mémoires, essai de définition*, Paris, Klincksieck, coll. « actes et colloques ; 44 », 1995, p. 27-44.
- Mailhot, Laurent. *La littérature québécoise depuis ses origines*, nouvelle édition, Montréal, Typo, coll. « Essai », 2003.
- Marcotte, Gilles (sous la dir. de). *l'Anthologie de la littérature québécoise*, vol. II : *La patrie littéraire (1760-1895)*, préparé par René Dionne, Montréal, La Presse, 1978.
- Mathieu-Castellani, Gisèle. « La notion de genre », dans G. Demerson (sous la dir. de), *La notion de genre à la Renaissance*, Genève, Éditions Slatkine, 1984, p. 17-34.
- May, Georges. *L'autobiographie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1984.
- Reboul, Olivier. *La rhétorique*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 1984.
- Roy, Max. « Pacte de lecture », dans Paul Aron, Denis Saint-Jacques et Alain Viala, *Le dictionnaire du littéraire*, 2<sup>e</sup> éd. revue et augmentée, Paris, Presses Universitaires de France, « Quadrige ; Dicos poche », 2004, p. 433-434.
- Van Roey-Roux, Françoise. « Chapitre 2 : Les mémoires », dans *La littérature intime du Québec*, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 57-105.
- Zumthor, Paul. « Perspectives générales », dans G. Demerson (sous la dir. de), *La notion de genre à la Renaissance*, Genève, Éditions Slatkine, 1984, p. 7-13.

### Études sur la noblesse et le régime seigneurial

Coates, Colin M. *Les transformations du paysage et de la société sous le régime seigneurial*, Québec, Septentrion, 2003.

Gadoury, Lorraine. *La noblesse de Nouvelle-France : familles et alliances*, Ville La Salle, Éditions Hurtubise HMH, coll. « Cahiers du Québec ; 102. Collection Histoire », 1992.

Trudel, Marcel. *Le régime seigneurial* [1956], Ottawa, La société historique du Canada, 1956.

### Autres

Blaise de Monluc, *Commentaires 1521-1576*, préface par Jean Giono, édition critique établie et annotée par Paul Courteault, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1964.

Lamonde, Yvan. *Histoire sociale des idées au Québec (1760-1896)*, Montréal, Fides, vol. 1, 2000.

La Rochefoucauld, *Maximes. Mémoires. Œuvres diverses*, édition de Jacques Truchet, Marc Escola et Alain Brunn, Paris, Le Livre de Poche/ Classiques Garnier, coll. « La Pochothèque/ Classiques modernes », 2001.

Baillargeon, Noël. *Le Séminaire de Québec de 1800 à 1850*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1981.

